





Sommaire

Attestation des responsables du rapport financier annuel	3
Rapport de gestion du Directoire	4
Annexe I : résultats et autres caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices	45
Annexe II : filiales et participations	46
Annexe III : rapport RSE	48
Annexe IV : rapport du Président du Conseil de Surveillance	107
Annexe V : rapport du Directoire sur les délégations en matière d'augmentation de capital	119
Comptes consolidés	122
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	175
Comptes sociaux de Tessi SA	177
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	198

Rapport financier annuel 2016



Attestation des responsables du rapport financier annuel

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, nous attestons que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel, sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Fait à Grenoble, le 27 avril 2017

Claire FISTAROL
Présidente du Directoire

Olivier JOLLAND

Directeur Général



Rapport de gestion du Directoire

sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour :

- vous rendre compte de l'activité de notre Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation, les comptes sociaux, l'affectation du résultat et les comptes consolidés dudit exercice,
- vous proposer d'approuver la convention réglementée conclue par la Société avec ses filiales, relative à l'autorisation générale de cautionnement et présentée dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- vous proposer d'approuver la convention réglementée conclue par la Société avec Madame Claire FISTAROL, relative aux rémunérations différées de cette dernière, et présentée dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- vous proposer d'approuver la convention réglementée conclue par la Société avec Monsieur Olivier JOLLAND, relative aux rémunérations différées de ce dernier, et présentée dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- vous proposer de fixer le montant des jetons de présence,
- vous proposer d'approuver les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux,
- vous proposer de ratifier la cooptation de la société HLD Conseils en qualité de Membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Jean-Hubert VIAL, démissionnaire,
- vous proposer de renouveler l'autorisation conférée au Directoire de faire procéder au rachat, par la Société, de ses propres actions et de réduire le capital social par annulation d'actions auto détenues,
- vous proposer de déléguer au Directoire la compétence pour augmenter le capital social par émissions de toutes valeurs mobilières, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription,
- vous proposer de déléguer au Directoire la compétence pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé ,
- vous proposer d'autoriser le Directoire à fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital social par an,
- vous proposer de déléguer au Directoire la compétence pour augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce,
- vous proposer de déléguer au Directoire la compétence pour augmenter le capital social par émission de toutes valeurs mobilières, sans droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apports en nature,



- vous proposer de déléguer au Directoire la compétence pour augmenter le capital social par voie d'incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres,
- vous proposer de déléguer au Directoire la compétence pour augmenter le capital social en application de la loi sur l'épargne salariale imposant de proposer à l'Assemblée une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et des sociétés de son Groupe dans les conditions prévues par l'article L.3332-18 du Code du Travail,
- vous proposer de déléguer au Directoire la compétence à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou émettre et, par voie de conséquence à l'effet de constater la ou les augmentations de capital en cas d'attributions d'actions nouvelles à émettre
- vous proposer de fixer une limitation globale desdites autorisations.

Résultats économiques et financiers de la Société et du Groupe

Les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les états financiers consolidés du Groupe Tessi au 31 décembre 2016 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union Européenne à l'adresse : http://ec.europa.eu/internal market/accounting/ias/index fr.htm.

Les normes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 sont sans incidence sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2016.

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur : les instruments financiers dérivés, les investissements détenus à des fins de négociation et les investissements disponibles à la vente. Les actifs et passifs qui font l'objet d'une opération de couverture n'ont pas été renseignés à leur juste valeur en considération du risque couvert.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales, nécessite que le Groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Ces estimations et hypothèses portent essentiellement sur les évaluations des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les provisions, les engagements de retraite et les impôts différés ; et sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent le cas échéant se révéler différentes de la réalité.

Au cours de la période, une erreur a été découverte portant sur l'évaluation des avantages du personnel selon IAS 19 lors du regroupement d'entreprise relatif à l'acquisition de GDOC Lasercom SA.



Conformément à IAS 8, l'ajustement consécutif à une correction d'erreur significative doit être comptabilisé de manière rétrospective comme si l'erreur ne s'était pas produite, c'est-à-dire en corrigeant la comptabilisation, l'évaluation ainsi que les informations présentées.

Les informations comparatives présentées pour l'exercice 2015 ont été corrigées de ces impacts.

1. Comptes consolidés

Les méthodes de consolidation sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

1.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés inscrites dans le périmètre de consolidation du Groupe Tessi sont indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le périmètre de consolidation a connu au cours de l'exercice 2016 les modifications suivantes :

a. Sont intervenues les acquisitions et créations des sociétés suivantes

- acquisition au 11 janvier 2016 et consolidation par intégration globale de 100% de la société RR Donnelley Document Solutions Switzerland, basée en Suisse et de ses filiales basées en Autriche et en Allemagne,
- acquisition au 28 janvier 2016 et consolidation par intégration globale de 100 % de la société BPO Solutions, basée en Espagne,
- acquisition au 30 juin 2016 et consolidation intégration globale de 100 % de la société International Document Entreprise Advisors - IMDEA Asesores, basée en Espagne,
- création au 5 août 2016 et consolidation par intégration globale de la société Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Avignon, spécialisée dans la gestion de la relation client.

b. Autres mouvements

- complément d'acquisition au 23 mars 2016 de la société ISEM. Le pourcentage de participation du Groupe dans la société ISEM est passé de 49% à 100 %.
- cession en date du 3 mai 2016 de la société Tessi Asia, basée au Vietnam,
- cession en septembre 2016 de la participation détenue dans la société SPIGRAPH GROUP,
- complément d'acquisition au 20 décembre 2016 par la société Chilienne Gestion Externa SA (groupe Diagonal) de la part de minoritaires dans la société Colombienne Tessi Gestiona SAS afin d'obtenir 80% du capital social.

Ces mouvements n'ont pas d'impacts sur les comptes consolidés 2016.



1.2. Résultats consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016

En milliers d'euros	Exercice au 31/12/2016	Rappel exercice au 31/12/2015*	Variation 2016/2015 en %
Chiffre d'affaires net	404 014	289 963	39,3%
Produits d'exploitation	408 705	294 251	38,9%
Charges d'exploitation	359 995	252 449	42,6%
Résultat opérationnel courant	48 709	41 802	16,5%
Autres charges et produits opérationnels non courants	-1 785	-535	234,0%
Résultat financier	-3 919	-429	813,1%
Résultat avant impôt	43 005	40 838	5,3%
Participation dans des entreprises associées		-5000	
Résultat net des activités poursuivies	31 809	25 091	26,8%
Résultat net des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-73	
Résultat net de l'ensemble consolidé	31 809	25 018	27,1%
Résultat net (part du Groupe)	30 169	22 939	31.5%
BNPA (en €) de l'ensemble consolidé	10,78	8,20	31,5%
BNPA (en €) des activités poursuivies	10,78	8,23	31,5%

^{*} retraité de l'application d'IAS 8



a. Trésorerie, équivalents de trésorerie et endettement net

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Valeurs mobilières de placement	575	951
Disponibilités et équivalents de trésorerie des activités commerciales	119 899	151 031
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	158 663	142 430
Découverts bancaires	-7 272	-4 700
Trésorerie et équivalents de trésorerie	271 865	289 712
Avances reçues pour le compte des opérations promotionnelles	-16 024	-18 766
Compte bancaire non disponible lié à l'acquisition de Diagonal Company		-16 250
Avances reçues pour le compte des clients Diagonal Company	-27 138	-22 774
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises	-94 605	-86 682
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des avances	134 099	145 240
Dettes financières	-101 400	-115 745
Trésorerie nette incluant la trésorerie non mobilisable de CPoR Devises	32 699	29 495
Trésorerie non mobilisable de l'activité CPoR Devises	17 731	29 720
Trésorerie nette excluant la trésorerie non mobilisable de CPoR Devises	14 968	-225



b. Trésorerie de CPoR Devises

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises, dont :	158 663	142 430
Comptes bancaires de la clientèle	27 855	31 486
Prêts au jour le jour		
Avoirs en devises	51 160	48 399
Avoirs en or	33 286	36 359
Comptes courants débiteurs à vue	46 362	26 186
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises, dont :	-94 605	-86 682
Dépôts bancaires de la clientèle	-30 261	-23 469
Emprunts au jour le jour	-32 519	-25 575
Dettes en onces d'or	-31 789	-35 450
Dettes sur avoirs en devises		-2 030
Comptes courants créditeurs à vue	-35	-158
Comptes courants à vue CPoR Devises	46 327	26 028
Trésorerie nette dédiée à l'activité CPoR Devises	17 731	29 720

c. Dettes financières

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Dettes financières < à 1 an	14 055	15 777
Dettes financières > à 1 an et < à 5 ans	87 345	99 893
Dettes financières > à 5 ans		75
Dettes financières	101 400	115 745

1.3. Prêts inter-entreprises consentis

Aucun prêt inter-entreprises visé à l'article L.511-6 du Code monétaire et financier n'a été consenti par les sociétés du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.



Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière, notamment de la situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Le chiffre d'affaires 2016 de Tessi s'inscrit en hausse de 114,0 M€ et atteint 404,0 M€ contre 290,0 M€ en 2015. À périmètre constant, il est en augmentation de 10,2 %.

- CPoR Devises est en recul de 9,2% à 40,2 M€, contre 44,2 M€ en 2015,
- Tessi documents services est en croissance de 119,1 M€ à 338,8 M€ contre 219,7 M€ en 2015, soit une progression de 54,2 %. À périmètre constant, elle est de 15,7 %,
- Tessi customer marketing enregistre une activité à 25,1 M€ contre 25,9 M€ en 2015.

Le Groupe Tessi a dégagé en 2016 un résultat opérationnel courant de 48,7 M€ (12,1 % du CA), en augmentation par rapport à 2015 de 6,9 M€ soit +16,5 %.

- L'activité CPoR Devises génère un résultat opérationnel courant de 9,1 M€ en 2016 contre 13,1 M€ en 2015. Cette baisse est imputable aux activités or et devises.
- L'activité Tessi customer marketing génère un résultat opérationnel courant positif de 1,3 M€ en hausse de 1,2 M€ par rapport à 2015, la croissance des nouvelles activités Conseil et Solutions pesant favorablement sur cette évolution.
- L'activité Tessi documents services génère en 2016 un résultat opérationnel courant de 38,3 M€ contre 28,7 M€ en 2015, essentiellement du fait des activités BPO en France et à l'international. Les acquisitions 2016 du groupe espagnol Diagonal, de Tessi Document Solutions Switzerland, de BPO Solutions et d'IMDEA contribuent également à ce résultat à hauteur respectivement de 5,4 M€, 0,1 M€, 1,5 M€ et -0,1 M€.

Le Groupe Tessi voit ses dettes financières diminuer, passant de 115,7 M€ au 31 décembre 2015 à 101,4 M€ au 31 décembre 2016, aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit sur l'exercice. D'autre part, la trésorerie nette excluant la trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises s'élève à 15,0 M€ au 31 décembre 2016 contre -0,2 M€ en 2015.

Analyse financière des risques

1. Risques de taux

Dans le cadre de son financement, Tessi souscrit des emprunts bancaires à taux variables et fixes.

Les emprunts peuvent faire l'objet d'une couverture d'intérêts :

- soit par un swap de taux permettant de capper le taux d'intérêt variable,
- soit par un swap de taux permettant de fixer le taux d'intérêt variable.

Au 31 décembre 2016, cette couverture porte sur un montant nominal initial de dettes bancaires de 3,9 M€.

2. Risques de variation de cours

La Société n'est pas exposée de manière significative à des variations de cours.



3. Risques liés à l'environnement économique

Le Groupe est présent sur le marché français au travers de ses 3 Business Units (Tessi documents services, CPoR Devises et Tessi customer marketing) et propose des services et des solutions technologiques à des clients dans de nombreux secteurs de l'économie.

Bien que l'activité du Groupe présente un bon niveau de résistance aux différents cycles économiques et notamment une forte récurrence grâce à des contrats pluriannuels, elle peut être sensible à l'évolution de la situation économique et financière générale, et plus particulièrement de la situation financière des acteurs du secteur des services financiers et notamment les banques. Le secteur de l'économie resté affecté par les incertitudes économiques et politiques. Celles-ci ont pu créer des tensions chez les clients du Groupe, générant une baisse du niveau de leur activité et de leurs relations avec leurs fournisseurs et prestataires. Ces tensions sont potentiellement génératrices de pression sur les prix, d'arrêt ou de report de projets, notamment sur l'activité Tessi documents services.

Cette activité intègre notamment la division chèques et moyens de paiement scripturaux du Groupe, au sein de laquelle le Groupe accompagne la majorité des banques dans la gestion de leur filière de traitement des moyens de paiement papier. Dans ce contexte, le Groupe serait également affecté par une décision unilatérale qui viendrait remettre en cause la gratuité du chèque bancaire en France ou son existence même en tant que titre de paiement.

D'autre part, l'activité Tessi customer marketing peut être extrêmement sensible aux budgets d'investissements en marketing et opérations promotionnelles consacrés par les annonceurs. Ces budgets sont eux-mêmes très sensibles à l'environnement économique et au moral des entreprises.

Enfin, le Groupe ne s'adresse actuellement de manière significative qu'aux marchés français, espagnol, suisse et chilien. Dès lors, son niveau d'activité est sensible à l'évolution de la conjoncture économique de ces pays.

Une évolution négative de l'environnement économique et financier affectant les marchés sur lesquels le Groupe est présent pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

4. Risques liés à l'environnement concurrentiel

Dans la conduite de ses activités et notamment l'activité Tessi documents services, le Groupe est confronté à de nombreux nouveaux acteurs et doit faire face à une plus forte intensité concurrentielle. L'activité est soutenue par une croissance du marché avec une tendance de fond à l'externalisation qui se poursuit ainsi que le développement des thèmes de la dématérialisation et du 100 % numérique. Le potentiel de croissance de ces marchés peut paraitre attractif pour de nouveaux entrants ou des acteurs jusqu'à présent positionnés sur une seule partie de la chaîne de valeur, éditeurs de logiciels, constructeurs de machines de traitement du courrier et de solutions d'impression, archiveurs physiques ou sociétés de services informatiques. Ces acteurs peuvent potentiellement disposer d'une capacité financière plus importante, ou d'échéances de rentabilité différentes, leur permettant ainsi d'adopter des politiques agressives en termes de prix. Une telle situation est susceptible d'affecter la croissance, l'activité, les parts de marché, le niveau de marge et les résultats du Groupe et ainsi avoir un effet défavorable sur ses perspectives.

5. Risques technologiques et informatiques

Dans le cadre de son activité, le Groupe utilise un certain nombre d'outils informatiques et de systèmes d'information.



Le Groupe a mis en œuvre des programmes et procédures spécifiques destinés à garantir une bonne gestion des risques informatiques qui couvrent les systèmes de sécurité et de sauvegarde. Les sites de production informatique et les centres de données sont notamment soumis à des procédures administratives et techniques de surveillance et de sauvegarde qui couvrent les accès physiques aux centres et aux systèmes d'information, la rupture ou la perturbation de l'approvisionnement en énergie, l'incendie, la régulation des amplitudes thermiques extrêmes, le stockage et la sauvegarde des données, les plans d'urgence et les plans de reprise suite à sinistre. Le Groupe ne peut néanmoins exclure la survenance de pannes des systèmes informatiques utilisés, directement ou indirectement, par le Groupe. Ces défaillances pourraient nuire à ses clients et en conséquence perturber ses activités.

6. Risques liés à la croissance externe

La stratégie de croissance du Groupe repose notamment sur l'acquisition de sociétés permettant l'accès à de nouveaux marchés et / ou des synergies avec ses activités existantes. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'identifier des cibles appropriées, de réaliser des acquisitions à des conditions satisfaisantes (notamment de prix), ou encore d'intégrer efficacement les sociétés ou activités nouvellement acquises, en réalisant les économies de coûts et les synergies escomptées.

Le Groupe pourrait également rencontrer des difficultés et / ou subir des retards dans l'intégration des sociétés acquises, en particulier du fait de la perte de clients, de possibles incompatibilités de leurs systèmes et procédures ou de leurs politiques et cultures d'entreprise, d'une moindre attention de la Direction portée à la gestion quotidienne, du départ de collaborateurs, notamment de cadres dirigeants ou de la prise en charge de passifs ou coûts, notamment de litiges significatifs non assurés.

Enfin, les concurrents du Groupe ainsi que des investisseurs financiers, en particulier des fonds d'investissement, pourraient acquérir des sociétés ou actifs constituant des cibles potentielles pour le Groupe ou pourraient rendre les acquisitions envisagées par le Groupe plus difficiles ou plus onéreuses.

Si le Groupe ne parvenait pas à maintenir une politique d'acquisition et d'investissement dynamique et compétitive face aux autres acteurs du marché, cela pourrait affecter sa capacité à réaliser ses objectifs de croissance et à développer ou maintenir ses parts de marché, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

7. Risques liés à la réglementation et à son évolution

Le Groupe exerce son activité dans un environnement fortement réglementé, tant au niveau national qu'européen, en particulier en matière de traitement de données et flux pour son activité Tessi documents services et pour sa filiale CPoR Devises, établissement de crédit. En outre, une part significative des clients du Groupe est soumise à la réglementation stricte du secteur financier.

La réglementation applicable aux activités du Groupe ou à ses clients est susceptible d'évolutions qui pourraient être tant favorables que défavorables au Groupe. Un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre, tout en offrant dans certains cas de nouvelles opportunités de développement, est susceptible d'entraîner de nouvelles conditions d'exercice des activités du Groupe pouvant augmenter ses charges d'exploitation, limiter le champ de ses activités ou plus généralement constituer un frein au développement du Groupe.

De manière plus générale, le Groupe ne peut garantir que des modifications rapides et / ou importantes de la réglementation en vigueur n'auront pas à l'avenir d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.



8. Risques d'image et de réputation

Le succès continu du Groupe dépend de sa capacité à maintenir sa réputation de rigueur, professionnalisme et intégrité. Le Groupe s'attache à maintenir la qualité de ses prestations. Toutefois, il ne peut garantir qu'il saura se préserver des conséquences dommageables pour sa réputation que pourrait avoir un éventuel accident, désastre, conflit d'intérêt ou encore litige l'impliquant.

La médiatisation d'éventuelles difficultés pourrait affecter la crédibilité et l'image du Groupe auprès de ses clients existants et cibles, et par voie de conséquence, sa capacité à maintenir ou développer certaines activités. Son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives pourraient en être affectés.

9. Risques liés à la difficulté de recruter du personnel qualifié

Les résultats d'exploitation futurs du Groupe dépendront en partie de sa capacité à retenir certains employés hautement qualifiés et à en attirer de nouveaux. Sur certains marchés, notamment celui des services informatiques, les sociétés restent dépendantes des compétences, de l'expérience et de la performance de son personnel.

D'autre part, les succès du Groupe dépendent dans une large mesure de la qualité et de l'expérience de son équipe dirigeante.

La réussite future du Groupe procède donc en partie de la fidélisation de ses cadres dirigeants et autres salariés clés et de sa capacité à continuer d'attirer, de motiver et de conserver un personnel hautement qualifié. Si le Groupe ne parvenait pas à conserver ses collaborateurs clés, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

10. Risques liés à l'internationalisation

Le Groupe souhaite poursuivre une stratégie de développement qui passe par une internationalisation de ses activités. Cette internationalisation est susceptible d'affecter les activités du Groupe, notamment en raison de nombreux facteurs externes tels que :

- l'instabilité économique, politique et le risque de terrorisme et de guerre,
- les fluctuations des taux de change et les dévaluations monétaires.
- les restrictions imposées en matière de transferts de capitaux,
- l'inflation, les éventuelles récessions et la volatilité des marchés financiers.

Le Groupe ne peut garantir qu'il pourra développer et appliquer des procédures, politiques et pratiques permettant d'anticiper et de maîtriser l'ensemble de ces risques ou d'en assurer une gestion efficace. S'il n'y parvenait pas, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives pourraient s'en trouver défavorablement affectés.

11. Risques liés aux activités de CPoR Devises

CPoR Devises est un établissement de crédit avec une exposition élevée aux risques de nonconformité, qui se traduisent notamment en risque d'atteinte à l'image et à la réputation. Les risques identifiés sont:

- Risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme
- acheter des valeurs d'origine frauduleuse,
- accepter des fonds issus d'activités illicites,
- accepter ou transférer des fonds passibles d'embargo,
- faciliter l'évasion fiscale.



CPoR Devises a mis en place un dispositif structuré, encadré par un comité LCB-FT spécifique, qui intègre différentes mesures :

- un corpus procédural dédié, à la disposition de tous les collaborateurs de l'établissement sur l'intranet.
- des opérations effectuées très majoritairement avec des clients référencés et connus,
- un questionnaire spécifique pour les clients occasionnels, les interrogeant sur l'origine des fonds ou des valeurs et sur la justification économique de l'opération souhaitée,
- le filtrage des référentiels clients et des messages de règlement SWIFT par les listes de sanctions nationales et internationales,
- la limitation des activités internationales à une clientèle bancaire,
- la mise en œuvre d'un logiciel de détection des opérations atypiques permettant une analyse et une traçabilité des décisions,
- la formation régulière des personnels concernés.

Risques d'image de par son rôle de place sur le marché de l'or

Bien que la cotation officielle de l'or, démarrée en 1948 ait pris fin en 2004 et que le marché de l'or investissement en France soit devenu un marché de gré à gré (comme il l'est à l'international depuis la création du fixing de Londres), il peut demeurer dans l'esprit de certains une confusion entre l'excotation officielle et celle de CPoR Devises d'autant que cette dernière est reprise par plusieurs média nationaux.

Aussi CPoR Devises a précisé sur son site public et rappelé à ses équipes les éléments suivants quant au principe et à la détermination de sa cotation :

- La cotation officielle de l'or sur Euronext Paris a été définitivement supprimée depuis le 2 août 2004. Afin d'assurer la liquidité du marché, CPoR Devises, qui traitait déjà l'essentiel des ordres en bourse, continue de publier chaque jour à 13 heures un cours de référence pour les produits d'or les plus échangés en France, dont ceux anciennement cotés avant août 2004.
- Le passage du marché officiel à un marché de gré à gré n'a pas modifié fondamentalement le système de détermination des cours qui reste basé sur le prix du spot de l'once sur le marché international, sur l'offre et la demande propre à chacun des produits d'or ainsi que sur la liquidité du marché.

> Risques de non-conformité à l'agrément accordé par l'ACPR

- défaut de constitution des dossiers clients, en particulier non-identification des ayants droits économiques,
- traitement des virements émis et reçus non-conforme aux obligations réglementaires,
- traitement de données personnelles non-conforme à la Loi Informatique et Liberté, défaut de déclaration à la CNIL ou non-respect de l'autorisation reçue,
- non-respect des limites de l'activité définies par l'agrément reçu.

CPoR Devises a mis en place le dispositif suivant :

- gestion électronique des documents permettant un contrôle permanent des dossiers clients,
- encadrement des flux financiers : règlements émis uniquement à destination de comptes identifiés des clients, contrôle des donneurs d'ordre des virements reçus,
- contrôle permanent des opérations, détection et analyse des opérations inhabituelles ou atypiques.



> Risques opérationnels, en particulier liés à la sûreté des personnes et des biens face à tout acte de malveillance

Ce risque majeur est pris en charge par :

- un responsable sécurité et un comité sécurité dédié,
- des mesures spécifiques auditées par un prestataire indépendant.

Les risques bancaires spécifiques auxquels est également exposée CPoR Devises et qui constituent une moindre menace sont les risques de financement à court et très courts termes et les risques de marché sur les devises exotiques et sur sa position or.

Les risques de crédit, de taux d'intérêt et de liquidité sont reconnus comme faibles chez CPoR Devises.

Couverture des risques de marché sur les activités or et devises

La politique générale de gestion Actif Passif se concrétise par une couverture systématique des actifs physiques détenus par CPoR Devises dans le cadre de ses activités de garantie de la liquidité des produits traités.

Les actifs physiques en or ou en monnaie fiduciaire sont couverts par des ventes scripturales symétriques. Ce principe se décline pour l'ensemble des actifs physiques traités par CPoR Devises.

Les opérations de couverture sont assurées par des transactions scripturales au comptant ou plus rarement à terme sans que leur échéance excède un mois. Les opérations de couverture sont effectuées quotidiennement ou en cours de journée en fonction de la position de change globale des actifs / passifs et de la volatilité constatée sur les supports.

Couverture des actifs fiduciaires

- Devises majeures: les actifs fiduciaires sont couverts par des ventes scripturales au comptant dans la même devise.
- Limites de la couverture : l'impossibilité de trouver des contreparties interbancaires pour des opérations scripturales sur certaines devises exotiques ne permet pas cependant d'aboutir à une couverture parfaite exhaustive pour chacune des deux cents devises traitées par CPoR Devises.
- Devises exotiques: en l'absence de marché scriptural interbancaire pour les devises exotiques, les actifs fiduciaires sont couverts par une vente au comptant de devises avec lesquelles une corrélation historique peut être établie (Dollars, Livres sterling, Dollars canadiens). À défaut de corrélation avérée, les devises exotiques non couvertes sont financées en euros.

Couverture des avoirs d'or physique

- La couverture des avoirs physiques en or ou des engagements en cours est assurée par une vente symétrique d'or scriptural (onces) à découvert, correspondant au poids total des actifs détenus par CPoR Devises.
- La gestion du compte d'or scriptural, structurellement débiteur, est assurée dans le cadre d'une ligne de crédit confirmée.
- Le solde du compte scriptural est ajusté au minimum une fois par jour, en fonction de l'évolution du niveau des avoirs physiques et de la volatilité intra-day du cours de l'or.
- Limites de la couverture: les caractéristiques des pièces à intérêt numismatique et l'existence d'écarts possibles entre le cours international et national ne permettent cependant pas d'aboutir à une couverture parfaite des risques de marché attachés à la valorisation des actifs en or physique.



La couverture est assurée sur la base du poids des actifs physiques et ne prend pas en compte le niveau des primes pouvant exister pour certains produits à caractère numismatique dont le prix de marché est différent de la simple valorisation de leur poids d'or. L'exposition au risque de marché pour les pièces à intérêt numismatique est encadrée par une limite opérationnelle dont le montant est déterminé par le Conseil de Surveillance et fixé à 5 millions d'euros en 2016. L'exposition au risque de marché sur les primes numismatiques est déterminée en retenant une hypothèse de disparition totale et immédiate de la totalité des primes. Au 31 décembre 2016, le total brut des primes s'est établi à 1,5 million d'euros.

12. Autres risques

> Covenants bancaires

Tessi était sujette à certains covenants financiers. Concernant l'emprunt de 95 M€ souscrit en 2015 et débloqué à hauteur de 80 M€, le Groupe devait respecter un ratio financier calculé semestriellement sur la base de données consolidées, pendant la durée de l'emprunt correspondant. Le non-respect de ce ratio pouvait entraîner un remboursement anticipé de l'emprunt. Le remboursement, en janvier 2017, de cet emprunt a supprimé lesdits covenants financiers.

Au titre de la documentation bancaire signée en janvier 2017 de nouveaux covenants ont été consentis.

Litiges

Une proposition de rectification fiscale a été adressée à la société Tessi Editique le 7 décembre 2016 en matière de TVA.

Dans le cadre de cette proposition de rectification, l'administration fiscale entend soumettre à TVA les frais d'affranchissement (*la Poste*) que la société Tessi Editique (*comme l'ensemble des professionnels du routage*) refacturait à ses clients en exonération de TVA sur le fondement des dispositions du 2° de l'article 267, Il du Code Général des Impôts (*régime des débours*), dès lors que ces frais d'affranchissement étaient engagés au nom et pour le compte des clients concernés.

Ce faisant, l'administration fiscale souhaite procéder à un rappel de TVA de 5.009.383 € au titre des années 2013 et 2014, outre intérêts de retard (566.860 €).

La société Tessi Editique conteste vigoureusement cette position.

Information sur les délais de paiement des fournisseurs

1. Dettes fournisseurs au 31 décembre 2016 par dates d'échéance

En milliers d'euros	Déjà échues	Du 01/01/2017 au 31/01/2017	Du 01/02/2017 au 28/02/2017	Du 01/03/2017 au 31/03/2017	Après le 30/04/2017	Solde
Total intra Groupe	33	613	984	3		1 633
Total hors Groupe	100	322	1		2	425
Total général	133	935	985	3	2	2 058



2. Dettes fournisseurs au 31 décembre 2015 par dates d'échéance

En milliers d'euros	Déjà échues	Du 01/01/2016 au 31/01/2016	Du 01/02/2016 au 29/02/2016	Du 01/03/2016 au 31/03/2016	Solde
Total intra Groupe	38	1 389	616	17	2 060
Total hors Groupe	126	412	59		597
Total général	164	1 801	675	17	2 657

Les modalités de règlements habituelles sont de 45 jours fin de mois.

Les délais de paiements supérieurs sont dus à des litiges avec certains fournisseurs.

II. Activité de la Société et du Groupe

A. Activité de la société Tessi SA

La société Tessi SA exerce une activité de holding. Elle gère en conséquence les participations qu'elle détient au capital d'autres sociétés.

Activité du Groupe

Tessi accompagne les entreprises depuis 40 ans dans la gestion de leurs éléments vitaux : documents, moyens de paiement, transactions devises et or et marketing promotionnel.

Ses activités et savoir-faire s'organisent aujourd'hui autour de 3 pôles d'activités :

- Tessi documents services, spécialisée dans le traitement des flux de documents et moyens de paiement,
- CPoR Devises, intervenant principal assurant la liquidité du marché de change manuel et de l'or en France,
- Tessi customer marketing, spécialisée dans la promotion, le digital et le marketing relationnel.

Tessi documents services s'affiche, en France et à l'international (Espagne, Portugal, Suisse, Autriche, Angleterre et Chili) comme le partenaire privilégié des banques, des entreprises et des administrations, pour dématérialiser et optimiser la gestion de leurs flux de documents et moyens de paiement.

À l'heure de l'évolution des échanges vers le 100 % numérique, l'offre de Tessi documents services s'adapte au plus près des organisations et des systèmes, pour proposer des réponses sur-mesure, où externalisation, innovation et industrialisation se combinent, au service de la gestion « edématérialisée » des flux :

- externaliser en toute conformité la gestion de leurs flux de documents et moyens de paiement, via des prestations de Business Process Outsourcing (BPO) à forte valeur ajoutée proches de leurs métiers,
- innover autour de solutions technologiques modernes et sécurisées, conçues pour supporter en toute confiance des processus métiers basés de plus en plus sur les échanges électroniques des documents de gestion,
- industrialiser les flux de communication sortants, grâce à des prestations d'éditique automatisées et à l'intégration de solutions modernes multicanales, pour un meilleur impact et une rentabilité accrue.



CPoR Devises est un établissement de crédit qui assure depuis vingt ans la liquidité du marché de change manuel et de l'or en France. À ce titre, la Société garantit l'approvisionnement, ainsi que la reprise de billets étrangers et produits d'or investissement pour l'ensemble du réseau bancaire domestique. La gamme des produits et services proposés à ses partenaires bancaires recouvre plus de 170 devises et 2 200 coupures ainsi que plus de 1 000 produits or dont plus de 20 références sont cotées quotidiennement.

Établissement de crédit, filiale à 80 % du Groupe Tessi et à 20 % du Crédit Agricole SA, CPoR Devises est le principal intervenant grossiste sur le marché du billet de banque étranger et le marché de l'or physique aux fins d'investissement en France.

À ce titre, la Société assure la liquidité du marché du change en approvisionnant l'ensemble des établissements bancaires et financiers domestiques en billets étrangers.

La maîtrise de l'ensemble de la chaîne de traitement des opérations, de la cotation automatique des cours de change les plus avantageux, à l'organisation des circuits logistiques les plus adaptés à la situation particulière de chacun des établissements bancaires et financiers, constitue pour ses partenaires le gage d'une prestation de qualité valorisante aux yeux de leur clientèle.

CPoR Devises a engagé avec succès depuis plusieurs années le développement international de son offre de services auprès des banques commerciales et se présente aujourd'hui comme un acteur majeur sur ce marché.

La persistance des incertitudes sur l'évolution des marchés financiers a continué à maintenir l'attrait de l'or auprès des investisseurs soucieux de diversifier leur patrimoine.

N° 1 sur le marché des opérations promotionnelles différées en France, Tessi customer marketing propose aujourd'hui une offre unique et 100% intégrée pour répondre aux enjeux du marketing client. Tessi customer marketing accompagne les sociétés, de la vision stratégique jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle, en passant par les solutions digitales et cross canal.

Tessi customer marketing s'est structurée autour de trois pôles :

- conseil
 - conseil en shopper et retail marketing
 - conseil et intégration de programmes CRM
- solutions
 - plateforme digitale et multicanale
 - marketing d'expériences
- opérations
 - opérations promotionnelles
 - marketing direct et logistique BtoC

Tessi a poursuivi en 2016 son processus d'internationalisation de ses activités entrepris en 2014 en ayant consolidé sa présence sur le marché espagnol, et en s'implantant sur les marchés d'Amérique Latine avec la société Diagonal Company, sur le marché espagnol avec la société BPO Solutions et le marché suisse et autrichien avec la société Tessi documents solutions Suisse, le tout renforçant l'activité Tessi document services.



Analyse des résultats du Groupe

L'évolution du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant sont analysés dans la partie 1.

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015*	Variation en %
Chiffre d'affaires	404 014	289 963	39,3%
Autres produits opérationnels	4 691	4 288	9,4%
Achats consommés	-27 138	-14 579	86,1%
Charges de personnel	-225 806	-154 905	45,8%
Autres charges opérationnelles	-85 684	-64 132	33,6%
Impôts et taxes	-9 838	-8 888	10,7%
Dotations aux amortissements et aux provisions	-11 529	-9 944	15,9%
Résultat opérationnel courant	48 709	41803	16,5%

^{*} retraité de l'application d'IAS 8

Les autres produits opérationnels passent de 4 288 K€ à 4 691 K€.

Les achats consommés augmentent de 86,1 % (+12,6 M€) du fait principalement de la contribution significative des acquisitions 2016 à ce poste, notamment du groupe Diagonal (9,5 M€).

Les charges de personnel 2016 s'élèvent à 225 806 K€ contre 154 905 K€ en 2015. Cette augmentation de 70 901 K€ peut se ventiler de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements	169 396	115 001
Charges sociales	54 157	38 396
Participations des salariés	2 253	1 508
Total autres charges opérationnelles	225 806	154 905

Les salaires et traitements augmentent de 54 395 K€ (+47,3 %). Hors acquisitions 2016, cette augmentation s'élève à 15,0 %.

Les charges sociales augmentent de 15 762 K€ (+41,1 %). Hors acquisitions de l'année 2016, les charges sociales augmentent de 6 777 K€ (+17,7%). Le CICE s'élève en 2016 à 4 794 K€ contre 3 988 K€ en 2015.

Le taux de charges sociales s'élève à 32,0 % en 2016 contre 33,4 % en 2015.

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Autres services extérieurs	56 059	40 011
Autres charges externes	28 998	22 753
Autres charges opérationnelles	627	1 368
Total autres charges opérationnelles	85 684	64 132

Les autres charges opérationnelles augmentent de 21 552 K€. Hors Diagonal, Tessi Document Solutions Switzerland et BPO Solutions, l'augmentation serait de 1 909 K€ soit une hausse de 3,0 %.



Les impôts et taxes ont augmenté de 10,7 % du fait notamment de l'augmentation des frais de personnel et donc des taxes assises dessus, ainsi que de l'augmentation de la CVAE induite par la hausse d'activité.

Les dotations aux amortissements et aux provisions augmentent de 15,9 % du fait de la hausse de la dotation aux amortissements (1 937 K€) et de la légère diminution de la dotation aux provisions (-352 K€).

Au final, le résultat opérationnel courant passe de 41 803 K€ à 48 709 K€ soit une hausse de 16,5 %.

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015	Variation en %
Résultat opérationnel courant	48 709	41 803	16,5%
Autres charges et produits opérationnels non courants	-1 785	-535	234,0%
Résultat opérationnel	46 924	41 268	13,7%
Coût de l'endettement financier net	-2 990	-511	485,4%
Autres charges et produits financiers	-929	82	-1239,9%
Résultat avant impôt	43 005	40 839	5,3%
Impôts sur les résultats	-11 196	-10 747	4,2%
Résultat net des sociétés intégrées	31 809	30 092	5,7%
Participation dans les entreprises associées		-5 000	
Résultat net des activités poursuivies	31 809	25 092	26,8%
Résultat net des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-74	
Résultat net de l'ensemble consolidé	31 809	25 018	27,1%

Les autres charges et produits opérationnels non courants passent d'une charge nette de 535 K€ en 2015 à une charge nette de 1 785 K€ en 2016.

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Plus ou moins-values de cession	246	304
Total plus ou moins-values de cession	246	304
Coûts de restructuration	-795	-839
Autres charges opérationnelles non courantes	-1 236	
Dépréciation d'écart d'acquisition		
Total autres charges et produits opérationnels non courants	-1 785	-535

En 2016, les coûts de restructuration sont principalement relatifs à la cession de la société Tessi Asia, à la fermeture du site de production de Grenoble (141 K€), à la perte du client principal de Tessi TMS (322 K€). Les autres charges opérationnelles non courantes couvrent une régularisation fiscale (597 K€) et une dépréciation d'actif immobilisé incorporel (406 K€) sur CPoR Devises, ainsi que des coûts engendrés dans le cadre de l'opération de prise de contrôle de Tessi SA par Pixel Holding (233 K€).



En 2015, les coûts de restructuration sont relatifs aux coûts de déménagement du site de production de Rennes (123 K€), de la fermeture du site d'Aurillac (173 K€) et de la succursale Belge de CPoR Devises (543 K€).

Ainsi, le résultat opérationnel passe de 41 268 K€ en 2015 à 46 924 K€, soit une hausse de 13,7 %.

Le coût de l'endettement augmente et passe de 511 K€ à 2 990 K€ sous l'effet de la hausse des frais financier sur emprunts (+1 856 K€). Ces derniers ont été impactés des frais d'émission d'emprunt retraités au taux d'intérêt effectif (TIE), et recalculés suite au remboursement anticipé au mois de janvier 2017 des emprunts concernés.

Les autres charges et produits financiers passent de +82 K€ à -929 K€, incluant une provision pour charge de 875 K€ relative au rachat de l'emprunt obligataire de 20 M€ effectué en janvier 2017.

Après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 11 196 K€ en 2016 contre 10 747 K€ en 2015, le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 31 809 K€ en 2016 contre 25 018 K€ en 2015, soit une hausse de 27,1 %.

III. Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

IV. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 12 janvier 2017 la société PIXEL Holding a acquis la participation majoritaire de la famille REBOUAH dans la Société TESSI.

Conformément à la réglementation, la société PIXEL Holding a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) une Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS).

Le Conseil d'Administration du 12 janvier 2017 a pris acte de la démission de Messieurs Marc et Julien REBOUAH, de Mesdames Yvonne et Corinne REBOUAH et de Monsieur Frédéric VACHER et a coopté Messieurs Vincent MENEZ, Jean-Louis SAVOYE et Jean-Hubert VIAL et Mesdames Marine DENTRESSANGLE et Nathalie GAK.

L'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017 a décidé de modifier le mode d'administration et de gestion de la Société et d'adopter la gestion par un Directoire et un Conseil de Surveillance et, par conséquent, d'adopter de nouveaux statuts. Ladite Assemblée Générale a nommé les premiers membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance du 22 février 2017 a désigné son Président et son Vice-Président et a nommé les premiers Membres du Directoire ainsi que le Président du Directoire.

Sur le premier trimestre 2017, la société Tessi SA a également enregistré les opérations suivantes :

- Remboursement de manière anticipé de l'intégralité des emprunts émis, dont :
 - le contrat de crédit souscrit pour un montant de 80 M€ en date du 22 décembre 2015,
 - l'emprunt obligataire émis en janvier 2013 pour 20 M€.



 Souscription d'un contrat de crédit en date du 12 janvier 2017, avec le déblocage possible de plusieurs tranches selon les caractéristiques suivantes :

	Facility A	Facility B	Revolving Facility	Acquisition Facility
Montant (en milliers d'euros)	27 100	40 600	10 000	40 000
Durée	6 ans	7 ans	6 ans	6 ans

La tranche de 10 millions d'euros est une tranche revolving, tandis que la tranche de 40 millions d'euros concerne une tranche d'acquisition amortissable. Ces deux tranches sont mises à disposition de la société.

• Mise en place d'une convention de prêt d'actionnaire (avance en compte courant) d'un montant de 47,8 millions d'euros d'une maturité de 7,5 ans.

Les opérations de refinancement, d'octroi de nouvelles lignes de crédit et de réalisation du rachat du bloc de contrôle ont été réalisées concomitamment.

V. Perspectives 2017

La Société ambitionne de poursuivre sa stratégie de croissance tout en apportant une attention toute particulière au processus d'intégration des acquisitions réalisées en 2015 et début 2016.

VI. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice soit la somme de 29 712 334,09 € en intégralité au poste « Autres Réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées au titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Dividende par action	Abattement fiscal pour les personnes physiques
31/12/2013	2,00 €	40 %
31/12/2014	2,00 €	40 %
31/12/2015	2,00 €	40 %

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017 a décidé de distribuer à titre de dividende exceptionnel, prélevé pour partie sur le poste « Réserves » et pour partie sur le poste « Primes », la somme de 67.647.854,04 euros. Chaque Actionnaire a ainsi reçu un dividende de 24,18 € par action au nominal de 2 €. Le dividende a été mis en paiement le 27 février 2017.

VII. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquiès du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 113 883 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement et que l'impôt sur les sociétés au taux de base acquitté à ce titre s'est élevé à 37 961 €.



VIII. Conventions visées à l'article L.225-86 et suivants du Code de Commerce

Nos Commissaires aux Comptes vous donneront lecture de leur rapport, lequel mentionne les conventions dûment autorisées par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

à l'autorisation générale de cautionnement auprès des filiales du Groupe.

et, au cours de l'exercice 2017, par le Conseil d'Administration (réunions du 12 janvier 2017 et 1^{er} février 2017) et par le Conseil de Surveillance (réunion du 22 février 2017), relatives :

- aux rémunérations différées (indemnité de départ, indemnité de carence, indemnité de nonconcurrence) de Madame Claire FISTAROL,
- aux rémunérations différées (indemnité de départ, indemnité de carence, indemnité de nonconcurrence) de Monsieur Olivier JOLLAND.

IX. Fixation de jetons de présence

Nous vous proposons d'allouer à votre Conseil de Surveillance, à titre de jetons de présence, pour l'exercice 2017, une somme globale de 70.000 € et les exercices suivants jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale.

X. Proposition d'approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux

En application de l'article L. 225-82-2 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les principes et les critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux en raison de leur mandat pour l'exercice 2017 et constituant la politique de rémunération les concernant.

Ces principes et critères arrêtés par le Conseil de Surveillance sont présentés dans le rapport prévu par l'article précité. En application de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront soumis à l'approbation des Actionnaires lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Nous vous proposons d'approuver les principes et critères tels que présentés dans ce rapport.



XI. Proposition de ratification de la cooptation de la société HLD Conseils en qualité de Membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Jean-Hubert VIAI démissionnaire

Nous vous informons que lors du Conseil de Surveillance du 12 avril 2017, il a été décidé de coopter la société HLD Conseils en qualité de Membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Jean-Hubert VIAL, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Nous vous proposons de ratifier cette cooptation faite à titre provisoire par ledit Conseil.

XII. Autorisations et délégations de compétence données au Directoire par l'Assemblée Générale des Actionnaires

A. Renouvellement de l'autorisation donnée au Directoire d'acheter en bourse ses propres actions

Nous vous proposons d'autoriser à nouveau le Directoire, avec faculté de subdélégation, à opérer en Bourse sur les actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, aux fins exclusives, par ordre de priorité :

- d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- · d'annulation de tout ou partie des actions achetées,
- de couverture de plans d'options,
- de couverture de titres de créances convertibles en actions.

Il n'est pas envisagé d'autres utilisations de ce programme de rachat d'actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

Un document d'information sera diffusé conformément à la réglementation en vigueur et mentionnera notamment :

- le nombre maximum d'actions à acquérir: maximum de 10 % du capital social (incluant les actions déjà détenues),
- le prix unitaire maximum d'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, fixé à 150 € (hors frais d'acquisition).

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est 41 965 170 €, financé soit sur ressources propres, soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique.



Validité de l'autorisation : à compter de la date de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2016 jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale d'approbation des comptes, dans la limite légale de dix-huit mois.

Le Directoire devra, si vous adoptez cette résolution, vous rendre compte chaque année de l'usage de cette autorisation.

Nous vous demandons également de bien vouloir déléguer au Directoire, avec faculté de subdélégation, la compétence, pour une durée de 24 mois, pour annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédant, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Directoire disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

B. Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider d'augmenter le capital social par émission de toutes valeurs mobilières avec ou sans droit préférentiel de souscription,

Nous vous proposons de décider du principe d'augmentations de capital avec délégation de compétence au profit du Directoire afin de permettre à la Société de faire, si besoin était, appel ultérieurement au marché financier et ainsi de saisir toute opportunité de développement.

Ainsi, nous vous proposons :

- 1. de consentir au Directoire (15^e et 16^e résolutions), pour une durée de vingt-six mois, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social, soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances :
 - existants ou à émettre de la Société et/ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital;
 - existants de la Société et/ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement moins de la moitié du capital ou dont moins de la moitié du capital est indirectement possédé par cette société.

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à trois millions (3 000 000) d'euros en nominal. Le montant des augmentations de capital prévues à ladite délégation s'imputerait sur le **Plafond Global I** visé ci-dessous

Le montant total des valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance, notamment obligataire, susceptibles d'être ainsi émises ne pourrait être supérieur à cinquante millions (50 000 000) d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant en autres devises, ce montant s'imputant sur le **Plafond Global II** visé ci-dessous.



2. de consentir au Directoire (17º résolution), pour une durée de vingt-six mois, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 II du Code Monétaire et Financier.

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à 20% du capital social par an au jour de la décision du Directoire et le montant des augmentations de capital prévues à ladite délégation s'imputerait sur le **Plafond Global I** visé ci-dessous.

Le montant nominal total des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourrait excéder cinquante millions (50 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant ou la contre-valeur de ce montant en autres devises, à la date de la décision d'émission, ce montant s'imputant sur le **Plafond Global II** visé cidessous.

- 3. <u>d'autoriser</u>, sous condition suspensive de l'adoption des délégations visées ci-dessus, le <u>Directoire</u> (18^e résolution), dans la limite de 10 % du capital social tel qu'existant au jour de la <u>mise en œuvre desdites délégations par le Directoire</u>, par an, à fixer, le prix d'émission selon l'une des modalités suivantes :
 - prix d'émission égal à la moyenne des cours de clôture constatés sur une période d'au moins 20 jours de bourse consécutifs et d'au plus 100 jours de bourse consécutifs ayant courue pendant les six mois précédant l'émission;
 - prix d'émission égal au cours moyen pondéré du dernier jour de bourse précédant l'émission avec une décote maximale de 5%.
- 4. <u>de déléguer au Directoire (19^e résolution), pour une durée de vingt-six mois, la compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une des augmentations de capital exposées ci-dessus, en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce et ce, dans la limite du **Plafond Global II** et du **Plafond Global II** visés ci-dessous.</u>
- 5. <u>de déléguer, au Directoire (20^e résolution), pour une durée de vingt-six mois, la compétence à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires, en vue :</u>
- 5.1. dans la limite de 25 % de son capital social (tel qu'existant au jour de la mise en œuvre de la présente délégation par le Directoire), de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société selon la procédure d'Offre Publique d'Echange effectuée en application des dispositions de l'article L. 225-148 du Code de Commerce,
- 5.2. dans la limite de 10 % de son capital social (tel qu'existant au jour de la mise en œuvre de la présente délégation par le Directoire), de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L.225-148 ne sont pas applicables

Le montant nominal total des augmentations de capital effectuées en vertu de ladite délégation s'imputerait sur le **Plafond Global I** visé ci-dessous.



6. de consentir au Directoire (21^e résolution), pour une durée de vingt-six mois, une délégation de compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations de capital, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, par incorporation successive ou simultanée au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution gratuite d'actions ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à trois millions (3 000 000) d'euros, étant précisé que ce montant ne s'imputera pas sur le **Plafond Global I** visé ci-dessous.

7. de décider (22^e résolution) :

- que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations consenties au Directoire (résolutions 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, et 20^e) par la prochaine Assemblée Générale, ne pourrait être supérieur à trois millions (3 000 000) d'euros (« Plafond Global I »);
- que le montant nominal total des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital susceptibles d'être émises en vertu des délégations consenties au Directoire (résolutions 15°, 16°, 17°, 18°, 19°, et 20°) par la prochaine Assemblée Générale ne pourrait excéder cinquante millions (50 000 000) d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant en autres devises, à la date de la décision d'émission (« Plafond Global II »).

À ces plafonds s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres donnant accès au capital de la Société et/ou émises par une Filiale et/ou une société mère dans le cadre des délégations de compétence consenties au Directoire.

8. <u>de déléguer au Directoire (23^e et 24^e résolutions), pour une durée de vingt-six mois, la compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée à l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son groupe et de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers.</u>

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourrait excéder cent cinquante mille (150 000) euros.

9. <u>d'autoriser le Directoire (25^e résolution), pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions et, par voie de conséquence, de constater la ou les augmentations de capital en cas d'attribution d'actions nouvelles à émettre.</u>

Cette autorisation d'attribution gratuite d'actions, en une ou plusieurs tranches, serait consentie au bénéfice de l'ensemble des salariés, ou de certains d'entre eux, ainsi que des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce, à des attributions gratuites d'actions ordinaires, existantes ou à émettre, de la Société sous condition de présence pendant la période d'acquisition et, s'agissant des dirigeants mandataires sociaux (voire certains salariés identifiés par le Directoire), à l'atteinte de plusieurs conditions de performance déterminées par le Directoire lors de la décision de leur attribution.



Le nombre d'actions ordinaires susceptibles d'être attribuées gratuitement ne pourrait dépasser plus de 4 % du capital social de la Société, tel que constaté au jour de chaque décision d'attribution par le Directoire.

L'attribution des actions ordinaires à leurs bénéficiaires ne deviendrait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire sans pouvoir être inférieure à un an. Le cas échéant, le Directoire pourra fixer une obligation de conservation desdites actions ordinaires étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à un an en cas de période d'acquisition d'un an, et qu'il pourra ne pas y avoir de période de conservation minimale en cas de période d'acquisition supérieure ou égale à deux ans (au choix du Directoire).

L'attribution d'actions gratuites aux Membre du Directoire devrait être autorisée par le Conseil de Surveillance lequel pourrait soit décider que les actions ordinaires ainsi attribuées ne pourraient être cédées avant la cession de leurs fonctions, soit fixer la quantité des actions ordinaires devant être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Tous pouvoirs seraient conférés au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour la mise en œuvre de ladite autorisation d'attribution gratuite d'actions.

XIII. Filiales et participations

Nous vous avons exposé l'activité des filiales en vous rendant compte de l'activité du Groupe. Le tableau des filiales et participations est joint au présent rapport (annexe II).

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris des participations ou accru son taux de participation en capital et en droit de vote* dans les sociétés, ayant leur siège social sur le territoire français, suivantes :

'	Quote-part du capital détenu avant l'opération en capital et en droits de vote		Quote-part du capital détenu après l'opération en capital et en droits de vote	
Nom des sociétés	en capital	en droits de vote	en capital	en droits de vote
ISEM	49 %	49 %	100 %	100 %
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Avignon			100 %	100 %
Tessi Chèque Nanterre	99,80 %	99,80 %	100 %	100 %
Tessi Documents Services	99,90 %	99,90 %	100 %	100 %
Rib Informatique Drôme	99,80 %	99,80 %	100 %	100 %
SEDI	99,80 %	99,80 %	100 %	100 %
TESSI TMS	99,93 %	99,93 %	99,99 %	99,99 %

^{*} Plus du 20°, du 10°, du 5°, du tiers, de la moitié, des deux tiers et des 18/20° du capital ou des droits de vote.



XIV. Sociétés contrôlées

A. Directement, par secteur d'activités

1. Tessi documents services

Accès Informatiques	
ATIA	
A.T.I.P.	
BIPIO	
Bordeaux Saisie	
BPO Solutions	
Diagonal Company Services & Solutions	
Gdoc Holding SA	
Graddo Grupo Corporativo	
GIP-Tessi	
l.C.S.B.	
SEM	
Logidoc Solutions	
Perfo Service	
Processure Company Limited	
Prochèque Nord	
RIB Informatique Drôme	
RIP-Tessi	
SATC	
SDIP-Tessi	
SEDI	
SMIP-Tessi	
Synercam	
T.D.C. Tessi	
T.D.I.	
TESCA	
Tessi 2M	
Tessi Chèque Bordeaux	
Tessi Digital Services	
Tessi Chèque Interbancaire	
Tessi Chèque Nanterre	
Tessi Consulting	
Tessi Ouest	
Tessi Chèque Rennes	
Tessi Chèque Île de France	
Tessi Contact Center	
Tessi Documents Services	
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Avignon	
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Lyon	

Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Metz



Tessi Document Solutions (Switzerland)

Tessi Encaissements

Tessi Informatique

Tessi Paiements Services

Tessi Technologies

Tessi-T.G.D

T.I.G.R.E.

TSI Action Informatique

Tunis Data Services

XWZ 32

2. CPoR Devises

CPoR Devises

3. Tessi customer marketing

My Shopper Agency

PMC

Soft Promo

Tessi CRM Consulting

Tessi TMS

4. Autres non affectées

Tessi Services

Tessi lab

Indirectement, par secteur d'activités

1. Tessi documents services

ASP One.fr par XWZ 32

Atelier Pré Saint Gervais par XWZ 32

BIP-Tessi par Tessi Documents Services

C2I Production par Tessi Technologies

CIAT par Tessi Technologies

Diagonal Gest Chile par Diagonal Company Services et Solutions

Docuplus par Gdoc Holding SA

Gdoc Lasercom SA par Gdoc Holding SA

Gdoc Lasercom France par Gdoc Holding SA

Gdoc Espana par Gdoc Holding SA

Gesanco Gestión par Diagonal Company Services et Solutions

Gestiona Agencia Habitacional par Gestión Externa

Gestiona Procesos Chile par Gestión Externa

Gestión Externa par Diagonal Gest Chile

Gestión Externa Colombia par Diagonal Company Services et Solutions



Grabacion de Datos y Documentos par Graddo Grupo Corporativo

Graddo II par Graddo Grupo Corporativo

Hipotecarios Atacas par Diagonal Company Services et Solutions

IMDEA par GDOC Holding SA

Insynergy Consulting España par Diagonal Company Services et Solutions

Near Perfection par Grado Grupo Corporativo

Servicios Externos Gestiona par Diagonal Gest Chile

SIP-Tessi par Tessi Documents Services

Tessi Document Solutions (Austria) par Tessi Document Solutions (Switzerland)

Tessi Document Solutions (Germany) par Tessi Document Solutions (Switzerland)

Tessi Éditique par XWZ 32

Tessi GED par XWZ 32

Tessi Gestiona par Gestión Externa

Valdeolmillos Gestores par Diagonal Company Services et Solutions

2. Tessi customer marketing

Tessi MD par XWZ 32

XV. Stock-options

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale est informée des plans d'options mis en œuvre par le biais d'un rapport spécial.

Nous vous rappelons que la dernière attribution d'options date du 16 juin 2008. Au 31 décembre 2016, il n'y a plus de plans d'options au sein de la Société.

XVI. Compte-rendu des opérations effectuées

En application des dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce et dans le cadre de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2016 et de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017, nous vous informons que la Société a procédé aux opérations suivantes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

•	nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	577
•	nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	603
•	cours moyen des achats	138,6728 €
•	cours moyen des ventes	142,7221 €
•	montant des frais de négociation	NA
•	nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2016 (contrat de liquidité)	118
•	valeur évaluée des actions au cours d'achat	16 543,50 €
•	valeur nominale des actions	2€



Information sur la réalisation des opérations d'achat d'actions par finalités fixées dans le programme de rachat d'actions arrêté par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2016 :

Finalités	Nombre d'actions détenues au 31/12/2016	Prix d'achat moyen €	Volume d'actions utilisées	Réallocations éventuelles
Contrat de liquidité	118	140,1991	1 180	-

Pour votre information, le cours de l'action Tessi était de 133 € à l'ouverture de l'exercice le 4 janvier 2016 et de 161 € à la clôture le 31 décembre 2016.

Nous vous apportons les précisions suivantes sur la liquidité moyenne du titre :

cours moyen 120,104 €
 volume moyen 1 745 titres
 journée de transaction moyenne 209 581,48 €

XVII. Informations relatives au capital social et aux droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après :

- ➤ Identité des actionnaires possédant, <u>à la clôture de l'exercice 2016</u>, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote :
 - la société de droit luxembourgeois Faccino, détenue à 100 % par M. Marc REBOUAH, détient 40,73 % du capital social et 52,68 % des droits de vote,
 - M. Marc REBOUAH et les membres de sa famille détiennent 13,39 % du capital social et 17,34 % des droits de vote,
 - la société de droit américain FMR LLC détient 9,99 % du capital social et 6,50 % des droits de vote (avis AMF du 10 juin 2015 n° 215C0791).
 - La société Amiral Gestion détient 7,94 % du capital et 5,16% des droits de vote (avis AMF du 20 décembre 2016 n° 216C2858).
- Notifications de franchissements de seuils communiqués à la Société <u>à compter du</u> 1^{er} janvier 2016 jusqu'au jour de l'établissement du présent rapport :
 - La société Eximium a déclaré avoir franchi à la baisse, le 5 février 2016, le seuil de 5 % du capital (avis AMF du 9 février 2016 n° 216C0441).
 - La société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse, le 5 février 2016, le seuil de 5 % du capital (avis AMF du 9 février 2016 n° 216C0448).
 - La société Sycomore a déclaré avoir franchi à la hausse, le 10 février 2016, le seuil de 2,5% du capital.
 - Monsieur Marc REBOUAH a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 30 mai 2016, le seuil de 15 % des droits de vote (avis AMF du 3 juin 2016 n° 216C1280).



- La société Sycomore a déclaré avoir franchi à la hausse, le 13 juin 2016, le seuil des 2,5% des droits de vote.
- La Société Amiral Gestion, agissant pour le compte du fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse le 15 décembre 2016, le seuil de 5 % des droits de vote (avis AMF du 20 décembre 2016 n° 216C2858).
- La société FACCINO a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 12 janvier 2017, les seuils de 50 % des droits de vote et de 1/3, 30 %, 25 %, 20 %, 15 %, 10 % et 5 % du capital et des droits de vote (avis AMF du 13 janvier 2017 n° 217C0155).
- Monsieur Marc REBOUAH a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 12 janvier 2017, les seuils de 10 % et 5 % du capital et des droits de vote (avis AMF du 13 janvier 2017 n° 217C0155).
- Monsieur Marc REBOUAH, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société FACCINO qu'il contrôle, et les membres de sa famille ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 12 janvier 2017, les seuils de 2/3 des droits de vote et de 50%, 1/3, 30 %, 25 %, 20 %, 15 %, 10 % et 5 % du capital et des droits de vote (avis AMF du 13 janvier 2017 n° 217C0155).
- La société PIXEL Holding a déclaré avoir franchi à la hausse, le 12 janvier 2017, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3 et 50 % du capital et des droits de vote (avis AMF du 18 janvier 2017 n° 217C0203).
- La société Moneta Asset Management, agissant pour le compte du fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, avoir franchi en hausse, le 13 janvier 2017, le seuil de 5 % des droits de vote (avis AMF du 27 janvier 2017 n° 217C0291).
- La société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse, le 12 janvier 2017, le seuil statutaire de 7,5 % de droits de vote (email adressé à la Société le 26 janvier 2017).

XVIII. Opérations réalisées par les dirigeants, ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2016 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées:

nombre de titres cédés
nombre de titres acquis
nombre de titres souscrits
nombre de titres échangés
Néant

XIX. Informations complémentaires susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations complémentaires suivantes, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :



> Structure du capital social de la Société

Le capital social d'un montant de 5 595 356 euros est divisé en 2 797 678 actions de 2 euros de valeur nominale chacune au 31 décembre 2016.

Conformément aux dispositions légales, nous vous informons que notre société n'a plus de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions en exercice depuis le 16 juin 2015 et que depuis il n'a pas été attribué d'options gratuites d'actions.

Nous vous rappelons également que la Société a émis, le 11 janvier 2013, 200 obligations ordinaires d'un montant nominal de 100 000 euros chacune. Nous vous indiquons que ces 200 obligations ordinaires ont été remboursées le 12 janvier 2017.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du Code de Commerce

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société.

➤ Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce

Vous trouverez au point XVII du rapport de gestion toutes informations relatives au capital social et au droit de vote.

➤ La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

L'article 21.5 des statuts sociaux prévoit que « Tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis quatre ans au moins, jouit du droit de vote double prévu par la loi. En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions nouvelles, pour lesquelles il bénéficie de ce droit ».

➤ Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Il n'existe pas de clauses statutaires restrictives en matière de transfert d'actions ou d'exercice du droit de vote. Par ailleurs, il n'existe pas de pacte d'Actionnaires au niveau de la Société TESSI.

➤ Les règles applicables à la nomination et au remplacement des Membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont les règles légales

Des informations relatives au Conseil de Surveillance de la Société vous sont communiquées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne.

Les pouvoirs des Membres du Directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Vous trouverez au point XII du rapport de gestion toutes informations relatives au rachat d'actions.



Par ailleurs, vous trouverez annexées au rapport de gestion, les délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 25 juin 2015 puis au Directoire par l'Assemblée Générale du 22 février 2017 en matière d'augmentation de capital.

 Les accords conclus par la Société, qui seraient modifiés ou qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société

De tels accords ne peuvent être communiqués car leur divulgation porterait gravement atteinte aux intérêts de la Société.

➤ Les accords prévoyant des indemnités pour les Membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Nous vous précisons que conformément à la loi, la Société a publié un communiqué relatif aux rémunérations différées de Mme Claire FISTAROL, en sa qualité de Présidente et de Membre du Directoire, et de M. Olivier JOLLAND, en sa qualité de Directeur Général et Membre du Directoire.

XX. Actionnariat des salariés de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la proportion de capital que représentent au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2016, les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce :

- dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, d'un fond commun de placement d'entreprise,
- et/ou directement, au titre de la participation aux résultats, mais seulement durant la période d'incessibilité prévue par la loi.

→ Le pourcentage de détention s'élève à 0.03 %.

Par ailleurs, il est indiqué que l'état de la participation des salariés au capital au dernier jour de l'exercice, au titre des actions nominatives attribuées aux salariés au titre de l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, est de 0 %.

XXI. Informations relatives aux mandataires sociaux

À titre liminaire, nous rappelons que :

- le Conseil d'Administration du 12 janvier 2017 a :
 - pris acte de la démission de Messieurs Marc et Julien REBOUAH, de Mesdames Yvonne et Corinne REBOUAH et de Monsieur Frédéric VACHER;
 - nommé en qualité de nouveaux Administrateurs Messieurs Vincent MENEZ, Jean-Louis SAVOYE et Jean-Hubert VIAL et Mesdames Marine DENTRESSANGLE et Nathalie GAK;
 - décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, Monsieur Vincent MENEZ assurant les fonctions de Président du Conseil d'Administration et Madame Claire FISTAROL les fonctions de Directrice Générale;
- l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017 a décidé de modifier le mode d'administration et de gestion de la Société et d'adopter la gestion par un Directoire et un Conseil de Surveillance et, par conséquent, d'adopter de nouveaux statuts. Ladite Assemblée Générale a nommé les premiers Membres du Conseil de Surveillance;



 le Conseil de Surveillance du 22 février 2017 a nommé son Président et son Vice-Président et a nommé les premiers Membres du Directoire et le premier Président du Directoire et le premier Directeur Général.

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous :

A. de la rémunération totale fixe et exceptionnelle et des avantages de toute nature versés, <u>durant l'exercice</u>, à chaque mandataire social, ainsi que du montant de la rémunération et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce, ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé :

Monsieur Marc REBOUAH – Président-Directeur Général jusqu'au 12 janvier 2017

 Tableau de synthèse des rémunérations et options et actions attribuées à M. Marc REBOUAH, Président-directeur général

En€	Exercice 2016	Exercice 2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	314 352	314 352
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Total	314 352	314 352

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Marc REBOUAH, Président-directeur général

	Exercice 2016		Exercice 2015	
En€	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe*	300 000	300 000	300 000	300 000
Rémunération variable**	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle***	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature****	14 352	14 352	14 352	14 352
Total	314 352	314 352	314 352	314 352

^{*} La rémunération fixe du Président-directeur général est déterminée par le Conseil d'Administration en fonction de critères objectifs de marché.

^{**} En principe, le Président-directeur général ne perçoit pas de rémunération variable.

^{***} Le Conseil d'Administration pour tenir compte des performances du Groupe, peut attribuer exceptionnellement une prime au Président-directeur général.

^{****} Il s'agit d'un véhicule de fonction.



Il n'existe au profit de Monsieur Marc REBOUAH aucun engagement de retraite et autres avantages viagers, autres que ceux consentis au titre de régime de retraite de base et complémentaires obligatoires.

2. Administrateurs de la Société

> Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux

En€	Montants versés au titre de l'exercice 2016	Montants versés au titre de l'exercice 2015					
Corinne REBOUAH, Administrateur j	usqu'au 12.01.2017						
Jetons de présence	Néant	Néant					
Autres rémunérations	234 576*	218 076*					
Frédéric VACHER, Administrateur ju	squ'au 12.01.2017						
Jetons de présence	Néant	Néant					
Autres rémunérations	457 328**	404 016**					
Julien REBOUAH, Administrateur jus	squ'au 12.01.2017						
Jetons de présence	20 000	20 000					
Autres rémunérations	Néant	Néant					
La société FONDELYS représentée	par M. Henri DUFER						
Jetons de présence	20 000	20 000					
Rémunération membre du Comité d'Audit	15 000	15 000					
Michel ANGĒ							
Jetons de présence	20 000	20 000					
Rémunération membre du Comité d'Audit	15 000	15 000					
Yvonne REBOUAH, Administrateur j	Yvonne REBOUAH, Administrateur jusqu'au 12.01.2017						
Jetons de présence	20 000	20 000					
Autres rémunérations	Néant	Néant					
Total	801 904	732 092					

^{*} Le détail de ces rémunérations est indiqué ci-après au paragraphe 1.

^{**} Le détail de ces rémunérations est indiqué ci-après au paragraphe 2.



2.1. Corinne REBOUAH, Administrateur jusqu'au 12 janvier 2017

> Tableau récapitulatif des rémunérations de Mme Corinne REBOUAH, Administrateur

'	Exercic	e 2016	Exercice 2015		
En€	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	
Rémunération fixe*	136 500	136 500	130 000	130 000	
Rémunération variable	90 000	90 000	80 000	80 000	
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	
Avantages en nature**	8 076	8 076	8 076	8 076	
Total	234 576	234 576	218 076	218 076	

^{*} Mme Corinne REBOUAH est rémunérée au titre des fonctions salariées qu'elle exerce au sein de la société Tessi SA à des conditions de marché.

Il n'existe au profit de Madame Corinne REBOUAH aucun engagement de retraite et autres avantages viagers, autres que ceux consentis au titre de régime de retraite de base et complémentaires obligatoires.

> Stock-options

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à Mme Corinne REBOUAH par l'émetteur ni par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Mme Corinne REBOUAH n'a pas levé d'options de souscription au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

> Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Date du Conseil d'Admini- stration	Nombre d'actions attribuées	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice (en €)	Nombre d'options exercées au 31/12/2016	Dont options exercées en 2016	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2016
Plan n°1	08/07/2002	1 133	08/07/2006	08/07/2009	26,92	1 133	-	-
Plan n°2	10/02/2003	1 959	10/02/2007	09/02/2010	15,57	1 959	-	-
Plan n°3	08/12/2003	1 028	08/12/2007	07/12/2010	29,68	1 028	-	-
Plan n°4	13/12/2004	1 040	13/12/2008	12/12/2011	35,66	1 040	-	-
Plan n°5	09/12/2005	757	09/12/2009	08/12/2012	40,27	757	-	-
Plan n°6	09/06/2006	1 000	09/06/2010	09/06/2013	47,38	1 000	-	-
Plan n°7	15/06/2007	868	15/06/2011	15/06/2014	49,26	868	-	-
Plan n°8	16/06/2008	1 500	16/06/2012	16/06/2015	35,56	1 500	-	-
Totaux		9 285				9 285	-	-

^{**} Il s'agit d'un véhicule de fonction.



> Actions de performance

Aucune action de performance n'a été attribuée à Mme Corinne REBOUAH par l'émetteur ni par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mme Corinne REBOUAH	OUI	NON	NON	NON

Date de renouvellement du mandat d'Administrateur : 22/06/2012.

Fin de mandat: Conseil d'Administration du 12 janvier 2017.

2.2. Frédéric VACHER, Administrateur jusqu'au 12 janvier 2017

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Frédéric VACHER, Administrateur

	Exercice 2016		Exercice 2015	
En€	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe*	240 500	240 500	227 500	227 500
Rémunération variable	180 000	180 000	170 000	170 000
Rémunération exceptionnelle	30 000	30 000	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature**	6 828	6 828	6 516	6 516
Total	457 328	457 328	404 016	404 016

^{*} M. Frédéric VACHER est rémunéré au titre des fonctions salariées qu'il exerce au sein de la société Tessi SA à des conditions de marché.

Il n'existe au profit de Monsieur Frédéric VACHER aucun engagement de retraite et autres avantages viagers, autres que ceux consentis au titre de régime de retraite de base et complémentaires obligatoires.

> Stock-options

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à M. Frédéric VACHER par l'émetteur ni par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

M. Frédéric VACHER n'a pas levé d'options de souscription au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

^{**} Il s'agit d'un véhicule de fonction.



> Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Date du Conseil d'Admini- stration	Nombre d'actions attribuées	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice (en €)	Nombre d'options exercées au 31/12/2016	Dont options exercées en 2016	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2016
Plan n°1	08/07/2002	1 133	08/07/2006	08/07/2009	26,92	1 133	-	-
Plan n°2	10/02/2003	1 959	10/02/2007	09/02/2010	15,57	1 959	-	-
Plan n°3	08/12/2003	1 028	08/12/2007	07/12/2010	29,68	1 028	-	-
Plan n°4	13/12/2004	1 040	13/12/2008	12/12/2011	35,66	1 040	-	-
Plan n°5	09/12/2005	757	09/12/2009	08/12/2012	40,27	757	-	-
Plan n°6	09/06/2006	1 000	09/06/2010	09/06/2013	47,38	1 000	-	-
Plan n°7	15/06/2007	868	15/06/2011	15/06/2014	49,26	868	-	-
Plan n°8	16/06/2008	1 500	16/06/2012	16/06/2015	35,56	1 500	-	-
Totaux		9 285				9 285		

> Actions de performance

Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Frédéric VACHER par l'émetteur ni par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
M. Frédéric VACHER	OUI	NON	NON	NON

Date de renouvellement du mandat d'Administrateur : 14/06/2013.

Fin de mandat : Conseil d'Administration du 12.01.2017.

B. de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires de la Société durant l'exercice, établie sur la base des informations transmises par chaque intéressé :

Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
M. Marc REBOUAH	Tessi SA	Président-directeur général
	SA CPoR Devises	Président du Conseil de Surveillance
	BIPIO	Administrateur
	Grabación de datos y documentos	Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Marc REBOUAH
	Graddo II	Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Marc REBOUAH
	Graddo Grupo Corporativo	Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Marc REBOUAH
	Gdoc Holding SA	Président du Conseil d'Administration



Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
M. Marc REBOUAH	Near Perfection SL	Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Marc REBOUAH
	Spigraph Group	Tessi SA Administrateur représentée par Marc REBOUAH jusqu'au 19 septembre 2016
	SCI TONY GARNIER	Gérant
Mme Corinne REBOUAH	Tessi SA	Administrateur et Secrétaire général
	SARL Accès Informatiques	Gérant
	SARL BIP-Tessi	Gérant
	SARL Bordeaux Saisie	Gérant
	SARL GIP-Tessi	Gérant
	SARL Perfo Service	Gérant
	SARL RIB Informatique Drôme	Gérant
	SARL RIP-Tessi	Gérant
	SARL SATC	Gérant
	SARL SDIP-Tessi	Gérant
	SARL SEDI	Gérant
	SARL SIP-Tessi	Gérant
	SARL SMIP-Tessi	Gérant
	SARL T.D.C. Tessi	Gérant
	SARL Tessi Chèque Nanterre	Gérant
	SARL Tessi Contact Center	Gérant
	SARL Tessi Documents Services	Gérant
	SARL TSI - Action Informatique	Gérant
	SAS Atelier Pré Saint Gervais	Président
	SAS C2I Production	Président
	SAS Logidoc Solutions	Président
	SAS Synercam	Président
	SAS Tessi Chèque Interbancaire	Président
	SAS Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Lyon	Président
	SAS Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Metz	Président
	SAS Tessi Éditique	Président
	SAS Tessi Encaissements	Président
	SAS Tessi GED	Président
	SAS Tessi Informatique	Président
	SAS Tessi lab	Président
	SAS Tessi Paiements Services	Président
	SAS Tessi Technologies	Président
	BIPIO	Administrateur
	SA CPoR Devises	Membre du Conseil de Surveillance



Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
M. Julien REBOUAH	Tessi SA	Administrateur
	BIPIO	Chairman et Administrateur
Fondelys	Tessi SA	Administrateur
M. Henri DUFER	Tessi SA	Représentant permanent de Fondelys et Président du Comité d'Audit
	SARL Fondelys	Gérant
M. Michel ANGÉ	Tessi SA	Administrateur et Membre du Comité d'audit
	Biomérieux SA	Censeur
	Groupe Progrès SA	Administrateur
	CIC Lyonnaise de Banque SA	Administrateur
	Banque Fiducial SA	Administrateur
	Sogelym Dixence Holding SAS	Administrateur
	Le Petit Monde - Association 1901	Administrateur
Mme Yvonne REBOUAH	Tessi SA	Administrateur
	SCI de Bonne	Gérant
M. Frédéric VACHER	Tessi SA	Administrateur et Vice-président
	SA CPoR Devises	Membre du Conseil de Surveillance
	SARL A.T.I.P.	Gérant
	SARL Prochèque Nord	Gérant
	SARL Tessi Digital Services	Gérant
	SARL Tessi Chèque Île de France	Gérant
	SARL Tessi Ouest	Gérant
	SARL T.D.I.	Gérant
	SAS I.C.S.B.	Président
	SAS TESCA	Président
	SAS Tessi 2M	Président
	SAS Tessi Chèque Bordeaux	Président
	SAS Tessi Chèque Rennes	Président
	SAS Tessi Consulting	Président
	SAS T.I.G.R.E.	Président
	SAS ISEM	Tessi SA Président représentée par Frédéric VACHER
	SAS Tessi-T.G.D.	Président
	BIPIO	Administrateur
	Processure Company Limited	Chairman et Administrateur
	ATIA	Administrateur
	Tessi Asia	Chairman et Administrateur jusqu'au 3 mai 2016
	Tessi Document Solutions (Switzerland)	Gérant



Prénom Nom	Société	Mandats et fonctions exercés
M. Frédéric VACHER	Tessi Document Solutions (Germany)	Gérant
	Tessi Document Solutions (Austria)	Gérant
	BPO Solutions	Conseiller Délégué

XXII. Informations sociales et environnementales

Ces informations vous sont présentées en annexe III du présent rapport.

XXIII. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil de Surveillance rend compte, dans un rapport joint aux présentes (annexe IV), des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations que le Conseil de Surveillance apporte aux pouvoirs des Membres du Directoire.

XXIV. Rapport du Directoire sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, sont annexées au présent rapport (annexe V), les informations relatives :

- aux délégations de compétence et de pouvoirs, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale du 22 février 2017 au Directoire et par l'Assemblée Générale du 25 juin 2015 au Conseil d'Administration en matière d'augmentations de capital,
- à l'usage fait au cours de l'exercice par le Directoire pour les délégations consenties par l'Assemblée Générale du 22 février 2017 et par le Conseil d'Administration pour les délégations consenties par l'Assemblée Générale du 25 juin 2015.

XXV. Contrôle des Commissaires aux Comptes

Nous allons vous donner lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs :

- · aux comptes sociaux,
- aux comptes consolidés,
- aux conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce,
- aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- à l'annulation des titres acquis dans le cadre du programme d'achat par la Société de ses propres actions,



- aux délégations faites au Directoire de procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières avec suppression ou non du droit préférentiel de souscription,
- · à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre,
- à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce.

Nous espérons que l'ensemble des résolutions qui vous sont présentées, recevra votre agrément.

Le Directoire



Annexe I résultats et autres caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

Natures des indications (en €)	2016	2015	2014	2013	2012
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 595 356	5 595 356	5 593 356	5 609 890	5 599 846
Nombre des actions ordinaires existantes	2 797 678	2 797 678	2 796 678	2 804 945	2 799 923
Chiffre d'affaires hors taxe	17 994 091	16 084 196	14 025 789	13 799 600	14 052 505
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	21 350 375	12 358 291	15 463 246	13 924 434	18 342 575
Impôts sur les bénéfices	-2 377 426	2 331 895	-1 835 368	-2 618 331	-3 281 764
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	29 712 334	14 042 860	13 838 959	9 859 832	15 456 232
Résultat distribué	5 595 356	5 595 356	5 611 262	5 602 468	5 573 446
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	8,48	3,58	6,19	5,90	7,72
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	10,62	5,02	4,95	3,52	5,52
Dividende attribué à chaque action	2	2	2	2	2
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6	6	7	6	6
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 542 661	2 162 577	2 051 795	1 938 459	1 912 480
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	861 878	897 265	849 006	767 356	812 712



Annexe II filiales et participations

Sociétés	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé		des titres enus	Prêts et avances consentis par la société et non encore	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations / Montant des provisions pour dépréciation de comptes
(en milliers d'euros)				Brute	Nette	remboursés			courants
Accès Informatiques	100,00	823	645	1 354	1 354		700	6 810	
ATIA	60,00	157	142	45	45		19	971	
A.T.I.P.	80,00	252	-22				80	890	
BIPIO	91,50	400	229	100	100		270	2 082	
BIP-Tessi	1,00	1 325	1 122				15	8 221	
Bordeaux Saisie	99,89	293	62	21	21		300	1 198	
BPO Solutions	100,00	1 287	1 054	5 854	5 854			7 216	
CPoR Devises	80,00	53 984	5 815	26 000	26 000	160		40 183	
Diagonal Company	87,36	8 812	3 333	51 106	51 106	1 000		49 839	
Gdoc Holding SA	100,00	511	830	6 208	6 208	1 751		425	
GIP-Tessi	99,00	168	-192	8	0	40	198	94	
Graddo Grupo Corporativo	100,00	1 353	3 420	16 224	16 224		3 550	374	
I.C.S.B.	100,00	1 339	400	3 853	3 853		600	4 998	
ISEM	100,00	873	58	1 565	1 565	13 351	500	1 814	
Logidoc Solutions	100,00	266	226	10 003	5 128		50	4 946	
My Shopper Agency	100,00	-92	97	15	15	135		1 893	
Perfo Service	100,00	293	168	187	187	182	250	1 325	
PMC	100,00	2 331	175	5 917	5 917		600	3 502	
Processure Company Limited	50,00	69	14	11	11			191	
Prochèque Nord	99,82	1 295	1 254	257	257		799	11 891	
RIB Informatique Drôme	100,00	303	119	8	8		200	695	
RIP-Tessi	99,00	864	804	8	8		792	10 587	
SATC	99,80	183	142	8	8		200	596	
SDIP-Tessi	99,00	224	65	8	8		198	1 132	
SEDI	100,00	3 118	1 817	8	8		2 495	38 917	
SIP-Tessi	1,00	430	-213				1	1 872	
SMIP-Tessi	99,00	359	144	8	8		297	996	
Soft Promo	100,00	97	-2	37	37		50		
Synercam	100,00	570	84	1 220	1 220		350	646	
T.D.C. Tessi	99,80	661	256	8	8		699	3 800	
T.D.I.	100,00	106	-2	50	50			154	
TESCA	51,00	104	-19	19	19	339	204	335	
Tessi Chèque Bordeaux	100,00	781	347	37	37		750	2 782	
Tessi Chèque Interbancaire	100,00	1 174	325	727	727		750	1 782	
Tessi Chèque Nanterre	100,00	622	68	19	19		599	1 808	
Tessi Chèque Rennes	100,00	776	492	619	619		500	4 998	



Sociétés	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé		des titres enus	Prêts et avances consentis par la société et	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations / Montant des provisions pour dépréciation
(en milliers d'euros)		, , ,		Brute	Nette	non encore remboursés			de comptes courants
Tessi Chèque Île de France	99,00	805	317	10	10		594	2 347	oo aramo
Tessi Consulting	100,00	72	-71	550			75	2 910	
Tessi Contact Center	100,00	1 362	-5	421	421		550	4 496	
Tessi CRM Consulting	100,00	54	-38	15	15	621		1 604	
Tessi Digital Services	99,80	308	29	694	694	977	150	3 958	
Tessi Document Solutions Switzerland	100,00	5 614	242	15 292	15 292			14 472	
Tessi Documents Services	100,00	3 815	3 256	16	16		2 498	93 237	
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Avignon	100,00	10	6	10	10	56		139	
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Lyon	100,00	113	301	10	10			3 474	
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Metz	100,00	-75	479	10	10			4 400	
Tessi Encaissements	100,00	4 706	1 023	500	500		1 500	12 173	
Tessi Informatique	100,00	1 451	801	2 364	2 253	1 605	700	10 083	
Tessi lab	100,00	14	7	10	10			250	
Tessi Ouest	99,93	335	382	108	108		400	2 079	
Tessi Paiements Services	100,00	2 018	1 300	5 785	5 785		1 800	38 389	
Tessi Services	100,00	294	277	37	37	472	300	8 444	
Tessi Technologies	100,00	5 320	3 247	10 252	10 252		500	21 673	
Tessi-T.G.D	100,00	2 019	928	1 457	1 457		1 500	10 280	
Tessi TMS	100,00	963	241	4 635	3 166	5 664		16 017	
Tessi 2M	100,00	-138	-14	37		203			153
T.I.G.R.E.	100,00	1 894	227	2 950	2 950		750	3 519	
TSI Action Informatique	99,00	565	250	8	8		495	1 944	
Tunis Data Services	99,90	232	291	100	100		165	1 412	
XWZ 32	100,00	-1 902	2 711	12 250	809	14 397			
24h00	7,50			790					
Totaux				189 819	170 539	40 953	27 989		153



Annexe III Rapport RSE

I. Présentation

A. LA DÉMARCHE RSE DE TESSI

Dès 2005, Tessi a initié une démarche de développement durable et a formalisé ses engagements au travers d'une charte éthique.

Afin d'aller plus loin dans son engagement, début 2011, Tessi a décidé d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies et a publié son premier rapport développement durable incluant sa charte développement durable, sa démarche et les avancées réalisées dans ce domaine.

Depuis 2012, Tessi publie un rapport RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans lequel le Groupe redéfinit ses indicateurs tout en tenant compte des exigences de l'article R.225-105-1 du Décret n°2012-557 du 24 avril 2012.

En parallèle, fort d'une politique soutenue et maitrisée en matière de croissance externe, Tessi déploie à l'échelle internationale l'ensemble de son offre par le biais de filiales spécialisées. Son offre de solutions et de services se spécialise au plus proche des spécificités et réglementations locales pour proposer dans chaque pays des réponses innovantes et créatrices de valeur.

L'ensemble de cette démarche s'articule autour des 4 grands principes suivants :

1. Pérennité économique de Tessi

- engagement, vis à vis de ses actionnaires, d'appliquer une politique de transparence au niveau de sa communication financière,
- engagement, vis-à-vis de ses clients, de mettre à disposition des solutions « sur mesure » et des services adaptés à une logique « qualité et éthique ».
- engagement, vis-à-vis de toutes les parties prenantes, d'être à la pointe de l'innovation.

Tessi se positionne et entend rester un leader du traitement des flux entrants et sortants en France.

2. La responsabilité sociale

Engagement, vis-à-vis de ses salariés :

- au respect des droits de l'homme et du droit du travail,
- à l'égalité des chances et à la non-discrimination,
- au dialogue social et information continue de ses collaborateurs (mise en place d'instances représentatives du personnel...),
- au respect de bonnes conditions de travail au niveau de la santé et de la sécurité.



3. La responsabilité éthique et morale

Engagement, vis à vis de toutes les parties prenantes :

- au respect des réglementations locales et internationales,
- à l'engagement actif dans la lutte contre la corruption, essentiellement, par notre offre de services.

4. La responsabilité environnementale

L'entreprise tend à réduire l'empreinte environnementale (émission de CO₂, etc.) de ses activités et mène une action de gestion optimale des ressources naturelles par la mise en place d'un plan d'actions environnementales.

Ce sont ces 4 grands principes qui guideront ce rapport.

B. ENGAGEMENTS RSE DU GROUPE TESSI

1. Respecter les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et contribuer aux Objectifs du Développement Durable (ODD)

Périmètre Monde

Le 18 janvier 2011, l'adhésion du Groupe Tessi a été validée par le Secrétaire général des Nations Unies

Au-delà des 10 principes du Pacte Mondial auquel Tessi adhère, et dans le cadre des 17 ODD fixés par les Nations Unies à l'horizon 2030, Tessi a identifié 14 domaines dans lesquels l'entreprise participe déjà, à sa mesure, aux efforts collectifs :

L'ANALYSE DE MATERIALITE LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE Est cohérente avec Positionnement géographique Satisfaction des clients Santé et sécurité des collaborateurs Qualité de vie au travail Accompagnement et formation des collaborateurs Insertion professionnelle et recours au secteur adapté Respect des droits de l'Homme, diversité et égalité des chances Favoriser l'accès à l'éducation et à la formation pour tous Identifier et réduire l'empreinte carbone Sensibilisation et mobilisation des collaborateurs Optimisation de la consommation énergétique des infrastructures Optimisation et gestion des déchets Des solutions business innovantes Des solutions pour répondre aux enjeux durables Gestion du cadre juridique, éthique et réglementaire Confidentialité et sécurité des données Dialogue avec les parties prenantes Relation fournisseurs responsable



2. Afficher son engagement auprès de ses parties prenantes par la mise en place d'une charte Développement Durable

Périmètre Europe

Tessi a la volonté d'appuyer son développement sur un ensemble de valeurs et de principes, mis en œuvre par ses dirigeants et ses collaborateurs. Le Groupe affirme clairement son engagement éthique et environnemental, ainsi que sa responsabilité dans tous ses domaines d'activités.

La responsabilité de Tessi s'exerce vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes.

Tessi a donc initié une politique de développement durable et a formalisé ses engagements au travers d'une charte basée sur la notion de RESPONSABLE.

Cette charte, traduite également en anglais et en espagnol, a été diffusée sur sites et est également téléchargeable sur notre site internet à l'adresse suivante : http://www.tessi.fr/tessi/developpement-durable.

3. Impliquer ses collaborateurs au travers d'une charte éthique

Périmètre France

La charte éthique Tessi a pour but de formaliser des références communes essentielles afin que chaque collaborateur puisse s'y référer et s'y conformer en toutes circonstances.

Ces règles ne sont pas exhaustives, mais Tessi compte sur le sens des responsabilités de chacun pour qu'elles constituent des repères utiles pour tous les collaborateurs de l'entreprise et l'ensemble des partenaires.

À ce jour, cette charte est uniquement diffusée sur le périmètre France. À terme, Tessi souhaite l'étendre à l'Europe.

4. Évaluer annuellement sa performance au travers des agences de notation

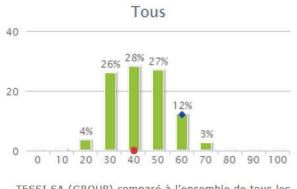
> EcoVadis

Tessi réalise une évaluation EcoVadis chaque année sur la base des données issues du rapport RSE, afin d'avoir une photographie de sa performance RSE et une hiérarchisation des points d'amélioration.

La dernière notation a eu lieu début 2017 et Tessi a obtenu une note stabilisée de 6/10, avec un statut « *confirmé silver »* obtenu grâce à son approche du management RSE.







TESSI SA (GROUP) comparé à l'ensemble de tous les fournisseurs évalués par EcoVadis.

Moyenne: 42,5 TESSI SA (GROUP): 60

Cette note permet à Tessi de se situer dans le Top 7% de l'ensemble des entreprises évaluées par EcoVadis et le Top 8% des entreprises ayant des activités similaires.

Le statut « confirmé silver » est obtenu par des entreprises ayant des engagements précis sur les problématiques de RSE, qui peuvent inclure l'adhésion à des initiatives internationales, des preuves tangibles et un reporting publié. Tessi est donc considéré par EcoVadis comme étant en maîtrise des enjeux RSE auxquels le Groupe est confronté. Le statut silver s'obtient lorsque la note de l'entreprise dépasse 4,6.

> ACESIA

En 2016, Tessi a également réalisé une évaluation par l'intermédiaire de la plateforme ACESIA (Solution achats AFNOR), outil basé sur la norme ISO 26000.

Tessi a obtenu la note de **62/100** (assez cohérente avec la note obtenue sur EcoVadis) pour une moyenne du secteur située à 49/100.

Les points forts mis en avant par cette évaluation sont : les enjeux de veille et de conformité réglementaire, les enjeux de santé et de sécurité au travail, les relations avec les parties prenantes ainsi que sur les problématiques d'insertion, de handicap, et d'ancrage territorial.

Ces démarches permettent également de répondre à la demande des clients, de plus en plus nombreux à s'interroger sur les performances environnementales et sociales de leurs fournisseurs, par le biais d'un outil de communication unique.

C. LES PARTIES PRENANTES DU GROUPE

1. La RSE : outil de maîtrise des risques de l'entreprise

Tessi procède dans son rapport financier à une analyse de ses risques financiers.

Dans les processus de réflexion et d'identification des risques, la RSE est vue par Tessi comme un véritable outil d'amélioration. En effet, la démarche RSE en relation avec les démarches qualité des différentes filiales, contribue par ses actions à la maîtrise de certains risques identifiés par Tessi.



> Risques liés à l'environnement économique et concurrentiel

Le chapitre II « *Pérennité de Tessi : un leader à long terme »* décrit la manière dont Tessi se positionne comme un leader sur son secteur d'activité grâce à ses capacités d'innovation et d'adaptabilité de son offre, et assure ainsi sa longévité.

> Risques d'image et de réputation

Les chapitres I.D « *Dialogue avec les parties prenantes* » et II.A.6 « *Partenariat durable avec ses clients* » attestent, au travers d'outils tels que les enquêtes de satisfaction et les web-séminaires, du souhait de Tessi de nouer un partenariat durable avec ses clients.

Risques technologiques et informatiques

Dans le cadre de son activité, le Groupe utilise un certain nombre d'outils informatiques et de systèmes d'information. Le chapitre II.B « Sécurité de l'information et démarche qualité » décrit l'ensemble des dispositions prises afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données informatiques confiées à Tessi.

Risques liés aux activités de CPoR Devises

Le chapitre IV.A.1 « Dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme » détaille le dispositif structuré mis en place au sein de CPoR Devises, et encadré par un Comité LCB-FT spécifique, afin de réduire ce risque au sein de cette activité jugée sensible.

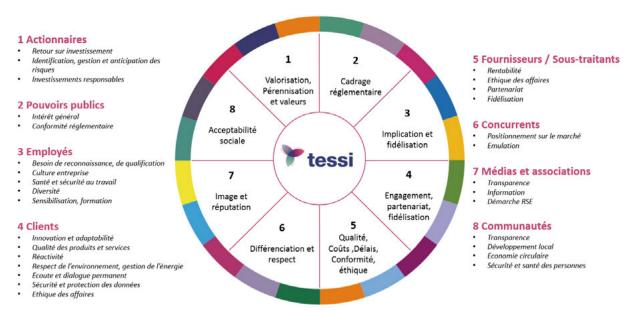
Risques liés à la difficulté de recruter du personnel qualifié

Le chapitre III.E.2 « Méthode de recrutement » décrit les méthodes de recrutement mises en place au sein des différentes filiales.

2. Identification de nos parties prenantes et enjeux

Tessi a identifié un panel d'acteurs économiques et sociaux essentiels à son activité.

Chacune de ces parties prenantes a des exigences et attentes vis-à-vis de Tessi et de la même manière représente des enjeux pertinents pour le Groupe.





D. DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Tessi intègre dans son processus actuel de communication (globale et qualité) l'ensemble des informations concernant sa démarche RSE.

1. Communication auprès de l'ensemble des parties prenantes

Sur le site internet <u>www.tessi.fr</u>, un espace est dédié aux communications en matière de développement durable et permet de consulter et télécharger l'ensemble de la documentation RSE de Tessi.

De plus, au cas par cas, et à chaque demande client ou tierce partie (lors d'une consultation, d'un appel d'offre, d'un audit...), Tessi tient à la disposition du demandeur toute information ou preuve demandée.

2. Dialogue avec les salariés

L'information est véhiculée par le biais de :

- réunions (comité de pilotage, revue de direction, réunion d'information) auxquelles participe la cellule développement durable constituée des pilotes des indicateurs au niveau du siège du Groupe Tessi ainsi que d'un relais au sein de chaque Business Unit,
- affichage de la charte développement durable de Tessi sur l'ensemble des sites français et espagnols,
- campagne de sensibilisation aux éco-gestes en entreprise à travers l'édition d'affiches et de stickers distribués à l'ensemble des centres de production,
- tri/recyclage indiqué sur les zones dédiées à cet effet sur certains sites,
- un emplacement dédié aux enjeux du développement durable au sein de l'intranet de Tessi documents services,
- campagne de sensibilisation sur l'utilisation des réseaux sociaux auprès des salariés pour savoir protéger leur image ainsi que celle de l'entreprise,
- initiatives individuelles des filiales à dispenser des formations autour des thèmes suivants:
 l'éco-responsabilité, politique d'achat, gestion des consommables, les économies d'énergies,
 les bonnes pratiques autour des consommations d'eau (sanitaire, robinets), le traitement des déchets...
- démocratisation des visio-conférences afin de limiter les déplacements des collaborateurs.

Suite à un projet initié en 2016, début 2017, les filiales françaises ainsi que la filiale espagnole Graddo prévoient d'intégrer au livret d'accueil des collaborateurs un guide d'éco-gestes.

3. Communication auprès des Nations Unies

Les entreprises signataires du Pacte Mondial doivent mettre en œuvre les 10 principes du Pacte Mondial au sein de leur entreprise et doivent communiquer tous les ans sur les progrès réalisés.

Ces publications, appelées Communication sur le Progrès (COP), doivent comporter 4 parties obligatoires :

- 1. déclaration confirmant l'adhésion au Pacte Mondial, signée du Président, du Directeur général ou d'un cadre supérieur de l'entreprise,
- 2. description détaillée des actions mises en place sur les différents principes,
- 3. résultats chiffrés des actions, obtenus ou attendus.
- 4. contribution des entreprises aux 17 objectifs développement durable (ODD) des Nations Unies.



L'entreprise peut communiquer ses progrès via plusieurs types de documents : rapport annuel, rapport RSE, site internet ou tout autre document spécifique.

La communication de Tessi, qui couvre ces 4 items, est donc toujours reconnue comme « active » par l'Organisation des Nations Unies, sans exclusion.

4. Dialogue avec les clients

a. Communication auprès des clients

1) Charte Développement durable

Une charte développement durable a été réalisée en 2012. Celle-ci reprend l'ensemble des engagements du Groupe en matière de développement durable vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes. Ce document a été diffusé à l'ensemble de ses clients.

De plus, Tessi répond très régulièrement aux multiples questionnaires fournisseurs adressés par les clients en y joignant cette charte ainsi que le rapport RSE du Groupe.

2) Or Info - la Webradio de l'Or et des Devises

Avec une croissance continue de + 30% de visiteurs sur ses supports digitaux, la communication digitale de CPoR Devises semble avoir trouvé son audience avec le développement des applications mobiles et la création de OR Info, le 1^{er} média audio sur le marché de l'or et des devises, accessible à tout public, 24/7 sur le site cpordevises.com ou dans sa version iPhone, iPad et Android.

OR Info réunit 25 000 auditeurs réguliers pour une durée moyenne d'écoute de 18 minutes (source GA du 1/01 au 30/09/2016).

Des podcasts sont également disponibles sur les devises du monde, l'histoire de l'or et d'autres sujets libres d'écoute.

3) Organisation de web-séminaires gratuits

Depuis 2015, Tessi document services organise régulièrement des web-séminaires sur des sujets liés aux innovations technologiques et numériques ainsi qu'aux obligations réglementaires qui s'y rapportent tel que l'archivage à valeur probatoire, la facture électronique dans le respect du cadre légal, la souscription digitale, KYC...

Au travers de ces événements, le Groupe valorise son savoir-faire auprès de ses clients et se positionne également en apporteur de conseils, de solutions d'expertises et de compétences

Chaque session réunie en moyenne entre 12 et 40 participants.

En 2017, 11 nouveaux web-séminaires sont planifiés sur le premier semestre.

b. Écoute client

Différentes filiales procèdent tous les ans à des enquêtes de satisfaction client.

Résultats des enquêtes 2016 :

> Enquêtes de satisfaction client Tessi documents services

En 2016, la méthodologie d'enquête de satisfaction a évolué. Une enquête est systématiquement réalisée à l'issue de chaque projet et lors de chaque comité client périodique afin d'être au plus proche des besoins client.



Les enquêtes de satisfaction « projet » :

• Taux de participation : 39%

Nombre de contact client sollicité : 36

Note moyenne: 15,2/20

Les enquêtes de satisfaction « production » :

Taux de participation : 30%

Nombre de contact client sollicité : 989

Note movenne : 14,6/20

Les points forts remontés par les clients sont :

- le sens du service,
- le respect des engagements contractuels,
- et l'écoute active.

Tessi a identifié 2 principaux axes de progrès :

- savoir être force de proposition sur l'optimisation des prestations proposées,
- savoir alerter plus rapidement en cas d'incident détecté.

Enquêtes de satisfaction CPoR Devises

Deux études ont été réalisées parallèlement en 2016 sous forme d'enquêtes téléphoniques déléguées à un prestataire.

1. La première enquête, menée auprès du segment clientèle dit « bureaux de change », portait sur les prestations d'achat/vente de devises et/ou or.

En parallèle, une étude « miroir » a été réalisée auprès des collaborateurs de CPoR Devises sur les mêmes thèmes afin de juger leur capacité à s'auto évaluer.

Taux de participation : 59% pour l'étude clients (79% pour l'étude miroir)

Note obtenue: 7,9/10 (7,5/10 en miroir)

La dernière enquête du même type avait été menée en 2011 et la note moyenne obtenue était alors identique. Cependant, CPoR Devises constate une amélioration de la perception des clients concernant tous les critères d'accueil en général, et en particulier aux guichets, suite à la fusion des tables devises et or et autres travaux réalisés sur tous les sites entre les 2 études.

Suite à cette enquête, un plan d'action est mis en place sur l'année 2017 afin de prendre en compte des remarques concernant les tarifs pour les devises et coupures « exotiques ».

2. La seconde enquête, adressée aux clients dépositaires (banques), portait sur les prestations d'or en conservation. Celle-ci est la première réalisée sur ce périmètre.

Taux de participation : 100%

Note obtenue : 8,7/10 (100% des notes sont supérieures à 8).

Les points forts remontés à l'issu de cette enquête sont le gain de réactivité et de qualité de l'information grâce à la dématérialisation des échanges.

Enquête de satisfaction Graddo

La société Graddo procède tous les ans à une enquête de satisfaction, sur un panel de clients représentatif de l'ensemble de son activité. En 2016, le taux de participation a été de 32% (47% en 2015), et Graddo a obtenu la note moyenne de 4,08 / 5 (4,13 en 2015).



Cette enquête annuelle généraliste porte sur plusieurs domaines : la qualité des services, la réactivité technique, le niveau d'hygiène et de sécurité de Graddo, la compétitivité des tarifs, la capacité d'innovation, la capacité d'écoute, la réactivité face aux demandes, la confiance en la continuité de services, la démarche environnementale...

5. Dialogue avec les fournisseurs

Diffusion de la charte développement durable

Afin d'initier une démarche de dialogue avec ses parties prenantes, et de sensibiliser ses partenaires fournisseurs et sous-traitants à ses valeurs et engagements en matière de Développement Durable, Tessi a communiqué sa charte de Développement Durable auprès de ses 20 fournisseurs et sous-traitants les plus stratégiques.

> Questionnaire fournisseur

Par la même occasion, Tessi a adressé à ces mêmes fournisseurs un questionnaire portant sur 5 thèmes différents, correspondants aux problématiques de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Cette initiative de Tessi s'inscrit dans une volonté d'innovation et de pérennité de ses partenariats : c'est pour Tessi l'occasion d'engager une démarche basée sur la loyauté, le respect mutuel et la réciprocité des exigences pour une relation équilibrée.

Le taux de participation à ce questionnaire a été de 70%.

Cela a permis d'identifier l'implication du top 20 de ses fournisseurs en matière de RSE. En conclusion, 68% des fournisseurs ayant répondu sont sensibles au sujet et 100% d'entre eux ont déjà une démarche environnementale active ainsi qu'une politique de transport incitative visant à réduire leurs émissions de GES.

L'étape suivante sera de prendre contact avec ces fournisseurs en 2017, pour envisager des actions visant à diminuer l'empreinte carbone de Tessi.

E. LE SYSTÈME DE MANAGEMENT RSE MIS EN PLACE

1. Pilotage de la démarche développement durable

La direction développement durable est en charge de proposer des actions d'amélioration en matière de développement durable incluant les enjeux environnementaux, sociaux et éthiques. Depuis janvier 2011, date d'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies, elle pilote cette démarche et les enjeux qu'elle représente au sein du Groupe. Elle est également garante des communications faites auprès des Nations Unies.

Elle assure la mise en œuvre, le maintien et l'amélioration continue de cette politique en impliquant l'ensemble du personnel et représente la direction auprès des clients.

Elle s'assure, en relation avec les collaborateurs de Tessi (avec comme principaux relais les directions générales, directeurs de projets, directeurs régionaux de production, directeurs qualité et responsables des infrastructures), que les exigences des engagements soient établies, mises en place et maintenues dans chacune des Business Units (BU). Elle procède à la vérification de l'exactitude et l'exhaustivité des informations publiées dans le rapport.

Elle gère les relations avec les auditeurs spécialisés dans ce domaine.

Elle formalise le présent rapport et veille à la cohérence des informations RSE publiées.



2. Période de reporting

La période de reporting des informations RSE est l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

3. Méthodologie et périmètre

En 2016, Tessi a fait le choix de développer une web application qui permet à la majorité des filiales de saisir leurs données afin d'alimenter le reporting du Groupe. Les données concernées sont :

- indicateurs quantitatifs sociaux
- indicateurs quantitatifs environnementaux
- économie circulaire et gestion des déchets
- informations qualitatives (sous la forme d'un questionnaire)

Afin de faciliter la compréhension de chacune des filiales, un référentiel a été rédigé en français, anglais et espagnol. Diffusé à l'ensemble des filiales européennes, il reprend les règles méthodologiques générales du reporting Tessi, la définition de chaque indicateur ainsi que son mode de collecte.

Au-delà de cette démarche, Tessi a profité de cette occasion pour nommer, sur chacun des sites français et européens, un correspondant RSE chargé de remonter les informations de sa filiale et de promouvoir la démarche.

Entités entrant dans le champ du rapport

Les entités visées par le reporting correspondent à l'ensemble des sociétés juridiques consolidées par intégration globale par la direction financière. Cependant certaines exceptions sont reportées dans le paragraphe suivant : cessions et acquisitions.

Cessions et acquisitions

Dans le cas des entreprises acquises au cours d'un exercice N, elles seront intégrées à 100% au reporting RSE de l'année N ou de l'année N+1 (décision prise au cas par cas par l'équipe centrale et la direction Groupe), en fonction notamment de la disponibilité des données.

Dans le cas des entreprises cédées au cours d'un exercice N, elles seront exclues à 100% du reporting RSE dès l'année N.

L'équipe centrale Tessi décide de ne pas reporter en 2016 sur les filiales Diagonal Company (acquises en décembre 2015) et IMDEA (acquise en juin 2016) compte tenu de la difficulté actuelle à récolter des informations et indicateurs identiques aux autres filiales.

Le périmètre couvert par les informations communiquées concerne donc 73 filiales européennes.

Règles de consolidation des données quantitatives

Les données seront consolidées par l'équipe centrale au niveau du Groupe.

Celle-ci est chargée de superviser le processus de production des informations quantitatives figurant dans ce document et sa principale mission est de :

- maintenir le protocole de reporting,
- veiller au respect du planning de collecte des informations.



Les indicateurs bruts/simples sont consolidés par l'addition de l'ensemble des données remontées (par exemple le nombre d'accident du travail est un indicateur brut/simple : il est construit uniquement à partir des données d'accidents du travail remontées par les contributeurs).

Les indicateurs calculés/complexes sont construits à partir de plusieurs types de données. Ils sont élaborés en deux temps : consolidation des données brutes remontées, puis calcul de l'indicateur (il ne s'agit pas de construire un indicateur pour chaque filiale, puis d'en faire une moyenne arithmétique, mais bien de calculer un indicateur au niveau du Groupe).

Comparabilité N-1

Tessi fournit une comparabilité avec l'exercice N-1 pour l'ensemble de ces indicateurs (lorsque cela est possible), visant à donner une information plus complète sur le Groupe.

Vérification des données

L'un de nos Commissaires aux Comptes a émis une attestation de présence ainsi qu'un avis motivé sur la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans ce rapport au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

II. Pérennité de Tessi : un leader à long terme

Les valeurs constitutives de la culture d'entreprise Tessi sont porteuses d'avenir et créatrices de richesse pour les collaborateurs du Groupe et pour ses clients :

- la proximité : la culture client,
- la rigueur : épine dorsale de la qualité de service Tessi,
- la réactivité : une valeur indispensable,
- la technologie : le reflet et l'aboutissement d'une recherche constante d'innovation.

A. ACTIVITÉ ET INNOVATION

1. Personnalisation et adaptabilité des offres

Grâce à son expertise sectorielle ciblée, Tessi a su conquérir de nouveaux marchés, en innovant sur les récents besoins d'externalisation de ses clients et en développant l'offre la plus adaptée et la plus proche de leurs attentes.

Ces 2 dernières années, grâce à ses dernières acquisitions à l'international, Tessi affirme sa volonté de se déployer à l'international, de s'ouvrir aux marchés européens et renforce son activité Tessi documents services et son pôle solutions et technologies.

2. Adaptabilité de l'organisation

L'un des principaux atouts de Tessi est d'avoir structuré ses centres en véritables sociétés autonomes à taille humaine, bénéficiant cependant de l'appui du Groupe. Ce principe de décentralisation s'applique également aux plus grands sites et maintenant aux filiales étrangères, reconnus pour leur professionnalisme dans leur secteur d'activité respectif.

Cette organisation, souple et réactive, permet à Tessi de s'adapter en permanence aux évolutions structurelles et conjoncturelles de ses clients.



3. Capacité d'innovation et d'anticipation pour répondre aux nouveaux besoins et aux évolutions de la réglementation

Un autre atout majeur de Tessi est sa politique d'innovation constante, qui propose à ses clients une offre de services et de solutions à la pointe de la technologie.

a. Grand prix de l'innovation pour la SCANBOX

Après avoir reçu en 2014 un des **grands prix de l'innovation au salon Banque et Innovation** pour son produit **Tessi** SCANTOPAY mobile, service mobile, qui place le chèque dans l'ère du Mobile Banking, Tessi renouvelle la performance en 2016 et se voit décerner cette fois ci le grand prix pour le produit SCANBOX.

La SCANBOX est un scanner connecté nouvelle génération mis en libre-service par la banque pour tous ses clients, permettant la digitalisation des remises de chèques.

Conçue par Tessi, la SCANBOX permet deux types de remises connectées sans contrainte : une remise via l'application sur Smartphone et une remise directement sur SCANBOX via la tablette intégrée.

Véritable vecteur d'image pour les banques, l'offre SCANBOX s'inscrit pleinement dans les nouveaux concepts omni-canaux des front-office bancaires tout en contribuant à alléger les charges de traitement du chèque.

b. Tessi document services certifie sa chaine d'archivage électronique

La plateforme TDS obtient en 2016 la certification ISO 14641 marque NF 461. Avec cette certification, Tessi documents services renforce son excellence en matière de transformation digitale et prouve la capacité de sa plateforme à proposer un environnement sécurisé, multicanal et conforme, pour la dématérialisation et l'archivage électronique à valeur probatoire des flux sensibles d'entreprise.

La marque NF 461 – Numérisation et Conservation – délivrée par l'AFNOR, atteste qu'une solution visant la dématérialisation et l'archivage électronique de documents respecte les conditions et normes en vigueur qui permettent d'assurer l'intégrité des documents et de leur contenu, la pérennité de leur conservation, la sécurité du système et la traçabilité des événements de bout en bout, depuis les phases de capture des flux, jusqu'à l'étape de conservation électronique. Elle préserve dans ces conditions la valeur probatoire des documents originaux traités et atteste de la conservation électronique fidèle des documents dématérialisés, autorisant ainsi un archivage 100 % numérique et l'abandon des originaux papiers.

4. Offre de service durable, capable de s'adapter aux enjeux RSE des clients

« L'innovation au service de la transition numérique et énergétique », où comment faire de la RSE un levier d'innovation, de différenciation et de création de valeur. Pour le groupe Tessi, se montrer responsable dans ses activités, c'est d'abord proposer une offre de produits et services utiles, qui constituent des réponses durables aux besoins essentiels de chacun. C'est aussi proposer à ses clients des services qui leur permettent d'améliorer leur impact environnemental et sociétal et de les accompagner dans cette conduite du changement.

La volonté du groupe Tessi est de faciliter la transition numérique et de permettre à ses clients de diminuer leur emprunte carbone en réalisant des économies substantielles et ainsi constater un retour sur investissement performant. Pour exemple, le groupe Tessi s'est vu confié en 2016 un projet par le GIP SNE (regroupant le ministère chargé du logement et de l'Union sociale pour l'habitat) : Tessi a participé à la fiabilisation et la modernisation des demandes de logements sociaux par la mise en place



d'un dossier unique numérique et a ainsi aidé le GIP SNE à mener avec succès cette phase de transition digitale.

« Des capacités de traitement industrielles et des solutions digitales innovantes sont les 2 éléments qui nous ont séduits dans la réponse proposée par Tessi, afin de servir pleinement les besoins des Services Enregistreurs de demandes de logement sociaux et des demandeurs de logement social. »

Denis Feuilloley, Directeur GIP SNE

5. Challenge Innovation

Afin de valoriser les initiatives des collaborateurs et favoriser l'intrapreunariat, Tessi document services a organisé le premier Challenge Innovation où tous les salariés étaient invités à proposer des idées de solutions et services innovants.

Cette année, 58 idées ont été présentées par 38 participants.

Les projets jugés les plus innovants ont été retenus pour faire l'objet d'une étude d'opportunité et des moyens financiers seront alloués en 2017 pour lancer le(s) produit(s) ou service(s) validés.

Un dispositif similaire sera développé dans la filiale espagnole Graddo en 2017 : Tessi Ideas 2017.

6. Partenariat durable avec ses clients

En tant que société de services, Tessi évolue sur des marchés où la réputation, la confiance et la fiabilité des acteurs sont nécessaires pour perdurer. Au fil de ces 40 dernières années, Tessi a développé son savoir-faire et a grandi avec ses clients, leur apportant des solutions adaptées à leurs besoins propres.

En France, ces partenariats clients, d'une durée moyenne de 10 ans (établissements bancaires, opérateurs de téléphonie, assurances, mutuelles...), permettent aujourd'hui à Tessi de collaborer avec de grandes entreprises qui lui restent fidèles, pour certaines depuis plus de 20 ans.

B. SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET DÉMARCHE QUALITÉ

1. Confidentialité et sécurité des données qui lui sont confiées

Périmètre Europe

Tessi s'engage à une analyse sans concession des risques, grâce à une approche préventive des processus métiers et une politique de confidentialité et de sécurisation des données confiées. L'entreprise assure ainsi la sécurité des documents sensibles (documents financiers, contrats...) grâce aux innovations mises en œuvre par Tessi documents services (coffre-fort électronique, archivage à valeur probatoire...), ainsi que la sécurité des informations et bases de données marketing de Tessi customer marketing.

CPoR Devises de par son activité d'établissement bancaire est concerné directement dans ses relations avec ses clients particuliers (or), ainsi que dans le suivi de la réalisation des prestations rendues auprès des banques qui doivent être assurées du total respect de ces règles par ses prestataires.

Aux termes de l'article L. 612-1 du Code monétaire et financier, les établissements de crédit sont soumis à des règles strictes de protection de la clientèle, qui couvrent tout le processus de commercialisation des produits et services, depuis la publicité qui en est faite jusqu'au terme des contrats, ainsi que des documents d'information pré-contractuelle ou promotionnels.



a. Prestataire de Services Essentiels Externalisés (PSEE)

Les Prestataires de Services Essentiels Externalisés (PSEE) prennent en charge pour leurs clients (institutions bancaires, assurances...) des activités de traitements d'informations proches de leur cœur de métier ou susceptibles d'avoir un impact sur leurs clients. Elles sont soumises à une législation spécifique leur imposant sécurité maximale et continuité d'activité.

Tessi documents services

Tessi documents services se doit de respecter une politique de sécurité formalisée et conforme aux obligations sécuritaires de ses clients. À ce titre, la direction DOQC (Direction des Opérations Qualité et Conformité) de Tessi documents services effectue une veille réglementaire et s'attache à maintenir à jour les procédures et certifications qui attestent de la qualité, de la conformité et de l'environnement sécurisé des prestations sensibles qui lui sont confiées par une analyse de risques par approche processus. Des audits clients sont très régulièrement pratiqués sur l'ensemble des sites de production afin de vérifier la conformité des engagements contractuels pris par Tessi, ainsi que les obligations réglementaires qui incombent aux PSEE.

En 2016, Tessi a décidé de créer une Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information (DSSI), indépendante du pôle solutions et technologies et dont les missions sont de garantir la protection de l'information par le déploiement d'une politique de sécurité du système d'information et d'un socle de sécurité SI généralisé à l'ensemble des sites.

La mise en œuvre de cette politique repose sur le déploiement de moyens de maîtrise des risques (procédures, équipements, outils, indicateurs...) au niveau de chaque département et de chaque entité, en lien avec les bonnes pratiques ISO 27001.

> CPoR Devises

CPoR Devises intervient également comme Prestataire de Services Essentiels Externalisés dans son activité de traitement des opérations de change manuel de billets de banque étrangers pour le compte des organismes bancaires français. Ce rôle de prestataire a été étendu depuis 2012 au traitement des ordres d'achat et vente d'or d'investissement passés par les clients de ces banques.

Dans ce cadre, et sous la responsabilité de son service Contrôle interne et Conformité, CPoR Devises s'engage au respect le plus strict des règles de conformité qu'impose la législation : protection de la clientèle, sécurité des flux d'informations, confidentialité et respect des données personnelles nécessaires à l'accomplissement des prestations confiées, continuité d'activité.

Certification ISAE 3402:

Le cabinet BDO Belgique a certifié les activités de CPoR Devises sur la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016 sur le périmètre relatif à l'activité nominative devises, l'activité nominative or et à l'activité conservation des matières d'or.

Cette certification a pour but de renforcer le dispositif de contrôle interne associé aux prestations de Service Essentielles Externalisées que CPoR Devises propose à sa clientèle mais aussi de permettre à sa clientèle de répondre à leurs obligations règlementaires en matière de surveillance des PSEE.

Charte d'usage du Système d'Information

Une charte d'usage du Système d'Information a été mise en place depuis plusieurs années dans les Business Unit CPoR Devises et Tessi documents services. Celle-ci rappelle à chaque collaborateur l'obligation de secret professionnel et l'exigence de préservation de la confidentialité du patrimoine informationnel.



b. Data Center Tessi hautement sécurisé

Le besoin d'hébergement est venu des banques qui souhaitaient trouver en Tessi un prestataire capable de gérer à la fois les problématiques d'infrastructure et de suivi des applications métiers. Depuis 2007, Tessi a donc construit une offre d'infogérance des logiciels édités par le Groupe en mode SaaS (Software as a Service) pour les propres besoins de ses centres de production et également pour ses clients grands comptes (banques, assurances, mutuelles...).

Pour toute nouvelle infrastructure, Tessi documents services déploie sur son système d'information, une architecture totalement sécurisée améliorant la performance, la fiabilité et la souplesse nécessaire et souhaitée par ses clients. Tous les points découlent directement de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI).

Le site d'hébergement nominal, situé à Bordeaux, répond aux exigences de la classification de l'Uptime Institute des data centers Télécom en TIER III. Cette classification exige la redondance de l'ensemble des infrastructures électriques pour l'énergie (groupes électrogènes, TGBT, onduleurs) et la distribution de refroidissement (groupes froids, pompes).

Un seul circuit est actif et offre un taux de disponibilité de 99,98%.

Le site suit un planning de maintenance préventive de l'ensemble des composants actifs de distribution (vannes, disjoncteurs...), qui permet de ne jamais arrêter le data center pour des raisons de maintenance. L'objectif est d'alimenter les systèmes selon le principe du No-Break / zéro coupure.

Le site est considéré en exploitation 24h/24, 7j/7, 365 jours par an et ne doit subir aucune coupure d'exploitation quelle que soit la nature des travaux réalisés sur le site. Il répond donc aux normes actuelles de l'état de l'art en matière de continuité d'activité.

c. Obligations de CPoR Devises liées à la CRD IV

CPoR Devises, agréé comme société financière depuis 1990, est devenu établissement de crédit spécialisé en application de l'article 34 de l'ordonnance du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement.

De ce fait, l'établissement est assujetti aux dispositions européennes liées au Règlement et à la Directive sur les exigences de fonds propres CRR/CRD IV, adoptés par le Conseil de l'Union européenne le 20 juin 2013 après le vote du Parlement européen. Les nouvelles règles entrées en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2014 déclinent les principes du Comité de Bâle (Bâle III) destinés à renforcer la résilience du secteur bancaire, en renforçant la qualité et la quantité du capital et en introduisant de nouveaux ratios de liquidité et de levier.

Le règlement CRR, d'application directe, concerne notamment les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et précise toutes les dispositions relatives aux normes de gestion et aux dispositions de transposition de la directive européenne CRD IV. Le reporting relatif aux normes de gestion est conforme aux standards techniques élaborés par l'Autorité bancaire européenne.



2. Certifications du groupe Tessi

a. ISO 9001 : maîtriser la qualité des services proposés

Périmètre Monde

Une démarche qualité a été mise en place au sein du Groupe depuis plusieurs années et de nombreuses activités sont certifiées ISO 9001 :

Domaines certifiés pour la BU CPoR Devises :

les activités « devises » de CPoR Devises (France), (depuis 1997).

Domaines certifiés pour la BU Tessi documents services :

- 14 sites de production : activité de traitement sécurisé de documents et moyens de paiements, (depuis 2006),
- l'activité éditique de Tessi Editique (depuis 1998),
- les offres EDI bancaire SEPA et Gestion de l'Information légale de Tessi Informatique (depuis 2004),
- les filiales étrangères Graddo (depuis 2006), BIPIO (depuis 2009) et Tunis Data Services (depuis 2015).

Les activités certifiées ISO 9001 couvrent ainsi plus de 40% des filiales du Groupe.

b. ISO 14001 : système de management environnemental

Les activités de la filiale espagnole Graddo sont certifiées ISO 14001 depuis octobre 2013. Avec cette certification, Tessi renforce ses exigences en matière de management environnemental et considère ainsi sa performance à travers la maîtrise des impacts liés à l'activité de l'entreprise.

c. ISO 27001 : engagements sécurité des Systèmes d'Information

Dématérialisation et digitalisation impliquant un haut niveau de confiance de l'information confiée, Tessi document services a mis en place un système de management de la sécurité de l'information selon les préconisations de la norme ISO 27001.

En Espagne, la filiale Graddo est certifiée ISO 27001 depuis novembre 2015.

III. Tessi: une responsabilité sociale

A. LES ÉQUIPES

1. Effectifs du Groupe

a. Effectif total du Groupe au 31/12/2016

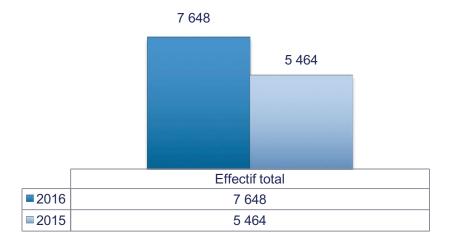
L'effectif total du Groupe Tessi au 31/12/2015 s'élevait à 5 464 (dont 3 998 en France).

Au 31/12/2016, l'effectif global est de 7 648 salariés (dont 4 209 en France et 3 439 à l'international).

Les effectifs fin d'année, effectifs moyens et masses salariales sont les seuls indicateurs du rapport RSE qui prennent en comptent les données de Diagonal Company.



En effet, Tessi a décidé de reporter sur un périmètre 2016 sans inclure les données de Diagonal Company, jugées imprécises et qui cette année ne sont pas validées par un organisme Tiers Indépendant.



Périmètre Monde

Focus sur le périmètre France

Employés	Cadres	Total
3646	563	4 209

L'augmentation des effectifs en 2016 s'explique, en partie, par l'acquisition des nouvelles filiales Diagonal Company qui représentent 1 609 salariés en fin d'année situés en Espagne, au Portugal et en Amérique du Sud.

b. Effectif général moyen sur l'année 2016

On entend par effectif moyen, la moyenne des effectifs arrêtés en fin de mois pour les douze mois de l'année.

NB : Pour Diagonal Company, l'effectif moyen de 1 537 salariés a été calculé avec les effectifs arrêtés en fin de mois de juin et décembre 2016 uniquement.

Périmètre Monde	2015	2016
Tessi documents services	4 416	6 964
CPoR Devises	133	135
Tessi customer marketing	201	185
Total	4 750 (dont 1 357 à l'étranger)	7 284 (dont 3 392 à l'étranger)



> Focus sur le périmètre Europe

Périmètre Europe	2015	2016
France	3 393	3 892
Espagne/Portugal	861	2 430
Suisse	21	119
UK	11	13
Autriche	0	8
Allemagne	0	2

> Focus sur le périmètre France

	2015				2016			
Périmètre France	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi customer marketing	Total	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi customer marketing	Total
Effectif général moyen	3 059	133	201	3 393	3 570	135	187	3 892
CDI	1 922	130	196	2 248	1 976	131	184	2 291
CDD	1 137	3	5	1 145	1 594	4	3	1 601
Cadres	400	54	79	533	425	55	83	563
Non Cadres	2 659	79	122	2 860	3 145	80	104	3 329
Femmes	2 101	67	130	1 155	2 463	65	118	2 646
Hommes	958	66	71	2 238	1 107	70	69	1 246

c. Nombre d'heures travaillées

Il s'agit de l'ensemble des heures travaillées pour les salariés en contrat horaire, auquel il a été ajouté les salariés en forfait jour (sur la base d'un horaire travaillé théorique de 8 heures par jour).

Périmètre Europe	2015	2016
France	4 923 877	5 980 335
Espagne	1 445 486	2 020 396
Suisse	37 303	171 895
UK	16 692	18 885
Autriche	0	14 686
Allemagne	0	2 592
Total	6 423 358	8 208 789



> Focus sur le périmètre France

Périmètre France	2015	2016
Tessi documents services	4 438 199	5 506 984
CPoR Devises	195 589	199 567
Tessi customer marketing	290 090	273 784
Total	4 923 878	5 980 335

d. Répartition du temps de travail à fin d'année

	20	2016						
	Temps plein	Temps partiel	Т	emps plei	n	Temps partiel		
Périmètre Europe	Total	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
France	3 693	305	1 021	2 062	3 083	322	804	1 126
Espagne	928	22	258	832	1 090	38	97	135
Suisse	21	1	70	36	106	5	12	17
UK	8	3	8	1	9	1	3	4
Autriche	0	0	6	1	7	0	1	1
Allemagne	0	0	0	0	0	0	3	3
Total	4650	331	1 363	2 932	4 295	366	920	1 286

2. Recrutement

a. Nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée

En 2016, le nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée s'est élevé à 389 personnes, dont 303 employés et 86 cadres et assimilés.

	2016						
	Femn	nes	Hommes				
Périmètre Europe	Cadres & Assimilés	Employés	Cadres & Assimilés	Employés			
France	26	129	52	75			
Espagne	2	43	5	31			
Suisse	0	15	0	7			
UK	0	1	1	0			
Autriche	0	1	0	0			
Allemagne	0	1	0	0			
Nb d'embauches CDI	28	190	58	113			

b. Nombre d'embauches en contrat à durée déterminée

En 2016, 4 718 salariés ont été recrutés en contrat à durée déterminée. Il s'agit toujours, en majorité, d'employés et de femmes.



En France, cette donnée intègre, en plus des CDD, les CDD étudiants, les contrats de professionnalisation et les contrats aidés.

	2016						
	Femm	es	Hommes				
Périmètre Europe	Cadres & Assimilés	Employés	Cadres & Assimilés	Employés			
France	0	3 123	6	1 214			
Espagne	1	264	1	88			
Suisse	0	6	0	14			
UK	0	0	0	1			
Autriche/ Allemagne	0	0	0	0			
Nb d'embauches CDD	1	3393	7	1317			

c. Nombre total d'embauches

En 2016, 5 107 salariés ont été recrutés. Il s'agit toujours, en majorité, d'employés et de femmes.

	2016						
	Femm	es	Hommes				
Périmètre Europe	Cadres & Assimilés	Employés	Cadres & Assimilés	Employés			
France	26	3 252	58	1 289			
Espagne	3	307	6	119			
Suisse	0	21	0	21			
UK	0	1	1	1			
Autriche	0	1	0	0			
Allemagne	0	1	0	0			
Nb total d'embauches	29	3583	65	1430			

3. Départs

	2016					
	Femmes		Homi	nes		
Périmètre Europe	CDI	CDD	CDI	CDD		
France	138	3 008	72	1 196		
Espagne	15	742	14	221		
Suisse	19	0	34	0		
UK	1	0	1	1		
Autriche	1	0	2	0		
Allemagne	0	0	0	0		
Nb total de départ	174	3 750	123	1 418		



Focus sur le périmètre France

	2015			2016		
Périmètre France	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Licenciements pour cause économique	9	1	10	3	3	6
Licenciements pour autres causes	32	15	47	31	16	47
Départs à la retraite	13	3	16	24	6	30
Démissions	40	37	77	40	28	68
Fin contractuelle de CDD	1 400	633	2 033	2 353	957	3 310
Autres départs	597	306	903	695	258	953
Total	2 091	995	3 086	3 146	1 268	4 414

B. RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

1. Masse salariale et évolution des rémunérations

a. Masse salariale totale

Périmètre Monde	Masse salariale	Charges sociales
2015	115 000 716 €	38 395 745 €
2016	169 396 089 €	54 157 442 €

Focus sur le périmètre Europe

	2016				
Périmètre Europe	Masse salariale	Charges Sociales			
France	112 670 670 €	40 227 373 €			
Espagne et Portugal	38 895 288 €	11 661 947 €			
Suisse	9 887 294 €	1 612 802 €			
UK	738 103 €	89 362 €			
Autriche	570 872 €	181 488 €			
Allemagne	25 077 €	4 988 €			
Total Europe	162 787 304 €	53 777 960 €			

b. Évolution de la masse salariale

Périmètre Monde

La masse salariale de l'année 2016 représente 169 396 089 €, soit une hausse de 47% par rapport à l'année 2015 (115 000 716 €).

Les charges sociales s'élèvent quant à elles à 54 157 442 €, soit une hausse de 41%, toujours par rapport à l'année 2015 (38 395 745 €).

Cette hausse s'explique par l'intégration en 2016, des données des sociétés Diagonal Company et IMDEA (données annuelles), ainsi que par une hausse globale des effectifs sur l'ensemble du Groupe Tessi, dû à une croissance d'activité.



2. Participation

En 2016, le montant de la réserve brute s'est élevé à 2 251 532 € pour une réserve nette de 2 071 409 €. Chaque bénéficiaire, 3 212 salariés au total, a bénéficié d'une part moyenne de 645 €.

Périmètre France	2015	2016
Réserve brute	1 507 857 €	2 251 532 €
Réserve nette	1 387 228 €	2 071 409 €
Nombre de bénéficiaires	2 730	3 212
Part moyenne nette	508 €	645 €

C. FORMATION ET VALORISATION DES TALENTS

1. Formation

a. Part de la masse salariale

L'entreprise a consacré en 2016 (ainsi qu'en 2015) 0,90% de sa masse salariale française à la formation continue (hors CIF et contrats d'alternance), ce qui est conforme à l'obligation de dépenses imposée par la loi.

b. Stagiaires

Nombre de stagiaires formés (hors DIF et contrats en alternance) rapporté au nombre de salariés global

Le nombre total de stagiaires en formation en 2016 a été de 1 891, parmi lesquels les femmes sont plus représentées que les hommes.

	2015			2016		
Périmètre Europe	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
France	420	231	651	783	407	1 190
Espagne	NC	NC	NC	520	165	685
Suisse	NC	NC	NC	0	6	6
UK	NC	NC	NC	2	6	8
Autriche	NC	NC	NC	0	2	2
Allemagne	NC	NC	NC	0	0	0
Nb total de stagiaires formés	NC	NC	NC	1 305	586	1 891
% de l'effectif moyen France formé	15,38%	18,20%	16,28%	27,32%	30,31%	28,27%



> Nombre total d'heures de formation (hors DIF et contrats en alternance)

Il s'agit du nombre d'heures de formation réellement effectuées sur l'année.

	2016					
Périmètre Europe	Femmes	Hommes	Total			
France	21 115	11 266	32 381			
Espagne	8 547	4 328	12 875			
Suisse	0	90	90			
UK	103	2 402	2 505			
Autriche	0	112	112			
Allemagne	0	0	0			
Nb total d'heures de formation	29 765	18 198	47 963			

Focus France : nombre d'heures de formation par catégorie de salariés (hors CPF – compte personnel de formation - et contrats en alternance)

Le nombre total d'heures de formation en 2015 réellement effectuées était de 12 002. Il est de 32 381 heures en 2016.

Périmètre France	2015	2016
Employés	6 565	27 039
Agents de maîtrise	526	710
Cadres & Assimilés	4 911	4 632
Total	12 002	32 381

c. E-learning, modules de formation

Face à la complexité et à la multiplicité des sites de la Business Unit et dans un souci d'uniformisation et d'amélioration d'accès à la formation, Tessi document services a développé un projet de plateforme d'e-learning.

Pour Tessi, développer les talents c'est mutualiser la connaissance des experts métier identifiée par thématique afin de valoriser et de développer les compétences de l'ensemble de ses collaborateurs. C'est pourquoi, Tessi a mis en place une plateforme d'e-learning qui met à disposition des contenus ludiques et personnalisés, le plus souvent créés par l'équipe responsable des formations. Elle permet également de mieux manager la montée en compétences de ses collaborateurs.

Les modules de formation, multi-supports, peuvent prendre la forme de contenus animés (vidéos, cours interactifs), de jeux, ou encore de quizz et de forums d'échanges afin de faciliter la compréhension et l'adhésion aux problématiques traitées.

Les formations proposées peuvent aussi bien traiter de sujets liés aux actualités réglementaires (loi Eckert, lutte anti-blanchiment...) ou aux processus métiers spécifiques à une prestation client, qu'à la sensibilisation à la sécurité des systèmes d'informations ou encore à l'accueil des nouveaux arrivants.

Les campagnes de formation sont annoncées via différents canaux : envoi d'e-mails, bandeau sur la plateforme, évènement sur le calendrier de formation, communication dans la newsletter interne.

Chaque campagne peut donner lieu à un ciblage nominatif précis et être individuelle ou collective.



La filiale espagnole Graddo utilise un procédé de formation en ligne identique à destination de son personnel.

2. Entretiens professionnels

Périmètre France

Le Groupe a mis en place les entretiens professionnels prévus par la loi du 2 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Ces entretiens, qui doivent avoir lieu tous les deux ans, visent à accompagner les salariés dans leurs perspectives d'évolution professionnelle et à identifier leurs besoins de formation. À ce titre, 349 entretiens ont été réalisés en 2016.

Ces entretiens ont fait l'objet de synthèses et de comptes rendus individuels par société.

D. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

1. Taux d'absentéisme

Cet indicateur tient uniquement compte des absences pour accident du travail, maladie, maladie professionnelle et absence injustifiée.

Sont comptabilisés les nombres d'heures et de jours d'absentéisme sur l'année, quelle que soit la date de survenue de la première absence.

	20	15	2016		
Périmètre Europe	Nombre d'heures	% d'absentéisme*	Nombre d'heures	% d'absentéisme*	
France	328 630	6,67%	390 464	6,53%	
Espagne	52 113	3,61%	48 886	2,42%	
Suisse	148	0,40%	1 523	0,89%	
UK	190	1,14%	300	1,59%	
Autriche	0	0,00%	148	1,01%	
Allemagne	0	0,00%	0	0,00%	
Total	381 081	5,93%	441 321	5,38%	

^{*} nb d'heures d'absences / nb d'heures travaillées

Détail par catégorie d'absences

	2016		
Périmètre Europe	Nombre d'heures	% d'absentéisme*	
Accident du travail	13 922	0,17%	
Maladie	346 435	4,22%	
Maladie professionnelle	3 479	0,04%	
Absence injustifiée	77 485	0,94%	
Total	441 321	5,38%	

^{*} nb d'heures d'absences / nb d'heures travaillées

En Europe, le nombre total de jours d'absentéisme liés à un accident du travail est de 2 845.



Focus sur le périmètre France

	2015			2016		
Périmètre France	Nombre de jours	Nombre d'heures	% d'absentéisme / nombre d'heures travaillées	Nombre de jours	Nombre d'heures	% d'absentéisme / nombre d'heures travaillées
Accident du travail	1 637	8 343	0,17%	2 790	13 562	0,23%
Maladie	49 251	253 523	5,15%	57 283	296 281	4,95%
Maladie professionnelle	1 005	4 859	0,10%	706	3 479	0,06%
Absence injustifiée	9 684	61 905	1,26%	12 157	77 142	1,29%
Total	61 577	328 630	6,67%	72 936	390 464	6,53%

2. Condition d'hygiène et de sécurité

a. Nombre d'accidents avec arrêts

Il s'agit uniquement des accidents du travail survenus dans l'année.

Périmètre Europe	2015	2016
Nombre d'accidents avec arrêts	67	77

Focus sur le périmètre France

Périmètre France	2015	2016
Nombre d'accidents avec arrêts	52	72

b. Taux de fréquence des accidents du travail

Périmètre Europe	2015	2016
Nombre d'accidents avec arrêts de travail x 1 000 000 rapporté au nombre d'heures travaillées	10,43	9,38

> Focus sur le périmètre France

Périmètre France	2015	2016
Nombre d'accidents avec arrêts de travail x 1 000 000 rapporté au nombre d'heures travaillées	10,56	12,04



c. Taux de gravité des accidents du travail avec arrêts

Périmètre Europe	2015	2016
Nombre de journées d'incapacité liée à un accident du travail x 1 000 rapporté au nombre d'heures travaillées	0,27	0,35

> Focus sur le périmètre France

Périmètre France	2015	2016
Nombre de journées d'incapacité liée à un accident du travail x 1 000 rapporté au nombre d'heures travaillées	0,33	0,47

3. Prévention de la pénibilité

Périmètre France

Au 1^{er} janvier 2015, le Groupe s'est mis en conformité avec les nouvelles dispositions sur le compte personnel de prévention de la pénibilité. Ce compte prévoit la prise en compte de facteurs de pénibilité et l'acquisition de points cumulés (1 point par trimestre d'exposition). Ainsi, les salariés exposés pendant une année complète à un seul facteur de pénibilité obtiennent 4 points et ceux exposés à plusieurs facteurs 8 points.

Le compte, plafonné à 100 points sur l'ensemble de la carrière, ouvre droit à :

- une action de formation professionnelle en vue d'accéder à un emploi qui ne serait pas ou moins exposé (1 point acquis ouvre droit à 25 heures de formation),
- un passage à temps partiel sans baisse de rémunération (10 points acquis correspondent à 1 trimestre à mi-temps),
- un départ anticipé à la retraite (10 points acquis correspondent à 1 trimestre de droits à la retraite).

Les 20 premiers points obtenus sur le compte sont réservés à la formation professionnelle.

Les 4 facteurs de pénibilité entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2015 sont :

- le travail de nuit qui se caractérise par au moins 1h de travail entre minuit et 5h, au minimum 120 nuits par an,
- le travail en équipes successives alternantes soit au moins 1h de travail entre minuit et 5h, au minimum 50 nuits par an,
- le travail répétitif à savoir plus de 15 actions techniques pour un temps de cycle inférieur ou égal à 30 secondes, ou plus de 30 actions techniques par minute, au minimum 900 heures par an.
- le travail en milieu hyperbare, en hautes pressions.

L'évaluation 2016 a abouti à la déclaration de 425 salariés déclarés exposés à un facteur de pénibilité, répartis sur 6 filiales : le travail répétitif, le travail de nuit ou le travail en équipes successives alternantes. Le Groupe a donc mis en place des plans d'actions de prévention, variables selon les sociétés (travail sur l'ergonomie des postes de travail, actions de sensibilisation aux bonnes pratiques de l'écran, informations à l'ouverture de droits spécifiques...)



4. Plans d'actions de prévention des risques psychosociaux et des troubles musculo-squelettiques

Périmètre Europe

En 2015, des plans d'actions de prévention des risques psychosociaux ont été mis en place dans certaines filiales. À cet effet, Tessi a fait passer des questionnaires sur les risques psychosociaux et le bien-être au travail. Sur deux filiales en particulier, des sociétés spécialisées dans ce domaine sont intervenues pour des diagnostics plus approfondis. Ces enquêtes ont permis de faire un état des lieux et de mettre en place des actions de prévention adaptées au contexte dans les domaines organisationnels et/ou managériaux.

De la même manière, au sein de la filiale Graddo, une étude complète d'évaluation des risques liés à l'environnement des postes de travail a été menée : elle visait à mesurer et optimiser l'impact de la luminosité, du bruit, de la température sur chaque poste de travail puis à en améliorer l'ergonomie.

5. Bilan des formations PRAP et entretiens séniors

Personnes concernées : les effectifs de plus de 45 ans.

Périmètre France	Entretien seconde partie de carrière	Formation PRAP
2010	186	357
2011	81	108
2012	127	47
2013	83	0
2014	196	275
2015	278	70
2016	118	226
Total	1 069	1 083

Tessi a décidé de mettre en place un support DVD intitulé « gestes et postures », spécifique aux exigences métier de la BU Tessi documents services.

Ce support est encore utilisé dans le cadre des formations PRAP dispensées.

6. Volume horaire de travail de nuit

Périmètre Europe

Sur 2015, 64 201 heures de travail de nuit ont été effectuées.

Sur 2016, 62 959 heures de travail de nuit ont été effectuées.

Focus sur le périmètre France

Sur 2015, 55 407 heures de travail de nuit ont été effectuées.

Sur 2016, 54 470 heures de travail de nuit ont été effectuées.

L'évolution de cet indicateur est liée aux contraintes de production imposées par nos clients.



7. Dialogue social

Périmètre France

a. Nombre d'accords signés

En 2016, 17 accords ont été signés dans les entreprises de plus de 50 salariés pour 8 en 2015.

À fin 2016, 1 424 salariés sont donc concernés par des nouveaux accords.

b. Institutions Représentatives du Personnel (IRP)

Dans les entreprises d'au moins 11 salariés, des **délégués du personnel** (DP) sont mis en place par voie d'élection (sauf carence de candidature).

Au sein du Groupe Tessi, 80% des salariés sont couverts par des DP.

Dans les entreprises de 50 salariés et plus, un **comité d'entreprise** (CE) composé de représentants élus est mis en place par voie d'élection (sauf carence de candidature).

Au sein du Groupe Tessi, 71% des salariés sont couverts par un CE.

Dans les entreprises de 50 salariés et plus, un **comité d'hygiène**, **de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)** composé de représentants élus est mis en place par voie de désignation (en cas de carence de candidature les DP assurent le rôle et les missions du CHSCT).

Au sein du Groupe Tessi, 74% des salariés sont couverts par un CHSCT.

Dans les entreprises de moins de 200 salariés, l'employeur peut décider la mise en place d'une **délégation unique de représentation du personnel**. Celle-ci réunit les attributions des délégués du personnel et du comité d'entreprise au sein d'une même délégation élue, en confiant les missions du comité d'entreprise aux délégués du personnel.

Au sein du Groupe Tessi, **12**% des salariés sont couverts par une DUP et **3**% des salariés sont couverts par une DUP élargie pour les entreprises de moins de 300 salariés.

Cela représente donc au total, 94% des salariés du Groupe Tessi qui sont représentés par une IRP.

Au sein de la filiale espagnole Graddo, les salariés assez nombreux ont le choix d'être représentés par un syndicat, mais à ce jour ils n'ont pas souhaité bénéficier de ce droit. Les salariés ont à leur disposition un service RH avec lequel ils peuvent dialoguer de tout sujet qui leur semble utile et opportun.

E. PRINCIPES DE NON-DISCRIMINATION

1. Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle

Périmètre France

En application de la loi du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites et ses décrets d'application, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent être couvertes par un accord ou un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle depuis le 1^{er} janvier 2012. À ce titre, le Groupe Tessi a adopté principalement les mesures suivantes :

- entretien de retour de congé de maternité ou de congé parental d'éducation (42 entretiens ont été réalisés en 2016),
- formation des responsables aux dispositions légales et conventionnelles sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (23 responsables formés en 2016).



Dans le cadre de ce plan d'action, Tessi a formalisé un guide méthodologique de recrutement afin de garantir la non-discrimination.

2. Méthode de recrutement

Le Groupe Tessi s'engage à ne pratiquer aucune discrimination, qu'elle soit d'origine sociale, ethnique, culturelle ou médicale (sauf en cas d'inaptitude constatée par le médecin). À ce titre, le Groupe n'écarte donc aucune personne d'une procédure de recrutement.

Comme évoqué ci-dessus, un guide de sensibilisation des responsables aux méthodes de recrutement, garantissant la non-discrimination a été rédigé. Ce guide détaille comment :

- définir le besoin et construire le profil de poste selon des critères objectifs,
- rédiger et diffuser l'offre en s'attachant uniquement aux compétences et en privilégiant la prospection interne,
- traiter les candidatures en garantissant une égalité entre hommes, femmes, origine, situation de famille, handicap, situation géographique...
- mener les entretiens de recrutement selon un modèle d'entretien structuré et identique pour tous.

Sous forme de formation, ce guide a été expliqué à 11 filiales soit 18% des filiales françaises Tessi en 2016.

En 2017, cette sensibilisation sera dispensée aux autres filiales françaises.

Tout en respectant ces principes, le Groupe Tessi se dote de ressources humaines compétentes afin d'offrir des services de qualité.

Les équipes Tessi sont majoritairement composées de personnels employés en CDI et en CDD.

Tessi se donne les moyens de ses ambitions et tend vers une mixité professionnelle accrue tant au niveau des non-cadres que des cadres.

En Espagne, la filiale Graddo travaille avec la fondation La Once dont la mission est d'améliorer la qualité de vie des aveugles et des déficients visuels graves dans toutes l'Espagne. Elle favorise le développement de programmes d'intégration sociale et d'insertion professionnelle. D'autres types de sourcing peuvent également être utilisés : cooptation, partenariat avec des écoles, autres job board...

Les candidatures sont ensuite étudiées pour évaluer l'adéquation entre le profil, le parcours et les besoins du poste.

3. Insertion professionnelle et secteur adapté

Une attention particulière est portée sur l'insertion des travailleurs handicapés.

En 2016, le nombre de salariés handicapés au sein des effectifs France du Groupe s'élève à 178 salariés (soit 4,5% des effectifs directs Tessi France auxquels doivent s'ajouter les effectifs liés au recours à des prestations fournies par le secteur protégé). En comparaison, en 2016, le taux d'emploi moyen national dans le secteur privé est de 3,3%* pour une obligation légale de 6%.

^{*} Source : http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/cnh_2016_chiffres_bd.pdf



Au sein de la filiale espagnole Graddo, la proportion du personnel handicapé sur le total des effectifs salariés est conforme à la législation en vigueur (2%).

L'insertion des personnes handicapées est un volet important de la politique Ressources Humaines de Tessi, avec comme principaux axes : sensibiliser, recruter, former et accompagner nos collaborateurs et futurs collaborateurs reconnus travailleurs handicapés.

Tessi s'est notamment engagé sur les principes suivants :

- aucun collaborateur présent dans la structure ne pourra faire l'objet de discrimination du fait de son handicap, tant dans son évolution professionnelle, que dans son accès à la formation,
- l'ensemble des postes existants au sein du Groupe est accessible aux travailleurs handicapés, sous condition que les restrictions à l'emploi formulées par le médecin du travail soient compatibles avec les exigences du poste à pourvoir,
- toutes les mesures seront prises pour accompagner au mieux et maintenir dans l'emploi un collaborateur reconnu travailleur handicapé, ou en cours de reconnaissance, se trouvant en situation de difficulté professionnelle pour raison de santé suite à un accident du travail, de trajet, une maladie professionnelle, un accident de la vie, ou une maladie invalidante,
- l'ensemble des acteurs sera mobilisé pour favoriser l'emploi des travailleurs handicapés: direction, managers, équipes Ressources Humaines, travailleurs handicapés, collègues de travail, représentants du personnel, médecins du travail,
- toutes les pistes d'actions possibles seront envisagées pour le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi du collaborateur

4. Insertion de travailleurs en difficulté

Périmètre France

Dans le cadre de contrats aidés ou non, le Groupe Tessi s'engage à favoriser l'insertion des personnes en difficulté sur le marché du travail. L'accent est mis notamment sur les contrats aidés.

Quel que soit le type de contrat et l'âge, Tessi emploie de manière régulière et depuis toujours, des collaborateurs peu ou pas qualifiés qui sont formés aux métiers Tessi.

5. Répartition hommes/femmes au sein de Tessi

Périmètre Europe

Quelques chiffres tendent à prouver qu'au sein de Tessi aucune discrimination n'est pratiquée en matière d'égalité professionnelle homme/femme.

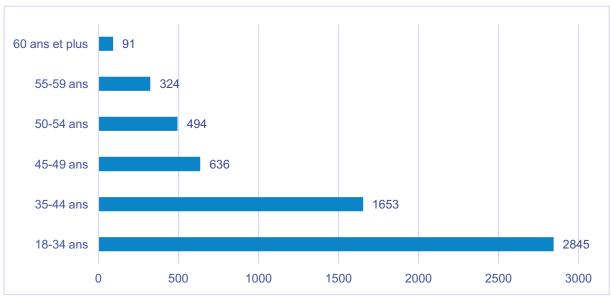
Les chiffres suivants sont ceux à fin 2016 :

- au niveau de la gouvernance, il y a 7 administrateurs composant le Conseil d'Administration de Tessi SA et parmi eux, 2 femmes,
- au niveau des directions générales, sur les 3 Business Units du Groupe, 2 sont dirigées par des femmes,
- 43% des membres du COMEX sont des femmes (en comparaison, la moyenne nationale pour 2015 de 34,1%).
- 32% des postes de direction sont occupés par des femmes (périmètre Europe).

En 2017, la gouvernance de Tessi change. La société initialement constituée sous forme de Société Anonyme à Conseil d'Administration a été transformée suivant délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017 en Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.



6. Pyramide des âges



Périmètre Monde

On constate que la tranche d'âge la plus représentée parmi les employés de Tessi est celle des travailleurs de 18-34 ans, actuellement la plus touchée par le chômage en France.

L'âge moyen des salariés dans le Groupe Tessi en 2016 est de 37,3 ans et reste assez constant sur ces dernières années (36,5 en 2015).

7. Bilan des accords ou plans d'actions contrat de génération

Périmètre France

La loi du 1^{er} mars 2013 relative au contrat de génération a créé l'obligation de conclure un accord ou un plan d'action comportant des mesures et des objectifs chiffrés en faveur :

> de l'insertion durable des jeunes dans l'emploi

Tessi répond à cette obligation par l'embauche de jeunes, la mise en place d'un livret d'accueil, une formation d'intégration au poste de travail, la désignation d'un référent et un entretien d'intégration dans les 3 mois qui suivent l'embauche en CDI.

de l'emploi des salariés âgés

Tessi répond à cette obligation par l'amélioration des conditions de travail, la prévention de la pénibilité et la mise en place de formations spécifiques.

de la transmission des savoirs et des compétences

Tessi répond à cette obligation en appliquant la diversité des âges dans les équipes de travail.

En application de ces dispositions, de nouveaux accords ou plans d'actions ont été mis en place le 1^{er} octobre 2013 pour une durée de 3 ans et le bilan de l'année 2016 est :

- 46 embauches de moins de 26 ans,
- 31 contrats de jeunes en alternance,
- 118 entretiens de seconde partie de carrière,
- 116 formations Gestes et Postures pour les autres salariés.



F. QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

1. Charte e-mail

Dans un souci d'amélioration de la communication globale entre collègues et également avec ses clients, une charte e-mail, signée par la direction générale en 2015, a été réalisée et diffusée à l'ensemble des filiales françaises et espagnoles de Tessi documents services.

Cette charte résume les 10 bonnes pratiques de l'utilisation de l'e-mail en entreprise. Elle incite chacun à mieux appréhender l'utilisation de cet outil, pour éviter les interruptions nombreuses, les mauvaises interprétations, les intrusions intempestives dans la vie privée et la dépersonnalisation des relations entre collègues.

Elle encourage également les collaborateurs à respecter la journée « sans mail en interne » du vendredi et à limiter les mails avant 8h00 et après 20h00, ainsi que les week-end et jours fériés.

Ce faisant, le groupe Tessi a partiellement anticipé les modalités d'exercice du droit à la déconnexion, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la loi Travail.

2. Mobilité et promotion interne

Le Groupe Tessi s'attache à faire progresser ses équipes. Cette volonté s'exprime au quotidien par la valorisation des talents de chacun et la promotion interne.

La direction générale de Tessi est composée de 6 personnes, parmi lesquelles 2 personnes (1 homme et 1 femme) sont issues d'un parcours de promotion interne important, ayant commencé avec peu de responsabilité.

3. Bien être par la pratique du sport

Périmètre France

En 2016, pour la 2^e année consécutive, les équipes Tessi documents services ont participé au marathon de Bordeaux Métropole dit « Marathon de la lune », événement se courant de nuit, avec 15000 participants.

Plusieurs distances sont programmées : marathon, marathon en duo, semi-marathon et marathon relais (équipe de quatre personnes). Sur ces distances, un challenge Entreprise a été mis en place.

C'est dans ce cadre que Tessi a eu l'idée de créer des équipes pour participer à ce challenge. 18 personnes des équipes production et technologies ont répondu présent à l'appel, permettant d'inscrire au départ 1 marathon relais de 4 personnes ainsi que 14 semi-marathoniens, avec plus de 337,6 km parcourus et aucun abandon pendant la course.

Tessi a été partie prenante de cette aventure en participant financièrement aux inscriptions et en soutenant avec plaisir les collaborateurs qui ont porté haut le dossard Tessi dans Bordeaux et les châteaux viticoles traversés, en permettant un entrainement hebdomadaire sur des horaires aménagés.

En soutenant cette initiative, le groupe Tessi :

- encourage la pratique d'un sport de façon régulière,
- favorise la synergie entreprise puisque d'autres entités du Groupe ont participé cette année à des opérations similaires (par exemple, les équipes de Tessi Consulting sur la 20^e édition du semi-marathon de Boulogne-Billancourt).



IV. Tessi : une responsabilité éthique et civique

A. RESPONSABILITÉ ÉTHIQUE

La responsabilité éthique de Tessi se traduit essentiellement par son offre de services, ainsi que par les exigences qui incombent à son secteur d'activité (entre autres, le secteur bancaire).

Parmi les services proposés, l'activité bancaire de CPoR Devises ainsi que les activités de Tessi documents services pour le compte des établissements bancaires ont conduit Tessi à développer des offres permettant aux banques d'être plus efficace dans la lutte contre la fraude et le blanchiment.

1. Dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Périmètre Monde

CPoR Devises, en réponse à ses obligations d'établissement de crédit, a développé un dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Son engagement s'exprime dans la politique anti-blanchiment adoptée par le Directoire, dont la mise en application fait l'objet d'un contrôle interne permanent, de l'audit par le service de contrôle périodique de CPoR Devises, de la supervision des services du Crédit Agricole SA au titre d'actionnaire de référence, et enfin, du contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

> Les risques

Dans le cadre de ses activités, CPOR Devises se trouve exposé à différents risques de sécurité financière tels que :

- l'achat de valeurs d'origine frauduleuse,
- la réception de fonds issus d'activités illicites.
- la réception ou le transfert de fonds passibles d'embargo,
- l'implication dans un processus d'évasion fiscale,
- la participation involontaire à des opérations de financement d'activités terroristes.

En fonction de cette classification, une cartographie des risques a été élaborée par le Comité Antiblanchiment. La procédure de classification a été diffusée à tous les collaborateurs de la société, et demeure disponible en ligne sur l'intranet. Des communications spécifiques ont été présentées en comité de pilotage et lors des formations internes dispensées au personnel concerné.

La classification des risques adoptée est un outil dynamique qui ne se réfère à aucune donnée quantitative telle que montants ou nombre d'opérations, mais à des caractéristiques telles que :

- le type de client (établissement de crédit, changeur manuel ou intermédiaire financier agréé par un régulateur, société du secteur marchand non financier, client occasionnel),
- le pays d'établissement du client et son appréciation en matière de LCB-FT portée par le GAFI,
 l'ONU ou l'Union Européenne.

La connaissance client

L'ensemble du dispositif s'appuie sur le pilier que constitue la connaissance du client (KYC), de son contexte économique et de ses ayants droit (dits bénéficiaires effectifs).

Les fichiers des représentants légaux et bénéficiaires effectifs de notre portefeuille clients sont rapprochés tous les jours des listes d'embargo et de gel des avoirs arrêtées par l'OFAC, l'UE et l'état



français. Le service de contrôle permanent de la conformité examine chaque semaine le rapport des noms en alerte.

Ces mêmes fichiers sont aussi rapprochés des listes internationales de Personnalités Politiquement Exposées (PPE) qui font l'objet de mesures de vigilance renforcées.

Par ailleurs, une interrogation en ligne des listes de sanctions est accessible à tous et utilisée lors des entrées en relation et lors des opérations avec un client occasionnel.

> La vigilance constante et l'examen des opérations

Un outil logiciel spécifique (SIRON) analyse au quotidien l'ensemble des opérations enregistrées, et génère des alertes sur les opérations atypiques ou pouvant présenter un risque particulier. Ces alertes sont traitées par les responsables LCB-FT des activités Devises et Or, qui examinent les justifications économiques des opérations et leur cohérence par rapport à la connaissance qu'ils ont du client, de son contexte économique et de ses opérations habituelles.

Si le doute subsiste, une déclaration de soupçon est adressée aux services de TRACFIN (cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme).

La formation du personnel

L'ensemble des personnels de CPoR Devises a été sensibilisé au risque LCB-FT. Les personnels plus spécifiquement concernés (membres du Comité LCB-FT, cambistes, guichetiers, commerciaux, collaborateurs du pôle règlement) reçoivent des formations régulières en externe ou en interne.

Concernant les formations relatives à la sécurité financière, seuls les membres du comité de sécurité financière doivent en suivre une annuellement. Les autres personnes identifiées doivent réaliser une formation tous les deux ans.

Ainsi sur l'année 2016, tous les membres du comité (15 personnes) ont été formés.

Sur 2015 et 2016, 98% des collaborateurs exposés au risque LCB-FT (42 personnes) ont été formés et 140h de formations ont été dispensées à 132 collaborateurs en 2016.

Concernant les nouveaux arrivants, stagiaires et personnels temporaires, un didacticiel de sensibilisation est disponible sur l'intranet et leur permet de recevoir une sensibilisation à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

L'ensemble du corpus procédural dédié à la LCB-FT, actualisé chaque année, est accessible à tous sur l'intranet.

2. Offre de produits pour détection de fraude et blanchiment à destination des établissements bancaires

Périmètre Monde

Le module BOS CONTROL

La filière éditeur/intégrateur de solution de Tessi documents services a développé un module de gestion des mentions obligatoires et des contrôles réglementaires des chèques, afin d'aider les back-offices (audit, inspection...) dans leurs tâches quotidiennes : BOS CONTROL.



Ce module, faisant parti de la suite logiciel BOS MANAGER, permet de filtrer et de gérer a priori (avant crédit) ou a posteriori (après crédit) les remises et/ou les chèques en fonction des critères définis par le client :

- seuils de montants remise ou chèque,
- liste de chèques signalés par la Banque de France,
- liste de comptes sous surveillance,
- liste de comptes récemment créés,
- liste d'établissements bancaires.

Il a été conçu pour :

- systématiser les contrôles à effectuer en fonction des profils (risques bancaires, lutte contre la fraude...).
- disposer d'un produit suffisamment paramétrable pour s'adapter aux évolutions des contrôles à mettre en place,
- disposer d'un outil permettant de gérer des niveaux d'habilitation afin d'orienter les décisions vers des utilisateurs de niveaux différents,
- garantir la traçabilité de toutes les actions entreprises de manière à restituer toutes les informations sur les contrôles effectués.

Contrôles renforcés au sein des applications EDI

Durant l'été 2015, de nombreuses banques ont fait l'objet de tentatives de fraude qui consistaient principalement en des virements sur des comptes étrangers en utilisant l'accès et les comptes d'un client de la banque.

Ces attaques passaient par l'infection du poste de l'entreprise cliente de la banque en utilisant des techniques de « phishing » pour convaincre l'utilisateur d'installer un malware sur son poste.

Tessi a été consulté afin d'aider les banques clientes à répondre à ces problématiques.

Un premier niveau de réponse a été une mise à jour urgente de la configuration du logiciel Tessi EDI afin de bloquer les émissions de virements vers certains pays, suite aux fraudes constatées.

Un deuxième niveau complémentaire a été réalisé, en tant qu'éditeur, pour mettre en place des évolutions fonctionnelles sur le produit Tessi EDI.

Tessi a mis en œuvre des contrôles renforcés au sein de son application, sur les comptes destinataires, afin d'identifier les comptes frauduleux et de renforcer l'authentification des clients (en utilisant des dispositifs d'authentification forte).

3. Respect des droits de l'homme dans les filiales à l'étranger

Périmètre Monde

Dans ses filiales à l'étranger, comme dans ses filiales françaises, Tessi s'engage à respecter :

- les obligations administratives, sociales et fiscales prévues par la législation française, ou celles du pays où le Groupe est implanté,
- la Déclaration Universelle des droits de l'homme,
- la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant,
- les conventions de l'Organisation Internationale du Travail auxquelles la France, l'Espagne, le Portugal, le Royaume Uni, l'île Maurice, la Tunisie, le Vietnam, la Suisse, la Colombie, le Chili et le Mexique adhèrent,
- les directives de l'OCDE auxquelles la France adhère,
- les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.



Tessi s'engage en particulier à respecter les obligations suivantes :

- ne recourir à aucune main d'œuvre infantile (- de 15 ans) ou forcée,
- ne pratiquer aucune discrimination en matière d'embauche et de gestion du personnel,
- ne recourir à aucune coercition mentale ou physique, ni punition corporelle en matière de discipline,
- respecter la législation en vigueur en matière de gestion des horaires de travail, rémunération, formation, droit syndical, hygiène et sécurité,
- faire respecter à ses fournisseurs et sous-traitants les obligations énoncées ci-dessus.

Tessi s'engage, au minimum, à respecter la législation française concernant la protection de l'environnement et la prévention de la pollution.

4. Lutte anti-corruption

Périmètre France

Au travers de sa charte éthique, Tessi demande à chaque salarié de ne faire preuve d'aucun acte de corruption.

Extrait de la charte éthique de Tessi

« VIII - Conflits d'intérêt

Chaque collaborateur de Tessi doit éviter toute situation de conflit entre les intérêts de la société et son intérêt personnel ou celui de ses proches.

En particulier, chaque membre du personnel s'interdit toute prise d'intérêt chez un fournisseur ou un client, sauf si elle est effectuée par l'achat de titres cotés dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de titres et dans le respect des règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées. »

B. TESSI, UNE ENTREPRISE SOCIALEMENT RESPONSABLE

1. Achats responsables

a. Intégrer les fournisseurs et sous-traitants sensibles à la démarche qualité et RSE

En complément du questionnaire RSE envoyé aux fournisseurs stratégiques français, les filiales Tessi, ainsi que la filiale Graddo en Espagne, procèdent chaque année à une analyse de leurs fournisseurs les plus sensibles.

La méthode utilisée pour les filiales françaises consiste à établir chaque année, la liste des fournisseurs à évaluer, soit par la criticité de leur activité, soit par le chiffre d'affaires qu'ils réalisent avec Tessi. Ces fournisseurs sont évalués par attribution de notes par les utilisateurs et acheteurs de chez Tessi, en fonction de plusieurs aspects : qualité de services, réactivité, SAV, prix, et critères environnementaux... Une grille de critères est créée, en fonction des activités des sous-traitants.

Les sous-traitants dont la note finale ne reflète pas une satisfaction tolérable sont tenus de fournir à Tessi un plan de progrès et d'amélioration. Ils disposent d'un délai préalablement défini en commun accord, afin de mettre en place les actions correctives qui incombent à la mise en conformité de la prestation délivrée.



La méthode utilisée par la société Graddo consiste à analyser la qualité d'un fournisseur lors de chaque homologation. Graddo tient également à jour le pourcentage de fournisseurs qui sont eux même dotés d'un système de management QSE certifiés ISO 9001 et 14001.

De plus, CPoR Devises fait appel pour les besoins de son activité Or à deux fondeurs-affineurs suisses qui se sont engagés sur des politiques responsables relatives à l'origine des métaux précieux, en conformité avec le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High Risk Areas).

b. Contrôle de conformité fournisseurs

Périmètre France

Dès lors qu'une commande dépasse les 6 000 € TTC ou que la totalité des commandes annuelles atteint ce montant, la conformité du fournisseur doit être contrôlée.

En effet, conformément au code du travail, tout fournisseur a le devoir de fournir un certain nombre de documents obligatoires :

- attestation URSSAF de vigilance : tous les 6 mois,
- liste nominative des salariés de nationalité étrangère soumis à autorisation de travail (donc hors Union Européenne) : tous les 6 mois,
- assurance Responsabilité Civile : tous les ans.

Pour les fournisseurs considérés PSEE au titre du CRBF 97-02, il est également obligatoire qu'ils puissent nous fournir annuellement les pièces suivantes :

- Plan de Continuité d'Activité (PCA),
- compte-rendu d'exercice PCA,
- liasse fiscale permettant d'attester de sa santé financière.

À cet effet, une plateforme de gestion des fournisseurs « e-attestations » administrée par le service comptabilité fournisseur, permet de s'assurer de la conformité du fournisseur avant la commande et de générer des alertes automatiques aux fournisseurs en cas de dossier incomplet et durant toute la relation contractuelle.

Tessi travaille actuellement avec « e-attestations » sur la faisabilité d'étendre les critères de contrôle en 2017 à des documents RSE comme des certifications, des labels, des chartes développement durable, des chartes éthiques ou des rapports RSE.

2. Sous-traitance socialement responsable

Périmètre France

En accord avec ses clients, Tessi peut parfois faire appel à de la sous-traitance, en cas de surcroît d'activité.

Depuis quelques années, Tessi essaie de privilégier une sous-traitance civique et pérenne avec plusieurs établissements : CAT, ESAT, APF...

En 2016, le montant total des commandes passées par les différentes filiales de Tessi auprès de ces établissements s'est élevé à 280 322€ HT (263 286 € HT en 2015).



Partenariat avec l'Association des Paralysés de France

Depuis plus de 5 ans, Tessi documents services a mis en place un partenariat avec les APF de Vannes et de Quimper. Ce partenariat permet à Tessi documents services de confier un pourcentage de son activité de saisie des chèques bancaires à l'Association des Paralysés de France. En 2016, avec un périmètre de sous-traitance en augmentation malgré la baisse de volume de chèques, le chiffre d'affaires réalisé par les APF est de 676 296 € HT, facturé directement à Tessi ou directement à ses clients établissements bancaires (pour 663 700 € HT en 2015, soit une légère augmentation de 2% cette année).

Au sein des deux APF de Quimper et Vannes, depuis la mise en place de ce partenariat, cela représente **30 emplois à temps plein** créés.

L'expérience du site de Longjumeau et d'Avon

Le traitement logistique de plis revenus en PND (Plis Non Distribués) est sous-traité pour partie à un ESAT depuis plusieurs années.

Pour notamment des raisons de respect des délais, cette prestation est effectuée par une équipe, mise en poste par l'ESAT, dans un espace dédié de l'atelier de mise sous pli de Tessi Éditique et sur le site d'Avon. Chaque semaine, un responsable de l'ESAT visite ces cellules pour s'assurer du bon déroulement de la prestation.

3. Éducation et formation de qualité pour tous

Le Groupe Tessi contribue aux objectifs de développement durable en favorisant l'accès à l'éducation de qualité et à la formation pour tous.

a. Tessi, partenaires de grandes écoles et universités

Pour ces filiales françaises comme espagnoles, Tessi se place en partenaire d'universités et d'écoles pour le recrutement de stagiaires et de contrats de professionnalisation.

b. Mécénat de compétence

En 2016, Tessi s'est engagé auprès de l'association Télémaque, en parrainant un jeune « Télémaque » pour l'accompagner dans son ouverture socio-culturelle, son parcours scolaire ainsi que dans sa découverte du monde professionnel. Les filleuls sont sélectionnés sur des critères de motivation, de potentiel et de situation sociale.

Le parrainage prend la forme d'un soutien financier, humain et matériel : la marraine est une collaboratrice impliquée et volontaire qui intervient directement auprès de sa filleule.

c. Tessi lab

Tessi lab est la structure interne de prospective, veille, recherche et développement du Groupe Tessi, créée grâce à un partenariat entre Tessi et l'école d'ingénieurs ENSIMAG de Grenoble.

Tessi lab a été créée en février 2014, avec un double objectif :

- devenir le pôle d'innovation de Tessi,
- être le point d'entrée pour les étudiants de grandes écoles.

En 2016, Tessi lab a consolidé ses compétences en créant un pôle dédié au Machine Learning, discipline informatique qui a pour objectif de faire effectuer à un logiciel des tâches trop complexes ou impossibles à réaliser par des algorithmes classiques.



Ces recherches autour de Machine Learning ont permis de développer un moteur de classification documentaire, actuellement en évaluation au sein de Tessi.

Fin 2016, l'effectif est passé de 2 à 3 salariés, tous issus de l'ENSIMAG et ayant préalablement effectué leur projet de fin d'études à Tessi lab.

En 2017, 7 stagiaires viendront apporter leurs idées, leur savoir-faire et leur énergie à Tessi lab.

4. Mécénat

Sur l'année 2016, le cumul des dons réalisés par le Groupe Tessi à diverses associations s'élève à 28 360 € HT.

Tessi a entre autres été partenaire de l'opération nationale Handidon organisée par l'APF, en apportant son soutien financier sous forme de don (pour un montant de 7 000€) en faveur des personnes en situation de handicap. Les fonds collectés au terme de l'opération permettront de financer, dans chaque département, des actions concrètes en faveur de personnes touchées par le handicap, telles que la lutte contre l'isolement, l'accompagnement, la défense du droit à une vie comme tout un chacun.

5. Ancrage territorial

Depuis quelques années, Tessi renforce son implantation dans plusieurs régions de France en investissant durablement dans de nouveaux bâtiments : Roubaix et Lyon en 2010, Bordeaux en 2014 et Nanterre en 2015.

À travers la construction de ces nouveaux bâtiments, Tessi entend ainsi optimiser et mutualiser certains coûts fixes liés à la location de différents locaux, mais s'inscrit également dans une démarche plus générale d'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques. En effet, lors de ces différents projets, Tessi a veillé à ce que ces bâtiments répondent aux nouvelles normes BCE et a fait intervenir un ergonome pour la recherche d'une organisation optimale de l'espace. Chacun de ces sites a été implanté près des transports en commun afin de minimiser l'utilisation des véhicules personnels. Pour permettre une accessibilité optimale, ces bâtiments ont été conçus en respectant les dernières normes relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées. Enfin, le regroupement de plusieurs filiales sur un même site a permis de minimiser les déplacements du personnel et de sécuriser la production en évitant le croisement des flux.

En 2016, Tessi poursuit cette démarche et déménage le centre de production de Rennes. Ce centre accueille 200 collaborateurs sur 1 660 m² et se positionne ainsi, sur le plan national, comme le 4^e plus grand centre régional en termes d'effectifs.



V. Tessi : une responsabilité environnementale

Depuis quelques années, Tessi s'est engagé dans une démarche environnementale.

L'analyse environnementale qui a été conduite a permis de fixer des objectifs prioritaires ainsi que des axes de progrès majeurs, dans le but de maîtriser les impacts sur l'environnement et d'en déduire les bonnes pratiques en faveur de l'environnement qui pourront être déployées dans d'autres sites.

La direction de Tessi s'engage, avec l'appui de la cellule développement durable, à respecter l'ensemble des exigences applicables à son activité, et à évaluer périodiquement l'efficacité de sa démarche environnementale en favorisant une dynamique d'amélioration continue.

Les axes de progrès de la politique environnementale de Tessi prennent en compte les aspects suivants :

- respect de la réglementation,
- amélioration continue des pratiques du Système de Management Environnemental,
- prévention de la pollution,
- économies d'énergie et de matières premières,
- amélioration de la gestion des déchets,
- sensibilisation du personnel.

A. BILAN DES ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Périmètre France

En 2012, afin d'affiner l'analyse environnementale et pour répondre aux exigences du Grenelle II, Tessi a procédé à son premier BEGES (Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre).

Ce BEGES a été réactualisé fin 2014 et le sera à nouveau dans les 2 ans conformément à la réglementation.

Qu'est-ce qu'un BEGES ?

Ce bilan permet de mesurer la contribution au changement climatique d'une organisation, en calculant les émissions de six gaz, dits gaz à effet de serre. Cette mesure ne s'effectue pas à l'aide de capteurs ou de sondes, comme on pourrait le faire pour la détection de monoxyde de carbone ou de particules fines, mais par estimation : il s'agit de quantifier des flux d'énergie ou de matière, et de les multiplier par des facteurs d'émissions issus d'une base de données administrée par l'ADEME nommée « Base Carbone ».

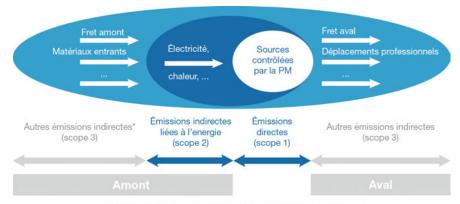
La double complexité du BEGES réside dans le fait que d'une part la collecte des données des flux physiques d'une organisation n'a souvent jamais été faite et que d'autre part, il n'existe pas toujours le facteur d'émission correspondant au flux mesuré.

Ce document est disponible sur le site internet du Groupe Tessi et téléchargeable sous le lien suivant : http://www.tessi.fr/tessi/developpement-durable.



1. Émissions de GES par scope (en %)

Le diagramme ci-dessous illustre la répartition des postes d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

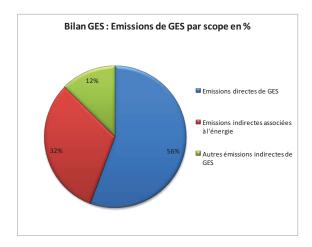


^{*} Postes d'émissions non concernés par l'obligation réglementaire et à prendre en compte de manière optionnelle dans la présente méthode.

(source MEDDE)

Dans le cadre de son étude, Tessi n'a tenu compte que des données issues des postes d'émissions concernés par l'obligation réglementaire scopes 1 et 2.

Après calcul, les émissions directes de CO2 eq. correspondent à 56% des émissions du BEGES de Tessi. Ces émissions incluent la combustion gaz naturel, les carburants et les fuites de liquides frigorigènes. Les autres émissions indirectes sont les émissions de GES en amont, nécessaires à la production de l'énergie fossile.



2. Plan d'action carbone

Continuer à améliorer la mesure

L'amélioration des procédures de collecte et leur réutilisation d'une année sur l'autre permettront d'établir un reporting plus fiable, sur l'ensemble des champs mesurés. En 2016, l'ensemble des données nécessaires à ce calcul sont saisies directement par les filiales sur le portail RSE mis en place.

Affiner la mesure par site

Le contexte économique très fluctuant du Groupe (acquisitions, réorganisations, achats de bâtiments, déménagements...) ne permet pas de réaliser des analyses au niveau du Groupe, ni de planifier des mesures globales facilement mesurables.



Toutefois, le fait de mesurer ces données par site, nous permettra d'avoir une vision plus opérationnelle et rationnelle de nos émissions. En 2014, quatre sites ont été définis : Bordeaux, Roubaix, Lyon et Rennes.

Pour le moment, il n'est pas encore décidé d'étendre cette liste. Une phase d'observation de ces nouvelles mesures est en cours.

Les premières données des flux mesurés et émissions de GES associées figurent en annexe 9.2 du BEGES Tessi, disponible sur le site internet du Groupe.

Essayer d'étendre le champ des émissions mesurées

Tessi souhaite progressivement élargir son champ de mesure des émissions de GES.

En 2015, il est proposé de lister, à travers un top 10 des fournisseurs du Groupe, les caractéristiques de fabrication des biens acquis.

Cela permettra de faire le lien avec le reste de la démarche RSE du Groupe et de définir des actions d'achats responsables sur 2016, comme par exemple la diffusion de la charte développement durable aux 20 fournisseurs identifiés.

Réduire les émissions : Programme d'actions environnementales

Sur chaque site, en fonction des enjeux locaux, des plans d'actions de réduction pourront être mis en place conformément au programme d'actions environnementales du Groupe.

B. PROGRAMME D'ACTIONS ENVIRONNEMENTALES DE TESSI

Périmètre Europe

Tessi a inventorié ci-dessous les aspects environnementaux correspondants à ses activités et les impacts associés, afin de définir son programme d'actions environnementales.

À ce jour, Tessi identifie donc ces postes comme étant également les plus significatifs d'émission de gaz à effet de serre au niveau de son activité.

Objectif	Cible	Action	Indicateur	
Objectif 1 :	Cible 1.1 : Définir une méthode de recueil de données	Méthode recueil fiable depuis 2013	Indicateur : consommation électrique en kWh	
Diminuer la consommation énergétique	Cible 1.2 : Diminuer cette consommation	Suivi de l'évolution de la consommation	Indicateur : consommation électrique / CA	
	Cible 2.1 : Diminuer cette consommation	Dématérialisation des factures fournisseurs et mise en place de BAP électronique		
		Arrêt des éditions des états de fin de traitement autant que possible, et envoi par e-mail automatisé au client	Indicateur : Suivi de la consommation de papier en tonnes	
		Paramétrage pas défaut des imprimantes en Recto/verso et Noir et blanc		
	Cible 2.2 : Augmenter la part d'utilisation de papier Ecolabel	Impression sur papier Ecolabel	Indicateur : % de papier Ecolabel	



Objectif 3 : Recycler les déchets	Cible 3.1 : DEEE Mettre en place une filière de recyclage pour le parc informatique Tessi en	Mise en place d'une procédure interne en cas de remplacement ou mise au rebut d'un matériel dans la filière Tessi actée fin 2013 pour une mise en place en 2014	Indicateur : % de sites ayant une filière de recyclage DEEE
	respect des contraintes sécuritaires qu'impose l'activité	Les prestataires retenus sont le groupement GESAT et RECYCLEA, tous 2 permettant de faire travailler des établissements spécialisés.	Indicateur : Nb de tonnes de DEEE enlevé et recyclé
	Cible 3.2 : Mettre en place des cubes de télécollecte et valorisation des déchets papier/cartons	Installation à généraliser sur l'ensemble des sites.	Indicateur : tonnes de DIB (papiers et cartons) recyclés
	Cible 3.3 : Mettre en place des cubes de télécollecte et valorisation des déchets encre et toner	Partenariat mis en place avec CONIBI	Indicateur : % de sites ayant une filière de recyclage cartouche d'encre/toner Indicateur : Nb de tonnes de cartouche d'encre et toner enlevé et recyclé
Objectif 4 : Mobilisation et formation des équipes à la démarche RSE	Cible 4.1 : Définir une campagne de sensibilisation	Diffusion de notes d'information	Mise en place en 2016 du nouvel indicateur : Nombre de notes d'information parues dans l'année

C. CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

1. Consommation électrique

En 2015, la consommation électrique était de 8 145 696 kWh pour le périmètre Europe, à savoir la France et les filiales Graddo et Gdoc.

En 2016, la consommation électrique est de de 9 004 572 kWh pour le périmètre Europe.

Cette consommation représente une émission de 1 728 tonnes d'équivalent CO2.

Le ratio consommation électrique (en kWh) rapporté au chiffre d'affaires 2016 est de 0,022, ratio en diminution par rapport à 2015 (0,028), prouvant que les actions menées en matière de réduction électrique ont été positives.

En effet, une démarche importante a déjà été réalisée ces dernières années :

Virtualisation des serveurs

Les infrastructures Tessi sont principalement conçues en mode virtualisation. Ce type d'architecture permet de mutualiser plusieurs services sur un seul et même serveur.

Le nombre de serveurs est ainsi considérablement réduit, et par conséquent leur consommation électrique.

De plus, Tessi a investi sur l'aménagement d'un site d'hébergement informatique hautement sécurisé à Bordeaux et le parc de machines virtuelles a été renouvelé par des serveurs à très faible ampérage.



Cela a réduit significativement la consommation énergétique des 2 sites d'hébergement, la ramenant à la moyenne de la consommation d'un centre de production Tessi standard.

Aménagement des centres de production

Les déménagements vers des centres de production neufs participent à la diminution de consommation électrique. En effet, les nouveaux bâtiments sont tous étudiés pour être en basse consommation électrique et les postes de travail sont équipés de coupure automatique la nuit afin d'éviter une mise en veille inutilement consommatrice.

À l'occasion de l'installation dans de nouveaux bâtiments, la filiale Tessi MD (Montargis) a procédé à la mise en place d'un système de revalorisation de la chaleur fatale sur une partie de la surface totale du bâtiment (300 m²/4000m²). Ce sujet sera également à l'étude en 2017 sur le data center de Bordeaux en collaboration avec l'ADEME.

2. Consommation de gasoil

Périmètre Europe

En 2015, le parc de véhicules du Groupe Tessi représentait 212 véhicules.

En 2016, il représente 232 véhicules sur le périmètre Europe.

Pour ces véhicules, la consommation de gasoil en 2016 a été de 284 208 litres.

Cette consommation représente une émission de 901 tonnes d'équivalent CO2.

La consommation moyenne en 2016 en France a été de 4,69 litres / 100 kilomètres parcourus (5 l/100 km en 2015).

3. Consommation de gaz naturel pour l'activité de chauffage

Il n'y a aucune consommation de gaz hors de France.

La consommation de gaz en 2015 était de 1 685 602 kWh.

En 2016, elle est de 1 674 497 kWh.

Cette consommation représente une émission de 403 tonnes d'équivalent CO2.

Cette diminution s'explique, entre autres, par les investissements en matière d'isolation et les nouvelles implantations.

D. ÉCONOMIE CIRCULAIRE

1. Consommation de papier

a. Consommation Groupe

	2015	2016
Consommation de papier (en tonnes)	149	137

Ne sont pris en compte ici que les papiers utilisés dans les imprimantes bureautiques de l'ensemble des sites Tessi.

Sur le périmètre France, le pourcentage de commande de papier Ecolabel est de 36%, constant par rapport à 2015.



Qu'est-ce que l'Ecolabel ?

Créé en 1992, l'Ecolabel européen est le seul label écologique officiel européen utilisable dans tous les pays membres de l'Union Européenne. Il est délivré, en France, par AFNOR Certification, organisme certificateur indépendant.

Le label écologique communautaire repose sur le principe d'une "approche globale" qui "prend en considération le cycle de vie du produit à partir de l'extraction des matières premières, la fabrication, la distribution, et l'utilisation jusqu'à son recyclage ou son élimination après usage". La qualité et l'usage sont également pris en compte.

	2015	2016
Efficacité du papier consommé (en Tx1 000 000/CA)	0,51	0,39

b. Focus sur l'activité éditique

Tessi possède une activité éditique dont le cœur de métier est l'impression en masse pour le compte de divers clients.

Dans le cadre de l'activité éditique, 817 tonnes de papier ont été commandées en 2016 pour un chiffre d'affaires total (externe et interne) de 14 932 656 €. En 2015, 733 tonnes avaient été commandées pour un CA total de 12 753 744 €.

La consommation de ces 817 tonnes de papier correspond à une émission de 1 078 tonnes d'équivalent CO2

Chaque tonne de papier commandée a généré 18 277 € de chiffre d'affaires en 2016, pour 17 399 € de CA en 2015.

L'amélioration de l'efficacité de la consommation de papier éditique s'explique par l'investissement en 2015 dans de nouvelles machines éditiques qui génèrent moins de chute de papier que les précédentes.

2. Gestion des déchets

En 2016, 78% du personnel Tessi mondial opèrent sur des sites disposant d'une filière de recyclage contre 50% en 2015. Cette augmentation significative s'explique par les diverses actions de sensibilisation qui ont été menées ces dernières années.

a. Déchet Industriel Banal (DIB)

Les déchets générés par l'activité de Tessi sont essentiellement composés de papiers, cartons et plastiques qui sont recyclés à hauteur de 2 183 tonnes pour 1 478 tonnes en 2015. Ils se décomposent ainsi :

- 2 078 tonnes de papier
- 98 tonnes de carton
- 7 tonnes de plastique

L'émission générée par le recyclage des déchets papier est de 69 tonnes d'équivalent CO2.

L'émission générée par le recyclage des déchets carton est de 3 tonnes d'équivalent CO2.

L'émission générée par le recyclage des déchets plastique est de 0,2 tonnes d'équivalent CO2.



L'augmentation importante de cet indicateur est due à la mise en place de filières de recyclage pérennes sur de nombreux sites ces dernières années.

b. DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

D'autres types de déchets tels que les déchets électroniques et électriques (DEEE) font l'objet de différentes formes de recyclage et valorisation non uniformes sur les sites Tessi. C'est pourquoi il est à ce jour difficile d'en faire un état exhaustif. Une démarche de recensement et d'uniformisation a été réalisée en 2013.

En France, Tessi a décidé de travailler avec 2 organismes qui font appel au secteur adapté pour recycler les DEFE.

Grâce à la mise en place de ces partenariats, le nombre de tonnes de DEEE enlevé et recyclé est de 5 tonnes en 2016, pour 2 tonnes en 2015.

L'augmentation importante de cet indicateur est due à la mise en place de filières de recyclage pérennes sur de nombreux sites ces dernières années.

c. Consommables impression

Une filière de recyclage des consommables imprimantes a été choisie par le Groupe.

À ce jour, 13 % des filiales européennes ont déjà mis en place cette filière de recyclage de cartouches d'encre et toner correspondant à 3,921 tonnes de déchets collectés et entièrement valorisés.

3. Émissions de CO2 dues aux déplacements professionnels

Tessi a souhaité mettre en place un indicateur de suivi des déplacements professionnels jugés comme une source significative d'émissions de gaz à effet de serre pour laquelle des actions de diminution peuvent être mises en place.

En 2016, seuls sont comptabilisés les déplacements professionnels opérés par une agence de voyage qui semblent être une majorité. Ne sont pas comptabilisés les déplacements professionnels réservés individuellement par les salariés et pris en charge par Tessi sous forme de notes de frais.

Une action de progrès est identifiée pour étendre cette collecte en 2017 aux autres déplacements professionnels.

En 2016, les émissions de CO2 liées aux déplacements par voie ferroviaire sont de 36,3 tonnes et les émissions liées aux déplacements par voie aérienne sont de 365,6 tonnes.

4. Sensibilisation environnementale

Plusieurs actions de sensibilisation du personnel aux bonnes pratiques de protection de l'environnement ont été menées sur différents sites.

Quelques exemples:

Sur les sites de Montargis (Tessi MD) et Madrid (Graddo)

Sensibilisation des nouveaux collaborateurs aux procédures de tri sélectif intégrées au livret d'accueil.



> Sur le site de Meaux

Dans cette filiale, les responsables de Groupe ont bénéficié d'une formation de sensibilisation au développement durable dans le cadre de leur plan de formation 2016. Ils ont été incité à relayer ainsi les informations et bonnes pratiques auprès de leurs collaborateurs.

Cette formation a été réalisée et très appréciée par l'ensemble des responsables. Les thèmes abordés ont été l'éco-responsabilité, la politique d'achat, la gestion des consommables, les économies d'énergies, les bonnes pratiques autour des consommations d'eau (sanitaire, robinets), le traitement des déchets...

Sur le site de Lyon

- pose de stickers au niveau des thermostats « lci, je m'absente, j'éteins la climatisation »,
- pose d'affichage format A4.

Sur les sites de Bordeaux, Avon, Grenoble et CPoR Devises Paris

Mise en place de collecte de piles usagées

Sur le site de St Etienne

Changement du distributeur de café pour permettre la mise en place d'un matériel permettant l'utilisation des tasses des collaborateurs.

Action globale sur l'ensemble des sites du Groupe

Réalisation et diffusion d'un guide des 8 gestes à suivre pour être éco-responsable en entreprise : ce guide a été diffusé sous forme d'affiche à l'intégralité des filiales françaises pour l'instant, sur les bornes interactives des sites qui en sont équipés et également sur l'intranet de Tessi documents services.

Pour toutes les raisons évoquées dans ce rapport, Tessi n'a pas jugé utile d'avoir à ce jour une provision ou garantie pour risque en matière d'environnement.



VI. Glossaire

> Effectif global

L'effectif au 31/12 prend en compte l'intégralité des personnes présentes ce jour (personnes ayant une fin de contrat au 31/12, y compris les CDI, CDD, CDD étudiants et contrats de professionnalisation).

Effectif moyen

C'est la moyenne des effectifs arrêtés fin de mois pour l'ensemble des personnes présentes le dernier jour du mois (personnes ayant une fin de contrat au dernier jour du mois y compris les CDI, CDD, CDD étudiants, contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage et stagiaires).

Cette donnée se calcule sur le périmètre Monde et Europe.

> CDD

On entend par CDD l'ensemble des contrats à durée déterminée, y compris les contrats à durée déterminée étudiants.

Nombre d'heures travaillées

Il s'agit de l'ensemble des heures travaillées pour les salariés en contrat horaire, auquel il a été ajouté les salariés en forfait jour, sur la base d'un horaire travaillé théorique de 8 heures par jour.

Concernant la donnée pour la filiale Graddo, il s'agit d'une extraction du logiciel de production à laquelle s'ajoutent les salariés administratifs inscrits au 31/12, sur une base estimée de 8 heures de travail quotidien sur 220 jours chacun.

Nombre d'embauches et de départ

Données issues de la base Paie : entrées / sorties sur l'année (CDI, CDD et CDD étudiants et autres contrats) hors « fausses entrées/sorties » : mutation, réembauche suite à déménagement et transfert dans le Groupe.

Taux d'absentéisme

Pourcentage d'heures d'absence rapportées au volume global des heures travaillées pour l'année considérée.

Sont comptabilisées comme absences le nombre d'heures d'accidents du travail, maladies, maladies professionnelles et absences injustifiées. Ne sont pas comptabilisés les congés payés, récupérations, congés maternités et jours conventionnels.

NB : Pour les sociétés Accès Informatiques et CPoR Devises, les données d'absence sont exprimées en jour.

Pour la maladie, 1 jour est égal à 5,05 heures.

Pour les autres absences, 1 jour est égal à 7 heures.

Pour les sociétés Graddo et Gdoc, les données sont récoltées en nombre de jours puis converties en nombre d'heures sur la base de 8 heures travaillées par jour.

> Accidents du travail

Il s'agit du nombre d'accidents du travail survenus durant l'année. Cette donnée ne comprend pas les accidents de trajet.



Nombre de jours et nombre d'heures d'absentéisme pour accidents de travail

Il s'agit du nombre de jours et d'heures d'absences des salariés durant l'année, quelle que soit la date de l'accident de travail.

Pour les sociétés Graddo et Gdoc, les données sont récoltées en nombre de jours puis converties en nombre d'heures sur la base de 8 heures travaillées par jour.

Taux de gravité des accidents du travail avec arrêts

Il s'agit du nombre de journées d'absentéisme liées à un accident du travail (indicateur ci-dessus), multiplié par 1000 rapporté au nombre d'heures travaillées.

Nombre d'heures de formation par catégorie de salariés

Il s'agit du nombre total d'heures de formation réalisées (et non commandées) selon le plan de formation 2015 par salariés, hors DIF et contrats en alternance.

Pyramide des âges

Cette donnée couvre un périmètre effectif fin d'année Monde, hors Diagonal Company.

Électricité et gaz

Les données d'électricité et gaz sont issues des factures des fournisseurs d'énergie et incluent les données de la France et de l'Europe.

Efficacité de la consommation de papier

La donnée « tonnes de papier acheté » couvre le périmètre France et Europe (hors Diagonal Company). Pour calculer l'efficacité, elle est ramenée au chiffre d'affaires du Groupe, hors la filiale Diagonal Company.

Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Le calcul des postes significatifs GES a été établi en équivalent en tonne de CO2 par l'intermédiaire du tableur carbone ADEME.



VII. Grille de mapping entre l'article R.225-105-1, les 10 principes du pacte mondial, les ODD et le rapport RSE

ARTICLE R.225-105-1	INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR TESSI	CORRESPONDANCE RAPPORT RSE TESSI	CORRESPONDANCE PRINCIPES PACTE MONDIAL	CORRESPONDANCE OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
1°) Informations sociales				
1-a) Emploi				
	Effectif à fin d'année	III.A.1.a		
1-a-1) l'effectif total	Effectif général moyen : moyenne des effectifs arrêtés en fin de mois pour les 12 mois de l'année	III.A.1.a		
1-a-1) répartition des salariés par	Effectif h/f moyen	III.A.1.a		
sexe	Répartition h/f au sein de Tessi	III.E.5		
1-a-1) répartition des salariés par	Pyramide des âges			
âge	Âge moyen des salariés			
1-a-1) répartition des salariés par	Effectif à fin d'année			
zone géographique	Effectif général moyen	-		
	Méthode de recrutement		Principe 6	
1-a-2) les embauches	Nombre d'embauches France	-		
1-a-2) les licenciements	Nombre de départs France			
	Masse salariale totale			
1-a-3) les rémunérations	Participation au résultat de	-		
·	l'exercice			
1-a-3) évolution des rémunérations	Évolution de la masse salariale			
1-b) Organisation du travail				
	Effectif général moyen			
1-b-1) l'organisation du temps de	Nombre d'heures travaillées par BU		Principe 4	
travail	Répartition : temps partiel/temps			
	plein			
	Nombre de journées d'absence		1 Tillope 4	
1-b-2) l'absentéisme	Nombre d'heures d'absence	III.D.1		
	Taux d'absentéisme			
1-c) Relations sociales	T	I		
1-c-1) l'organisation du dialogue social	IRP			
1-c-1) notamment les procédures d'information et de consultation du	Taux de participation aux élections	_		ODD 8
personnel et de négociation avec celui-ci	Part des salariés représentés par des IRP	III.D.7	Principe 3	ODD 10
1-c-2) le bilan des accords collectifs	Nombre d'accords signés pour les entreprises de plus de 50 salariés			
1-d) Santé et sécurité				
	Prévention de la pénibilité	III.D.3		
	Accord ou plan d'action relatif à l'égalité professionnelle	III.E.1		
1-d-1) les conditions de santé et de sécurité au travail	Plans d'action et de prévention des troubles musculo squelettiques	III.D.4		ODD 3
securite au travaii	Volume horaire de travail de nuit	III.D.6	Principe 1	ODD 6
	Bilan des accords /contrat génération	III.E.7		ODD 8
	Formations PRAP et entretiens sénior	III.D.5		
	Charte e-mail	III.F.1		
1-d-2) le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Nombre d'accords signés pour les entreprises de plus de 50 salariés	III.D.7	Principe 3	ODD 3



ARTICLE R.225-105-1	INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR TESSI	CORRESPONDANCE RAPPORT RSE TESSI	CORRESPONDANCE PRINCIPES PACTE MONDIAL	CORRESPONDANCE OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
1-d-3) les accidents du travail,	Nombre d'accidents du travail		III.D.2	
notamment leur fréquence et leur	Taux de fréquence et taux de	III.D.2		
gravité	gravité des accidents de travail		Director 4	
	Taux d'absentéisme pour maladies professionnelles		Principe 4	
1-d-3) les maladies professionnelles	Absences pour maladies	III.D.1		
	professionnelles			
1-e) Formation				
	Nombre d'heures de formation			
1-e-1) les politiques mises en	Taux de salariés formés			
œuvre en matière de formation	Budget formation	III.C.1		ODD 1
	Module de formation	111.0.1		ODD 4
1-e-2) le nombre total d'heures de				
formation	Nombre d'heures de formation			
1-f) Égalité de traitement				
	Mobilité interne	III.F.2		
1-f-1) les mesures prises en faveur	Répartition h/f dans la gouvernance	III.E.5		
de l'égalité entre les femmes et les hommes	et dans la direction des BU			
nomines	Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle	III.E.1		
	Partenariat APF/Commandes ESAT	0.45.0		
1-f-2) les mesures prises en faveur	/ prisons / APF	IV.B.2		
de l'emploi et de l'insertion des	Insertion professionnelle et secteur	III.E.3		
personnes handicapées	adapté			
	Insertion de travailleurs en difficulté	III.E.3		ODD 5
	Promotion interne	III.F.2	Principe 6	ODD 8 ODD 10
	Méthode de recrutement	III.E.2		
	Insertion professionnelle et secteur	III.E.3		
4.50	adapté			
1-f-3) la politique de lutte contre les discriminations	Insertion travailleurs en difficulté	III.E.3		
discrimitations	Répartition hommes/femmes dans la gouvernance et dans la direction des BU	III.E.5		
	Bilan contrat de génération	III.E.7		I
	Formation PRAP/entretiens séniors	III.D.5		
1-g) Promotion et respect des stip	ulations des conventions fondamen	tales de l'Organisa	tion Internationale	du Travail []
	Taux de participation aux élections			
1-g-1) au respect de la liberté	Part des salariés représentés par			ODD 1
d'association et du droit de	des IRP	III.D.7	Principe 3	ODD 8
négociation collective	Nombre d'accords signés pour les entreprises de plus de 50 salariés			
	Promotion interne	III.F.2		
	Méthode de recrutement	III.E.2		
	Insertion professionnelle et secteur	III.E.Z		
	adapté	III.E.3		
4 0)) !!(!! : !! !	Insertions travailleurs en difficulté	III.E.3		ODD 1
1-g-2) à l'élimination des discriminations en matière d'emploi	Répartition hommes/femmes dans		Principe 6	ODD 4 ODD 5
et de profession	la gouvernance et dans la direction des BU	III.E.5	Principe 6	ODD 5 ODD 8 ODD 10
	Bilan contrat de génération	III.E.7		
	formation PRAP/entretiens séniors	III.D.5		
	Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle	III.E.1		
1-g-3) à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Charte éthique	IV.A.4, I.B.3	Principe 4	ODD 16
1-g-4) à l'abolition effective du travail des enfants	Respects des droits de l'Homme	IV.A.3		355 10



ARTICLE R.225-105-1	INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR TESSI	CORRESPONDANCE RAPPORT RSE TESSI	CORRESPONDANCE PRINCIPES PACTE MONDIAL	CORRESPONDANCE OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
2°) Informations environnemen	ntales			
2-a) Politique générale en matière	environnementale			
	Offres de services durables	II.A.4		
	Pilotage de la démarche DD	I.E.1		
2-a-1) l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches	Respect des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et contribuer aux Objectifs du Développement Durable (ODD)	I.B.1	Tous les principes du Pacte Mondial	ODD 13 ODD 17
d'évaluation ou de certification en	Charte DD	I.A, I.B.2		000 17
matière d'environnement	EcoVadis	I.B.4		
	Acésia	I.B.4		
	Certification ISO 27001	II.B.2.c		
2-a-2) les actions de formation et	Sensibilisation des collaborateurs	I.D.2	Principe 7	
d'information des salariés menées	Sensibilisation environnementale	V.D.4	Principe 8	ODD 13
en matière de protection de l'environnement	Charte DD	I.A, I.B.2	Principe 8 Principe 9	
	Gestion des déchets DIB	V.D.2	Fillicipe 9	
2-a-3) les moyens consacrés à la	Plan d'action carbone	V.D.2 V.A.2		
prévention des risques	Programme d'actions	V.A.2 V.B	Principe 7	ODD 13
environnementaux et des pollutions	environnementales	V.D V.D	Principe 8	022 .0
	Gestion des DEEE	V.D.2		
2-a-4) le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Provisions risques environnementaux	V.D.4	Principe 7	ODD 13
2-b) Pollution				
2-b-1) les mesures de prévention,		V.B	Principe 7	
de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Programme environnemental	V.D.1	Principe 8	ODD 13
2-b-2) la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Item jugé N/A			
2-c) Économie circulaire				
	Gestion des Déchets Industriel Banal (DIB)	V.D.2.a		
2-c-i) prévention et gestion des	Gestion des DEEE	V.D.2.b		
déchets	Consommables impressions	V.D.2.c		
	Consommation de papier	V.D.1	Principe 8	ODD 13
2-c-i-1) les mesures de prévention,	Tonnage déchets DIB recyclés	V.D.2.a		
de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	Tonnage DEEE recyclés	V.D.2.b		
2-c-i-2) les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Item jugé N/A			
2-c-ii) Utilisation durable des ressources				
2-c-ii-1) la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Peu applicable sur l'activité d À ce jour la consommation d'eau n' des sanitaires. Tessi n'a donc pa consommation.	est due qu'à celle as mesuré cette		
	Tonnes de papier consommées	V.D.1.a		
2-c-ii-2) la consommation de	Taux de papier Eco label	V.D.1.a		
matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité	Efficacité de papier consommé	V.D.1.a	Principe 8	ODD 13
prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Tonne de papier éditique consommé Efficacité du papier éditique	V.D.1.b V.D.1.b	·	



ARTICLE R.225-105-1	INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR TESSI	CORRESPONDANCE RAPPORT RSE TESSI	CORRESPONDANCE PRINCIPES PACTE MONDIAL	CORRESPONDANCE OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
	Consommation d'électricité	V.C.1		
2-c-ii-3) la consommation d'énergie,	Politique de réduction des	V.C		
les mesures prises pour améliorer	consommations énergétiques		Principe 8	ODD 7
l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Consommation de gasoil	V.C.2	Principe 9	ODD 11
aux energies renouvelables	Consommation de gaz	V.C.3		
0 . " 1) !! !!" - !!	Nouveaux bâtiments BCE	IV.B.5		
2-c-ii-4) l'utilisation des sols	Item jugé N/A			
2-d) Changement climatique	T	V.A		
2-d-1) les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre	BEGES + plan d'action	V.A V.B	Principe 7	ODD 7
générés du fait de l'activité de la société, notamment	Émissions de CO2 dues aux déplacements professionnels	V.D.3	Principe 8	ODD 11
par l'usage des biens et services	Réduire les impacts sur	V.A.2	Principe 8	ODD 13
qu'elle produit	l'environnement	V.B	Principe 9	
2-d-2) l'adaptation aux conséquences du changement climatique	Peu applicable sur l'activité d	du Groupe		
2-e) Protection de la biodiversité				
2-e-1) les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	ltem jugé N/A			
3°) Informations relatives aux e	engagements sociétaux en faveu	ır du développen	nent durable	
3-a) Impact territorial, économique	et social de l'activité de la société			
	Ancrage territorial	V.B.5	Principe 6	
	Création Tessi lab en partenariat	IV.B.3.c		ODD 1
3-a-1) en matière d'emploi et de développement régional	avec les grandes écoles Mécénat de compétence	IV.B.3.b		ODD 4
developpement regional	Tessi, partenaire de grandes écoles			ODD 9
	et universités	IV.B.3.a		
3-a-2) sur les populations riveraines ou locales	Pas d'actions ou de démarche parti	culière à ce stade		
	s personnes ou les organisations in	téressées par l'acti	vité de la société [.] ¹
3-b-1) les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	Dialogue avec les parties prenantes	I.D		
	Sous-traitance socialement responsable	IV.B.2		
3-b-2) les actions de partenariat ou	Tessi et le sport	III.F.3	Duin sin s C	
de mécénat	Tessi lab en partenariat avec ENSIMAG	IV.B.3.c	Principe 6	
	Mécénat	IV.B.4		
I et II 3-c) Sous-traitance et fournis	seurs			
·	Diffusion de la charte DD aux fournisseurs stratégiques	I.D.5.a		
I-3-c-1) la prise en compte dans la	Questionnaire fournisseur	I.D.5.b		000.40
politique d'achat des enjeux sociaux	Achats responsables	IV.B.1	Principe 8	ODD 13 ODD 17
et environnementaux	Évaluation fournisseurs annuelles	IV.B.1.a		000 11
	Contrôle conformité fournisseurs	IV.B.1.b		
II-3-c-1) l'importance de la sous-	Diffusion de la charte DD aux	I.D.5.a		
traitance et la prise en compte dans	fournisseurs stratégiques Questionnaire fournisseur	I.D.5.b		ODD 13 ODD 17
les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur	Achats responsables	IV.B.1	Principe 8	
			- · ·	
responsabilité sociale et	Évaluation fournisseurs annuelles	IV.B.1.a		

¹ Notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines



ARTICLE R.225-105-1	INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR TESSI	CORRESPONDANCE RAPPORT RSE TESSI	CORRESPONDANCE PRINCIPES PACTE MONDIAL	CORRESPONDANCE OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
II-3-d) Loyauté des pratiques				
	Commercialisation de produits pour la détection de fraude et blanchiment	IV.A.1	Principe 1 Principe 2	
(II-3-d-1) les actions engagées pour	Dispositif de lutte contre le	IV.A.2	Principe 4	ODD 16
prévenir la corruption	blanchiment et le financement du terrorisme	IV.A.3	Principe 5	000 10
	Contrôle conformité fournisseurs	IV.B.1.b	Dringing 10	
	Charte éthique	IV.A.4	Principe 10	
	Offres personnalisées	II.A.1		
	Offre de service durable	II.A.4	Principe 9	
	Adaptabilité de l'organisation	II.A.2		
	Sécurité des informations	II.A.3		000
II-3-d-2) les mesures prises en	Capacité d'innovation	II.A.3		ODD 9 ODD 11
faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Satisfaction client	I.D.4		ODD 11
des consommateurs	Ancienneté moyenne des clients	II.A.6		ODD 16
	Confidentialité et sécurité des données	II.B.1		
	Certification ISO 9001	II.B.2		
	Certification ISO 27001	II.B.2		
II-3-e) Autres actions engagées [] en faveur des droits de l'homme			
Autres actions en faveur des droits de l'homme	Respect des droits de l'Homme	IV.A.3	Principe 1 Principe 2	ODD 16

* LES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

Les entreprises sont invitées à :

Principes tirés de la déclaration universelle des droits de l'homme

Principe 1: Promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.

Principe 2 : Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

- > Principes tirés de la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- Principe 3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- Principe 4 : Contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.
- Principe 5 : Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- Principe 6 : Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
- > Principes tirés de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
- **Principe 7 :** Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.
- **Principe 8 :** Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Principe 9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- Principes tirés de la convention des Nations Unies contre la corruption

Principe 10: Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



** Les 17 objectifs de développement durable (ODD)

- ODD 1 Éliminer l'extrême pauvreté et la faim
- **ODD 2 -** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- **ODD 3 -** Accès à la santé : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- **ODD 4 -** Accès à une éducation de qualité : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- **ODD 5 -** Égalité entre les sexes : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- **ODD 6 -** Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.
- **ODD 7 -** Recours aux énergies renouvelables : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.
- **ODD 8 -** Accès à des emplois décents : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- **ODD 9 -** Innovation et infrastructures : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
- ODD 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- **ODD 11 -** Villes et communautés durables : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
- ODD 12 Établir des modes de consommation et de production durables
- **ODD 13 -** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
- **ODD 14 -** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- **ODD 15 -** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- **ODD 16 -** Justice et paix : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.
- ODD 17 Des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile.



Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1101¹ et membre du réseau BDO d'un des commissaires aux comptes de la société, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce.

I. Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de Commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

II. Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de Commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

III. Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

 d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de Commerce (Attestation de présence des Informations RSE),

Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr



 d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre juin 2016 et mars 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ trois semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

A. Attestation de présence des Informations RSE

1. Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de Commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de Commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Note méthodologique » du rapport de gestion.

2. Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises, qui sont présentées sur un périmètre limité du fait de l'exclusion de Diagonal Company et ses filiales.

Seules les Informations RSE listées ci-après incluent Diagonal Company et ses filiales :

- Masse salariale.
- Effectif fin d'année,
- Effectif moyen.

B. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

1. Nature et étendue des travaux

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

• d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,



 de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes² :

- au niveau de l'entité consolidante et d'entités sélectionnées, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion,
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnés³ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne plus de 20% des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

_

² Effectif total fin d'année, Effectif total moyen par BU, Embauches et Départs, Nombre d'heures d'absences injustifiées, Taux d'absentéisme injustifié, Nombre d'heures travaillées, Répartition hommes / femmes au sein de TESSI, Consommation d'électricité, Bilan des émissions de gaz à effet de serre, Adhésion au Pacte Mondial des Nations-Unies, Actions de partenariat ou de mécénat, Certifications ISO du Groupe Tessi, Enquête de satisfaction client, Formation sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, Offre de produits pour détection de fraude et blanchiment et financement du terrorisme, Dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, Sous-traitance socialement responsable, Programme d'actions environnementales, Insertion professionnelle et secteur adapté, Mécénat de compétence

³ Graddo Grupo corporativo, TDS Suisse, Acces Informatique, Tessi encaissements Nanterre, Tessi Contact center, RIP-TESSI



2. Conclusion

Par manque d'information nous ne pouvons pas conclure sur l'effectif fin d'année et l'effectif moyen de Diagonal Company (et ses filiales).

Sur la base de ces travaux, à l'exception de l'incidence de la réserve exprimée ci-dessus et de la limitation du périmètre mentionnée dans la partie 1 du présent rapport, nous n'avons pas relevé d'autres anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

3. Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

Les contrôles internes réalisés sur les données sont dans certains cas limités.

Paris, le 27 avril 2017

BDO France – Léger & associés
Représenté par Iris DEKKICHE CHABROL
Associé
Commissaire aux comptes
Département RSE



Annexe IV Rapport du Président du Conseil de Surveillance

joint au rapport de gestion du Directoire et rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles L.225-68 du Code de Commerce, je vous rends compte dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100, L.225-102, L.225-102-1 et L.233-26 du Code de Commerce, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par votre Société.

En matière de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère au code MiddleNext offrant une alternative aux valeurs moyennes et lui semblant plus adapté.

Ce code de gouvernance est disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com).

Nous attirons votre attention sur le fait que, compte tenu de la taille de l'entreprise et des procédures déjà mises en place, certaines dispositions de ce code de gouvernement ont été écartées et le présent rapport précise les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Par ailleurs, conformément à l'article L.225-235 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes présentent, dans un rapport spécial, leurs observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne et de gestion des risques notamment relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le présent rapport est soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance du 12 avril 2017.



Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

A. Composition du Conseil de Surveillance et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein

À titre liminaire il est rappelé que :

- suite à la cession intervenue le 12 janvier 2017 de la participation majoritaire détenue par les membres de la famille REBOUAH au sein de la Société TESSI, Messieurs Marc et Julien REBOUAH, Mesdames Yvonne et Corinne REBOUAH et Monsieur Frédéric VACHER, ont démissionné de leurs mandats sociaux. De nouveaux Administrateurs, à savoir Messieurs Vincent MENEZ, Jean-Louis SAVOYE, Jean-Hubert VIAL et Mesdames Marine DENTRESSAGNLE et Nathalie GAK, ont été cooptés en remplacement des Administrateurs démissionnaires étant précisé que Monsieur Michel ANGÉ et la SARL FONDELYS, représentée par Monsieur Henri DUFER, sont demeurés en fonction,
- par ailleurs, aux termes d'une Assemblée Générale en date du 22 février 2017, la société a décidé de modifier le mode de gestion et d'administration de la société pour adopter la forme d'une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, la Société a, en conséquence, adopté de nouveaux statuts et nommé les premiers Membres du Conseil de Surveillance.

Ainsi, pour vous rendre compte de la situation actuelle, nous vous présentons notre rapport sous sa forme de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Les statuts stipulent que le Conseil de Surveillance comprend entre 3 et 18 membres. À ce jour, le Conseil est composé de 9 membres, dont 2 membres indépendants.

Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat d'un membre du Conseil de Surveillance a fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux Actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil de Surveillance de la Société.

Une information sur l'expérience et la compétence de chaque Membre du Conseil de Surveillance est communiquée lors de la nomination ou lors du renouvellement du mandat de chaque Membre du Conseil de Surveillance.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil de Surveillance figurent ci-après.

- Monsieur Vincent MENEZ, Membre du Conseil de Surveillance et Président du Conseil de Surveillance :
 - nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017 et de Président du Conseil de Surveillance par délibération du Conseil de Surveillance du même jour,
 - ses mandats arrivent à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.
- > Madame Marine DENTRESSANGLE, Membre du Conseil de Surveillance :
 - nommée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017,



• son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Monsieur Jean-Louis SAVOYE, Membre du Conseil de Surveillance :

- nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017,
- son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

La société HLD Conseils, Membre du Conseil de Surveillance, représentée par Monsieur Jean-Hubert VIAL :

- cooptée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération du Conseil de Surveillance du 12 avril 2017,
- son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

> Madame Nathalie GAK, Membre du Conseil de Surveillance :

- nommée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017,
- son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

> Madame Sophie SAUVAGE, Membre du Conseil de Surveillance :

- nommée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017,
- son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

La société HLD Europe, Membre du Conseil de Surveillance, représentée par Madame Anne CANEL :

- nommée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017,
- son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Monsieur Michel ANGÉ, Membre du Conseil de Surveillance indépendant :

- nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017,
- son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

La société Fondelys, Membre du Conseil de Surveillance indépendant, représentée par Monsieur Henri DUFER :

 nommée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2017,



- son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.
- Durée des mandats des Membres du Conseil de Surveillance, prévue aux statuts :

5 ans.

Nombre de Membres du Conseil de Surveillance élus par les salariés :

Aucun.

Nombre minimum d'actions qui doivent être détenues par un Membre du Conseil de Surveillance :

Cette obligation a été supprimée selon les délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2009.

Le Conseil de Surveillance dispose en son sein d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes avec cinq hommes et quatre femmes.

B. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

1. Délais moyens de convocation du Conseil

Les Membres du Conseil de Surveillance sont convoqués 8 jours environ à l'avance par lettre simple et par email.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués, au cours de l'exercice 2016, à toutes les réunions du Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé de réception.

2. Représentation des Membres du Conseil de Surveillance

Les Membres du Conseil de Surveillance ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre Membre du Conseil de Surveillance. Au cours de l'exercice 2016, un Administrateur a utilisé cette faculté pour la tenue d'une réunion du Conseil d'Administration.

3. Présidence des séances du Conseil de Surveillance

Les séances du Conseil de Surveillance sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou en son absence par le Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Sur les quatre séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice 2016, le Conseil a toujours été présidé par le Président du Conseil d'Administration.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un cabinet d'avocats spécialisé en droit des sociétés cotées.

4. Visioconférence

Les statuts prévoient la possibilité pour les Membres du Conseil de Surveillance de participer aux délibérations du Conseil de Surveillance par des moyens de visioconférence.



En application des statuts, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, sauf pour l'adoption des décisions suivantes : arrêtés des comptes sociaux ou consolidés.

5. Règlement intérieur

Un règlement intérieur a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance du 12 avril 2017.

6. Information des Membres du Conseil de Surveillance

Le Président a fourni aux Membres du Conseil de Surveillance dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque Membre du Conseil de Surveillance reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Président s'assure en effet que les documents, dossiers techniques et informations relatifs à l'ordre du jour sont communiqués aux Membres du Conseil de Surveillance par courrier électronique et / ou postal, dans un délai raisonnable.

En outre, les Membres du Conseil de Surveillance sont régulièrement informés entre les réunions de tout évènement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la Société, sa situation financière et sa situation de trésorerie, lorsque l'actualité de la Société le justifie.

7. Invités au Conseil

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le Directeur général en charge des finances du Groupe a assisté à l'ensemble des séances du Conseil d'Administration et a été entendu par le Conseil à l'occasion des discussions portant sur les comptes sociaux et consolidés, et en général sur tous points de son périmètre d'intervention et / ou traités par les services centraux du siège.

8. Déontologie des membres du Conseil de Surveillance

Au moment de sa nomination, chaque Membre du Conseil de Surveillance est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent : il est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat, se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le Conseil de Surveillance en cas de conflit d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance et d'Assemblée Générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil de Surveillance avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel.

9. Rôle, fonctionnement et évaluation du Conseil de Surveillance

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Taux moyen annuel de présence des membres au cours de l'exercice 2016 : 92,86 %.

La relecture de ce rapport du Président, puis le débat qui s'est instauré à l'occasion de son approbation, permettent au Conseil de Surveillance d'analyser le travail réalisé au cours de chaque exercice et sa manière de fonctionner. Le Conseil de Surveillance considère que cela tient lieu de procédure d'évaluation des travaux du Conseil de Surveillance et respecte sur ce point l'esprit des recommandations MiddleNext.



10. Mise en place de comités

Nous vous rappelons que les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé sont tenues de mettre en place un Comité d'Audit.

Suite au changement dans le mode de gestion et d'administration de la Société, la nomination des premiers Membres du Conseil de Surveillance a mis fin aux mandats d'Administrateurs.

Les mandats de Membres du Comité d'Audit étant liés à la durée du mandat d'Administrateur, le Conseil de Surveillance du 22 février 2017 a procédé à la nomination des nouveaux membres dudit Comité.

Ledit Conseil du 22 février 2017 a arrêté la composition, les attributions et le fonctionnement du Comité d'Audit.

10.1. Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est, actuellement, composé de cinq membres :

- FONDELYS, représentée par Monsieur Henri DUFER, Membre du Conseil de Surveillance indépendant,
- Monsieur Michel ANGÉ, Membre du Conseil de Surveillance indépendant,
- Monsieur Jean-Louis SAVOYE, Membre du Conseil de Surveillance,
- Société HLD Conseils, Membre du Conseil de Surveillance, représentée par Monsieur Jean-Hubert VIAL,
- Société HLD Europe, Membre du Conseil de Surveillance, représentée par Madame Anne CANEL.

Il est présidé par Monsieur Henri DUFER.

10.2. Réunions du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se réunit au moins trois fois par an et s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2016.

10.3. Missions du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est en charge d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes,
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.



II. Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux, sous l'ancien mode de gestion et d'administration de la société (Conseil d'Administration) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 – Principes et règles

A. Cumul contrat de travail et mandat social

Monsieur Marc REBOUAH exerçait les fonctions de Président et de Directeur général.

Mademoiselle Corinne REBOUAH, Administrateur, bénéficiait d'un contrat de travail au titre de ses fonctions techniques séparées postérieures à la prise de mandat.

Monsieur Frédéric VACHER, Administrateur, quant à lui bénéficiait d'un contrat de travail au titre de ses fonctions techniques séparées antérieures à la prise de mandat.

B. Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016

1. Rémunération fixe et variable

La rémunération fixe du Président-directeur général était déterminée par le Conseil d'Administration en fonction de critères objectifs de marché. En principe, le Président-directeur général ne percevait pas de rémunération variable.

Néanmoins, le Conseil d'Administration, pour tenir compte des performances du Groupe, pouvait attribuer exceptionnellement une prime au Président-directeur général.

Mademoiselle Corinne REBOUAH et Monsieur Frédéric VACHER étaient rémunérés au titre des fonctions salariées qu'ils exerçaient au sein de la Société à des conditions de marché.

Monsieur Marc REBOUAH, Mademoiselle Corinne REBOUAH et Monsieur Frédéric VACHER bénéficiaient d'un véhicule de fonction.

La publication des informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce était mentionnée au rapport de gestion.

2. Jetons de présence

Conformément aux dispositions légales, le montant des jetons de présence était voté par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et était ensuite réparti aux Administrateurs par le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président.

Pour l'exercice 2016, le Conseil d'Administration réuni le 12 décembre 2016, a réparti, sur la proposition du Président du Conseil, le montant des jetons de présence voté par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2015, pour l'exercice 2015 et les exercices suivants jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale.



3. Indemnités de départ

Les mandataires sociaux ne bénéficiaient pas d'indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou au titre d'une clause de non concurrence.

Les mandataires sociaux ne bénéficiaient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite.

4. Régimes de retraite supplémentaires

Les mandataires sociaux ne bénéficiaient pas de régimes de retraite supplémentaires.

5. Stock-options et attribution gratuite d'actions

Il n'existait plus au sein de la Société TESSI de plan de stock-options et il n'a jamais été procédé à l'attribution gratuite d'actions.

III. Description synthétique des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016

Le contrôle interne est un ensemble de processus définis et mis en œuvre par le Directeur général, les Directeurs généraux opérationnels, la Direction générale en charge des finances du Groupe ainsi que le personnel destiné à l'encadrement.

L'objectif du contrôle interne est la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité de l'entreprise et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans le domaine comptable et le domaine financier, la conformité aux lois et règlements en vigueur.

Un système de contrôle interne, aussi performant soit-il, ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

La société Tessi SA, dont l'activité est celle d'une société holding, et la société Tessi Services (filiale à 100 % de Tessi SA), et qui est en charge des domaines fiscaux, comptables, juridiques, sociaux et informatiques, présentent les caractéristiques suivantes :

A. Description synthétique de l'organisation comptable et du contrôle de gestion

L'ensemble des comptabilités des filiales du Groupe Tessi est tenu par du personnel Tessi SA et Tessi Services, tous basés à Grenoble, à l'exception des sociétés CPoR Devises et des sociétés basées à l'étranger.

Ces services sont dirigés par un chef comptable et le responsable de contrôle de gestion Groupe, rattaché au Directeur général en charge des finances du Groupe Tessi, lui-même reportant directement au Président-directeur général du Groupe Tessi.



Production des états comptables, fiscaux (conformément aux dispositions légales)

Les services comptables du Groupe Tessi sont eux-mêmes subdivisés en différents départements et doivent appliquer les procédures écrites existantes :

1.1. Comptabilité générale

Suivi de comptabilité, déclarations fiscales, arrêtés comptables, élaboration d'un reporting mensuel.

1.2. Service trésorerie

Gestion des décaissements et encaissements du Groupe, établissement de l'ensemble des rapprochements bancaires, établissement des tableaux de bord de trésorerie et des prévisionnels de trésorerie, gestion administrative des comptes bancaires (ouverture, fermeture, procurations).

Les autorisations de signatures bancaires pour effectuer des décaissements sont quasiment, sauf cas particuliers, spécifiques et bien identifiées, exclusivement centralisées au niveau de Tessi SA et Tessi Services.

1.3. Service fournisseurs

Réception des factures fournisseurs pour l'ensemble des sociétés du Groupe, imputation des charges en comptabilité.

Les procédures de « Bon à payer » sont extrêmement rigoureuses et se situent au niveau des Directions générales opérationnelles, ou le cas échéant, des Directions régionales selon le niveau et la nature de la dépense.

1.4. Service relance / pré-contentieux

Relance des créances clients (à l'écrit et par téléphone), actions de pré-contentieux (mise en demeure, injonction de paiement auprès du Tribunal de Commerce, signification par voie d'huissier...).

2. Production du reporting mensuel

2.1. Compte de résultat

Le service contrôle de gestion du Groupe Tessi est en charge de la production du reporting mensuel. Il s'agit en fait d'un tableau de bord indiquant pour l'ensemble des sociétés regroupées par métier un compte d'exploitation détaillé.

Ce reporting mensuel a pour vocation :

- de tirer les écarts entre les réalisations de l'année en cours et les objectifs qui ont été fixés en début d'année,
- de suivre de manière détaillée et / ou globale l'évolution, mois par mois, de la rentabilité.

2.2. Tableau des salaires

Le service paie et le service contrôle de gestion produisent un tableau des salaires permettant mensuellement de détailler, avec la même finesse que celle utilisée pour le compte d'exploitation, les frais de personnels et leur décomposition en rubrique de paie, ainsi que l'évolution des effectifs.



Cette organisation en unité opérationnelle permet d'effectuer un suivi au niveau du centre de production et de la filiale, et d'avoir des regroupements par régions et métiers. Chaque unité opérationnelle est rattachée à un chef de centre de production, lui-même rattaché à un Directeur régional (le cas échéant selon les métiers), lui-même rattaché au Directeur général métier. Ce reporting mensuel sert également à la Direction générale en charge des finances du Groupe ainsi qu'au Président-directeur général.

3. États consolidés

Le Groupe Tessi produit des états financiers consolidés tous les 6 mois dans le cadre des arrêtés semestriels et annuels.

Cette consolidation est effectuée par un service dédié et formé aux techniques de consolidation. Ce service est assisté, dans le cadre de ce processus de consolidation, par un cabinet d'expertise comptable dont les compétences permettent de sécuriser cette production. Pour l'évaluation des engagements de retraite et médailles du travail, la Société fait appel à un actuaire.

4. Facturation

La facturation est sous la responsabilité des services administratifs de chaque Direction générale métier. Cette facturation fait l'objet d'un contrôle mensuel par les services comptables et contrôle de gestion du Groupe Tessi.

5. Contrôle de gestion métiers

La Société est dotée d'un service de contrôle de gestion Groupe qui analyse le reporting mensuel. Nos trois métiers sont également dotés d'un contrôle de gestion opérationnel visant à s'assurer du respect des procédures internes en vigueur, du bon établissement de la facturation et de la mise en place de tous les outils nécessaires aux Directions générales opérationnelles contribuant ainsi à un suivi efficace et rigoureux de leurs activités.

B. Description synthétique de l'organisation sociale

Tessi Services est également en charge de l'élaboration des bulletins de paie, déclarations sociales et du suivi des dossiers du personnel pour l'ensemble des salariés du Groupe Tessi à l'exception des sociétés basées à l'étranger.

Chacun des gestionnaires de paie est en relation avec les responsables de production des filiales lui permettant de pouvoir prendre en compte tous les éléments variables pouvant impacter le traitement de la fiche de paie. Le responsable du service paie est rattaché au Directeur général en charge des finances du Groupe.

Tessi Services est aussi en charge de l'élaboration des contrats de travail pour l'ensemble des salariés du Groupe ainsi que de l'organisation des réunions avec l'ensemble des partenaires sociaux.

C. Description synthétique de l'organisation juridique

Tessi Services assiste les Directions générales opérationnelles françaises dans le cadre de la revue des contrats commerciaux et assure la gestion des dossiers contentieux.



Le service juridique est par ailleurs, en charge de tous les aspects disciplinaires au niveau social ainsi que de toutes les procédures de licenciement pour le périmètre France. Il intervient aussi auprès des Directions opérationnelles en tant que support sur les sujets de droit social collectif (instances représentatives du personnel, négociations collectives...).

En outre, il assure, pour le compte des filiales françaises, l'ensemble du secrétariat juridique, l'élaboration et la revue des baux commerciaux, ainsi que le suivi des contrats d'assurance du Groupe. S'agissant des filiales étrangères, le service juridique assure la coordination entre la Direction Générale en charge de finances et les conseils et responsables locaux en charge de sujets Corporate.

Ce service est dirigé par le Directeur juridique, elle-même rattachée au Directeur général en charge des finances.

En synthèse, l'organisation des procédures de contrôle interne est basée sur :

- une forte séparation des tâches entre les services fonctionnels de Tessi SA et Tessi Services et les Directions opérationnelles,
- une répartition claire des rôles chez Tessi SA et Tessi Services,
- une homogénéité dans le traitement de l'information sur l'ensemble des filiales du Groupe, tout en respectant les spécificités de chacune d'elles.

Une telle organisation crée les conditions d'un bon environnement de contrôle.

Cet environnement de contrôle détermine le niveau de sensibilisation du personnel à la nécessité du contrôle et constitue le fondement de tous les autres éléments de contrôle interne en imposant discipline et organisation.

La formalisation de procédures contribue à renforcer l'environnement du contrôle avec une forte centralisation en contre partie de la délégation donnée aux opérationnels.

Il est précisé que la filiale CPoR Devises est dotée de systèmes et méthodes de contrôle qui lui sont propres, compte tenu des spécificités comptables et règlementaires liées à son activité financière, ellemême supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Un rapport spécifique sur le contrôle interne est présenté deux fois par an au Conseil de Surveillance de cette société.

D. Procédures de gestion des risques mises en place par la Société

Concernant les procédures de gestion des risques mises en place par la Société, nous vous renvoyons du rapport de gestion du Directoire.

IV. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies aux articles 10, 11, 12, 21 à 22 des statuts sociaux.



V. Publication des informations concernant la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnées au point XIX du rapport de gestion.

Le Président du Conseil de Surveillance

Vincent MENEZ



Annexe V Rapport du Directoire

sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous des informations relatives :

I. Aux délégations de compétence et de pouvoirs, en cours de validité, accordées au Directoire par l'Assemblée Générale du 22 février 2017 et aux délégations de compétence et de pouvoirs précédemment accordées au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 25 juin 2015 dans le domaine des augmentations de capital

Date de l'Assemblée Générale	Nature des autorisations - délégations	Durée	Utilisation au cours de l'exercice	Montant nominal maximum autorisé et/ou pourcentage du capital autorisé
22 février 2017 (7 ^e résolution)	Autorisation donnée au Directoire en vue du rachat, par la Société, de ses propres actions en application de l'article L. 225-209 du Code de Commerce	18 mois	Néant	10 % maximum du capital social
22 février 2017 (8 ^e résolution)	Autorisation donnée au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	18 mois	Néant	10 % maximum du capital social
25 juin 2015 (10 ^e résolution)			Néant	Titres de capital : 3.000.000 euros Titres de créance (VMC) : 50.000.000 euros
25 juin 2015 (11 ^e résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois	Néant	Titres de capital : 3.000.000 euros Titres de créance (VMC) : 50.000.000 euros



Date de l'Assemblée Générale	Nature des autorisations - délégations	Durée	Utilisation au cours de l'exercice	Montant nominal maximum autorisé et/ou pourcentage du capital autorisé
25 juin 2015 (12 ^e résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de fixer, selon les modalités déterminées par l'assemblée générale, le prix d'émission des actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression droit	26 mois	Néant	Titres de capital : 3.000.000 euros Titres de créance (VMC) : 50.000.000 euros
25 juin 2015 (13° résolution)	préférentiel de souscription Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'apports en nature consentis à la Société	26 mois	Néant	10 % maximum du capital social
25 juin 2015 (14 ^e résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social par voir d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier	26 mois	Néant	Titres de capital : 20% maximum du capital social Titres de créance (VMC) : 50.000.000 euros
25 juin 2015 (15 ^e résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par voie d'incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois	Néant	3.000.000 euros
25 juin 2015 (16° résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le nombre d'actions, titres et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant à l'attribution de titres de créances à émettre en cas d'augmentation de capital	26 mois	Néant	Plafond prévu dans la résolution en vertu de laquelle l'émission initiale est décidée dans la limite des plafonds globaux (Titres de capital : 3.000.000 euros - Titres de créance (VMC) : 50.000.000 euros), et dans la limite de 15 % de l'émission initiale



Date de l'Assemblée Générale	Nature des autorisations - délégations	Durée	Utilisation au cours de l'exercice	Montant nominal maximum autorisé et/ou pourcentage du capital autorisé
25 juin 2015 (17 ^e résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue d'émettre, sans droit préférentiel de souscription des Actionnaires, des actions en conséquence de l'émission par des filiales et/ou de la société mère de valeurs mobilières donnant accès à des actions et/ou d'autres valeurs mobilières à émettre par la Société	26 mois	Néant	Titres de capital : 3.000.000 euros Titres de créance (VMC) : 50.000.000 euros
25 juin 2015 (18 ^e résolution)			Néant	150.000 euros

II. À l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus

Aucune des délégations consenties au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 25 juin 2015 n'ont été utilisées au cours de l'exercice 2016.

S'agissant des délégations consenties au Directoire par l'Assemblée Générale du 22 février 2017, elles n'ont pas non plus été utilisées.



Comptes consolidés

au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016

I. Comptes de résultat consolidés aux 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016

En milliers d'euros	Notes	31/12/2016	31/12/2015*
Chiffre d'affaires	4	404 014	289 963
Autres produits opérationnels	6	4 691	4 288
Achats consommés		-27 138	-14 579
Charges de personnel	5	-225 806	-154 905
Autres charges opérationnelles	6	-85 684	-64 132
Impôts et taxes		-9 838	-8 888
Dotations aux amortissements et aux provisions	7	-11 529	-9 944
Résultat opérationnel courant		48 709	41 803
Autres charges et produits opérationnels non courants	6	-1 785	-535
Résultat opérationnel		46 924	41 268
Coût de l'endettement financier net	8	-2 990	-511
Autres charges et produits financiers	8	-929	82
Résultat avant impôt		43 005	40 839
Impôts sur les résultats	9	-11 196	-10 747
Résultat net des sociétés intégrées		31 809	30 092
Participation dans des entreprises associées	14		-5 000
Résultat net des activités poursuivies		31 809	25 092
Résultat net des activités destinées à être cédées ou			-74
abandonnées			-74
Résultat net de l'ensemble consolidé		31 809	25 018
Dont intérêts minoritaires		1 640	2 079
Dont part du Groupe		30 169	22 939
Résultat net par action de l'ensemble consolidé (en €)	18	10,78	8,20
Résultat net dilué par action de l'ensemble consolidé (en €)	18	10,78	8,20
Résultat net par action des activités poursuivies (en €)	18	10,78	8,23
Résultat net dilué par action des activités poursuivies (en €)	18	10,78	8,23

^{*} retraité de l'application d'IAS 8 (voir note 2.1)



II. États du résultat global consolidé aux 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015*
Résultat net de l'ensemble consolidé	31 809	25 018
Gains et pertes actuariels	-2 728	1 872
Impôts sur les éléments non reclassables en résultat	669	-646
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	-2 059	1 226
Écarts de conversion	-323	544
Impôts sur les éléments reclassables en résultat		
Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	-323	544
Autres charges et produits enregistrés directement en capitaux propres	-2 382	1 770
Résultat global de la période	29 427	26 788
Dont part du Groupe	27 752	24 668
Dont intérêts minoritaires	1 675	2 120

^{*} retraité de l'application d'IAS 8 (voir note 2.1)



III. Bilans consolidés aux 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016

A. Actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2016	31/12/2015*
Actif non courant			
Écarts d'acquisition	10	143 747	131 447
Autres immobilisations incorporelles	11	6 676	6 473
Immobilisations corporelles	12	48 549	40 104
Immeuble de placement	13	834	122
Titres mis en équivalence	14	38	33
Actifs financiers non courants	15	2 208	2 018
Impôts différés	9	11 947	11 835
Total actif non courant		214 000	192 032
Actif courant			
Stocks et en-cours		1 536	1 847
Clients et comptes rattachés	16	102 877	92 900
Autres créances et comptes de régularisation	17	23 691	21 531
Impôt courant actif	17	10 134	3 098
Valeurs mobilières de placement	22	575	951
Disponibilités et équivalents de trésorerie des activités commerciales	22	119 899	151 031
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	22	158 663	142 430
Actifs destinés à être cédés ou abandonnés			98
Total actif courant		417 375	413 886
Total de l'actif		631 375	605 918

^{*} retraité de l'application d'IAS 8 (voir note 2.1)



B. Passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2016	31/12/2015*
Capitaux propres (part du Groupe)			
Capital	18	5 595	5 595
Primes	V	531	531
Réserves et résultat consolidé	V	189 398	167 472
Total capitaux propres (part du Groupe)	V	195 524	173 598
Intérêts minoritaires	V	16 678	16 140
Total capitaux propres		212 202	189 738
Passif non courant			
Provisions pour risques et charges	19	1 423	1 547
Provisions pour retraites et autres avantages	20	21 122	12 273
Emprunts et autres dettes financières	21	87 345	99 968
Autres passifs non courants	21	9 517	12 134
Impôts différés	9	239	305
Total passif non courant		119 646	126 227
Passif courant			
Provisions pour risques et charges	19	4 602	1 131
Dettes financières à court terme	21	22 541	21 702
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises	22	94 605	86 682
Fournisseurs et comptes rattachés	21	35 522	33 913
Impôt courant passif	21	3 256	1 725
Autres passifs courants	21	139 001	144 779
Passifs destinés à être cédés ou abandonnés			21
Total passif courant		299 526	289 953
Total du passif		631 375	605 918

^{*} retraité de l'application d'IAS 8 (voir note 2.1)



IV. Tableau des flux de trésorerie consolidés aux 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016

En milliers d'euros	Notes	31/12/2016	31/12/2015*
Flux liés à l'activité			
Résultat net (part du Groupe)	1	30 169	22 939
Intérêts minoritaires	1	1 640	2 079
Résultat net de l'ensemble consolidé	I	31 809	25 018
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	I		-5 000
Résultat net des activités destinées à être cédées ou	ī		-74
abandonnées	'		-14
Résultat net des sociétés intégrées	I	31 809	30 092
Dotations et reprises des amortissements et provisions		11 914	7 348
Plus ou moins-values de cession		-266	- 166
Autres produits et charges calculés			-44
Charge d'impôts différés	9	852	343
Coût de l'endettement brut	8	3 415	1 559
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		47 724	39 132
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	24	-10 574	4 799
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		37 150	43 931
·			
Flux liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles		-8 908	-12 264
Acquisitions / diminutions nettes d'immobilisations financières		-82	68
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)			
Incidence des variations de périmètre		-15 276	-63 806
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-24 265	-76 002
Flux liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital ou apports	V	60	36
Réduction ou remboursement de capital	V		
Distributions de dividendes	V	-5 954	-5 690
Coût de l'endettement brut	8	-3 415	-1 559
Émission / Remboursement d'emprunts		-14 679	44 418
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-23 988	37 205
Variation de trésorerie		-11 103	5 134
Incidences des variations de taux de change		-195	89
Trésorerie à l'ouverture	22	145 240	139 947
Reclassement de trésorerie		157	70
Trésorerie de clôture	22	134 099	145 240

^{*} retraité de l'application d'IAS 8 (voir note 2.1)

Ce tableau de flux n'intègre pas les flux de trésorerie gérés pour le compte de tiers dans le cadre des activités promotionnelles, ceux gérés pour le compte des clients de Diagonal Company, ainsi que le compte bancaire non disponible lié à l'acquisition de Diagonal Company en 2015.



V. Tableau de variation des capitaux propres consolidés aux 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016

En milliers d'euros	Capital social	Primes	Réserves *	Actions propres	Résultat *	Écarts de conversion	Capitaux propres du Groupe	Intérêts minoritaires *
Capitaux propres au 31 décembre 2014 publiés	5 593	497	130 198	-89	18 323	-126	154 396	11 131
Résultat net de la période retraités d'IAS 8					22 939		22 939	2 079
Résultats enregistrés directement en capitaux propres retraités d'IAS 8			1 158			571	1 729	41
Résultat global de la période			1 158		22 939	571	24 668	2 120
Transactions avec les minoritaires								10 835
Option sur minoritaires imputé sur les capitaux propres								-7 837
Augmentation / diminution de capital	2	34					36	
Titres d'autocontrôle				89			89	
Affectation résultat 2014			18 323		-18 323			
Dividendes versés			-5 591				-5 591	-109
Stock-options								
Capitaux propres au 31 décembre 2015	5 595	531	144 088		22 939	445	173 598	16 140
Résultat net de la période					30 169		30 169	1 640
Résultats enregistrés directement en capitaux propres			-2 029			-388	-2 417	35
Résultat global de la période			-2 029		30 169	-388	27 752	1 675
Transactions avec les minoritaires			-232				-232	-1 281
Option sur minoritaires imputé sur les								442
capitaux propres								442
Augmentation / diminution de capital								60
Titres d'autocontrôle								
Affectation résultat 2015			22 939		-22 939			
Dividendes versés			-5 595				-5 595	-358
Stock-options								
Capitaux propres au 31 décembre 2016	5 595	531	159 171		30 169	57	195 524	16 678

^{*} retraité de l'application d'IAS 8 (voir note 2.1)



VI. Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2016

NOTE 1 - Faits marquants

Acquisition de 100 % du capital de la société Tessi document solutions Switzerland (ex RR Donnelley)

Spécialiste et leader reconnu en Suisse dans l'automatisation et la conformité des processus commerciaux, Tessi document solutions Switzerland détient une longue expérience dans le domaine du traitement de documents entrants, et est un acteur majeur de la dématérialisation des flux, de la gestion multicanale des échanges et de l'archivage électronique.

La société suisse qui a réalisé, avec sa filiale autrichienne, un chiffre d'affaires de l'ordre de 17,2 M€ en 2015, compte 82 collaborateurs et intervient auprès de grands comptes dans les secteurs de l'assurance, de la communication, du retail, de la banque et des administrations gouvernementales.

> Acquisition de 100 % du capital de la société BPO Solutions

Créée en 2005, BPO Solutions est basée à Madrid et compte une équipe de 280 collaborateurs. Spécialisée dans le BPO (Business Process Outsourcing) et experte de la relation clients à valeur ajoutée, principalement pour les établissements bancaires et d'assurance, elle dispose d'outils innovants offrant aux clients un contrôle de la productivité et une optimisation des coûts.

En 2015, BPO Solutions a réalisé un chiffre d'affaires de 6,1 M€.

> Acquisition de 100 % du capital de la société IMDEA Asesores

Créée en 2001, IMDEA Asesores est une entreprise de services informatiques et de logiciels offrant des solutions intégrées en gestion de l'information au service de l'optimisation des processus métiers et de l'amélioration de l'expérience client. Elle compte une équipe d'une vingtaine de collaborateurs.

IMDEA Asesores concentre sa valeur ajoutée autour des plateformes CCM (Customer Communication Management) et ECM (Enterprise Content Management) et détient un portefeuille de clients de premier plan dans de nombreux secteurs notamment financier, télécommunications ou encore industrie.

En 2015, IMDEA Asesores a réalisé un chiffre d'affaires de 1,7 M€.

Evénements post-clôture

Le 12 janvier 2017, suite à la réalisation des conditions réglementaires auxquelles était subordonnée l'opération, la société Pixel Holding SAS a acquis la participation majoritaire de la famille Rebouah dans la société Tessi SA.

Conformément à la réglementation, la société Pixel Holding a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) une Offre Publique d'Achat Simplifiés (OPAS).

Le 22 février 2017, l'Assemblée Générale Mixte de Tessi SA a décidé de distribuer à titre de dividende exceptionnel la somme de 67,6 millions d'euros. Chaque Actionnaire a ainsi reçu un dividende de 24,18 euros par action de nominal 2 euros.

Sur le 1^{er} trimestre 2017, la société Tessi SA a également enregistré les opérations suivantes :

- Remboursement de manière anticipée de l'intégralité des emprunts émis, dont :
 - le contrat de crédit souscrit pour un montant de 80 M€ en date du 22 décembre 2015,
 - l'emprunt obligataire émis en janvier 2013 pour 20 M€.



 Souscription d'un contrat de crédit en date du 12 janvier 2017, avec le déblocage possible de plusieurs tranches selon les caractéristiques suivantes :

	Facility A	Facility B	Revolving Facility	Acquisition Facility
Montant (en milliers d'euros)	27 100	40 600	10 000	40 000
Durée	6 ans	7 ans	6 ans	6 ans

La tranche de 10 millions d'euros est une tranche revolving, tandis que la tranche de 40 millions d'euros concerne une tranche d'acquisition amortissable. Ces deux tranches sont mises à disposition de la société.

• Mise en place d'une convention de prêt d'actionnaire (avance en compte courant) d'un montant de 47,8 millions d'euros d'une maturité de 7,5 ans.

Les opérations de refinancement, d'octroi de nouvelles lignes de crédit et de réalisation du rachat du bloc de contrôle ont été réalisées concomitamment. De ce fait, la partie supérieure à un an des dettes bancaires du 31 décembre 2016 reste classée en passif non courant.

NOTE 2 - Règles et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe Tessi au 31 décembre 2016 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union Européenne à l'adresse :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 sont sans incidence sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2016.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le Directoire du 31 mars 2017 et présentés au Conseil de surveillance le 12 avril 2017.

1. Correction d'erreur

Au cours de la période, une erreur a été découverte portant sur l'évaluation des avantages du personnel selon IAS 19 lors du regroupement d'entreprise relatif à l'acquisition de GDOC Lasercom SA.

Conformément à IAS 8, l'ajustement consécutif à une correction d'erreur significative doit être comptabilisé de manière rétrospective comme si l'erreur ne s'était pas produite, c'est-à-dire en corrigeant la comptabilisation, l'évaluation ainsi que les informations présentées en annexe (IAS 8.42 et 43).

Ainsi, si l'erreur qui a été commise affecte une ou plusieurs périodes présentées, les montants affectés doivent être ajustés sur ces mêmes périodes (retraitement de l'information comparative). Si l'erreur a été commise sur une période antérieure aux périodes présentées, les comptes d'actifs, de passifs et de capitaux propres d'ouverture de la première période présentée doivent être corrigés. L'impact de la correction d'erreur est ainsi constaté par ajustement des réserves d'ouverture (IAS 8.42).



La comptabilisation de modifications de juste valeur d'une société acquise liée à une correction d'erreur doit être faite de manière rétrospective avec modification, de manière symétrique, du goodwill ou du profit résultant d'une acquisition dans des conditions avantageuses.

L'ajustement rétrospectif du goodwill en cas d'erreur, indépendamment du délai d'affectation, constitue une exception au principe général de non-ajustement du goodwill après l'expiration du délai d'affectation.

Les impacts de l'application d'IAS 8 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 sur le bilan consolidé sont les suivants :

- Augmentation des **Provisions pour retraites et autres avantages** de 1 251 K€ au 31 décembre 2014, et de 1 720 K€ au 31 décembre 2015.
- Augmentation des Impôts différés actifs relatifs à ces provisions de 313 K€ au 31 décembre 2014, et de 430 K€ au 31 décembre 2015.
- Et en contrepartie, augmentation des **Ecarts d'acquisitions** au 31 décembre 2014 de 938K€, et de 1 041K€ au 31 décembre 2015.

Ainsi qu'une diminution des **Capitaux propres – part du Groupe** de -249 K€ au 31 décembre 2015, correspondant à l'impact résultat de -46K€ et à la comptabilisation des écarts actuariels de la période directement en capitaux propres de -203K€.

Les impacts sur le compte de résultat consolidé de l'exercice 2015 sont présentés ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2015 publié	Impact IAS 8	31/12/2015 retraité
Dotations aux amortissements et aux provisions	-9 883	-61	-9 944
Résultat opérationnel courant	41 864	-61	41 803
Résultat opérationnel	41 329	-61	41 268
Résultat avant impôt	40 900	-61	40 839
Impôts sur les résultats	-10 762	15	-10 747
Résultat net des sociétés intégrées	30 138	-46	30 092
Résultat net de l'ensemble consolidé	25 064	-46	25 018
Dont intérêts minoritaires	2 079		2 079
Dont part du Groupe	22 985	-46	22 939
Résultat net par action de l'ensemble consolidé (en €)	8,22		8,20
Résultat net dilué par action de l'ensemble consolidé (en €)	8,22		8,20

En outre, ces impacts ne représentent pas des flux d'encaissement ou de décaissement, le montant des flux de trésorerie générés par l'activité au 31 décembre 2015 présenté dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés n'est pas modifié. Ces impacts sont donc reflétés sur les lignes Résultat net (part du Groupe), Résultat net des sociétés intégrées, Dotations et reprises des amortissements et provisions, et Charge d'impôts différés.

2. Utilisation d'estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales, nécessite que le Groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Ces estimations et hypothèses portent essentiellement sur les évaluations des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les provisions, les engagements de retraite et les impôts différés ; et



sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent le cas échéant se révéler différentes de la réalité.

3. Présentation des états financiers consolidés

Les montants présentés dans les comptes consolidés et Annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté. Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur : les instruments financiers dérivés, les investissements détenus à des fins de négociation et les investissements disponibles à la vente. Les actifs et passifs qui font l'objet d'une opération de couverture sont renseignés à leur juste valeur en considération du risque couvert.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

4. Règles de consolidation

Toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe Tessi exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a des droits sur les rendements variables de l'entité en raison de son implication dans l'entité, et a la capacité d'influer ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe Tessi exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe contrôle au moins 20 % du capital de la Société.

Les titres de filiales non significatives, ainsi que les titres détenus à long terme dans les SNC souscrites dans le cadre de la loi Girardin, sont classés en tant qu'actifs non courants et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisées en résultat s'agissant d'une dépréciation durable.

5. Conversion des états financiers

Les comptes financiers présentés dans ce rapport ont été établis en euros.

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis sur la base du taux de clôture pour les postes du bilan à l'exception des capitaux propres, et au cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en réserves de conversion.



6. Méthodes et règles d'évaluation

6.1. Immobilisations incorporelles

a. Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Ainsi, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la société acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entreprise, intégrant les compléments de prix éventuels, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat; et
- La juste valeur des actifs indentifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Les compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont ainsi valorisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, ils sont évalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur sera constaté en résultat si ces compléments de prix sont des passifs financiers.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges de la période.

Lorsque la prise de contrôle est inférieure à 100%, la norme IFRS 3 révisée offre l'option, disponible pour chaque regroupement d'entreprise, de comptabiliser le goodwill soit sur une base de 100%, soit sur la base d'un pourcentage d'intérêt acquis (sans modification ultérieure en cas de rachat complémentaire de participations ne donnant pas le contrôle). La participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) est ainsi évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

Pour ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les modalités des tests de perte de valeur des UGT sont détaillées dans la note 6.4.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en autres charges opérationnelles non courantes. Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les écarts d'acquisitions comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur est déterminée.



b. Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété par le Groupe sont comptabilisés au coût d'achat.

Pour les logiciels générés en interne, seuls les coûts externes sont intégrés au coût d'acquisition.

Leur durée d'utilité est estimée au maximum à 5 ans, et ils sont amortis linéairement sur cette durée.

La durée d'amortissement de l'applicatif OR de la société CPoR Devises a été portée à 10 ans compte tenu de la durée de la refonte des outils.

6.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût historique. La valeur d'entrée d'un immeuble de placement acquis dans le cadre d'une prise de participation fait l'objet d'une réévaluation.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément.

Les immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrites ci-dessous.

a. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

b. Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel suivant la méthode linéaire. Les durées d'utilité retenues pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

ensembles immobiliers :

	terrain	non amortissable
	aménagements terrainconstructions et aménagements	15 ans 20 à 40 ans
•	agencements	5 à 8 ans
•	matériel et outillage	3 à 7 ans
•	mobilier, matériel de bureau	3 à 10 ans

6.3. Actifs financiers

a. Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence. Le mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des



titres détenus dans une entité associée ou contrôlée conjointement le coût d'acquisition de ces titres ajusté de la quote-part du Groupe dans les valorisations de l'actif net de l'entité depuis son acquisition.

Lors de l'acquisition de titres des sociétés comptabilisées par mise en équivalence, le prix d'acquisition des titres est affecté aux actifs et passifs acquis évalués à leur juste valeur. L'écart entre le prix d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs acquis représente le goodwill qui est intégré à la valeur comptable des titres.

Le résultat des sociétés mises en équivalence comprend principalement les éléments suivants :

- quote-part de résultat du Groupe dans ces sociétés sur la base d'estimés,
- résultat de cession des titres de ces sociétés,
- écart de réévaluation lors d'une perte d'influence sans cession de titres,
- dépréciation de titres de ces sociétés.

b. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont notamment composés de titres de participation et autres titres immobilisés de sociétés non consolidées, de prêts et créances financières à long terme et de titres de placement.

Ils sont analysés et classés en quatre catégories :

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de négociation sont classés en tant qu'actifs courants et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont repris en résultat.

La juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction est définie comme la valeur boursière (offre) à la date de clôture, ou sur la base des techniques d'actualisation des flux de trésorerie pour les instruments non cotés.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les placements ayant une échéance fixée supérieure à un an, que le Groupe a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont inclus dans les actifs non courants et sont comptabilisés au coût amorti. Ce dernier est déterminé en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine des placements, diminué des pertes de valeur.

> Prêts et placements long terme

Les prêts et placements long terme sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

> Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs que la Société à l'intention de conserver pour une période non déterminée et qui peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidité ou des changements de taux d'intérêts. Ils comprennent les titres de participation non consolidés. Ils sont évalués à chaque arrêté comptable à la juste valeur, les gains et pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, sauf s'il s'agit d'une dépréciation durable (cette dernière étant alors enregistrée en résultat).

Les titres de participation et autres titres immobilisés font l'objet d'une dépréciation durable dès lors qu'on constate une baisse de valeur substantielle et prolongée. Les dépréciations sont déterminées



en tenant compte de la quote-part des capitaux propres détenus, de la valeur de marché des titres, lorsque celle-ci peut être connue, et des perspectives de rentabilité à moyen et long terme des participations concernées.

c. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du Premier Entré / Premier Sorti et comprennent le prix d'achat et les frais accessoires.

d. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale qui est équivalente à leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme. Le cas échéant, ces créances sont diminuées d'une provision pour dépréciation, pour les ramener à leur valeur nette de réalisation estimée. Les provisions pour dépréciation des créances clients sont déterminées en fonction de leur antériorité et des risques de non-recouvrement identifiés.

e. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition, non soumis à des variations significatives de valeur, offrant une grande liquidité.

Les placements classés en équivalents de trésorerie ayant une maturité supérieure à 3 mois ont des options de sortie sans pénalités exerçables à tout moment initialement prévues au contrat, et n'ont pas de risque de valeur lié au niveau de rémunération minimum acquise.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent également les comptes liés aux activités financières de CPoR Devises (comptes bancaires, devises, or). Pour une meilleure compréhension, les comptes présentés dans le bilan publiable de CPoR Devises ont été repris sur une ligne spécifique dans les actifs et passifs courants des bilans consolidés.

Opérations en devises

Les actifs et les passifs libellés en devises sont évalués au cours de change communiqué par la Banque Centrale Européenne à la clôture de l'exercice.

> Opérations Or

Les avoirs et dettes en or sont valorisés selon les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables du 26 novembre 2014.

Les avoirs d'or physique, ainsi que les créances et dettes sont valorisés sur la base des cours de marché des différents produits commercialisés, à la date d'arrêté.

Le risque de variation de cours des avoirs physiques est couvert par une position courte symétrique en or scriptural (onces d'or), équivalente au poids total des avoirs d'or physique. Le fonctionnement du compte de couverture Or, structurellement à découvert, est autorisé dans le cadre de lignes de crédit confirmé.

Les primes attachées à certains produits dont le prix de marché est différent de la simple valorisation de leur poids d'or, ne font pas l'objet d'une couverture spécifique.



Comptes bancaires de la clientèle

Les comptes bancaires de la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, et les comptes en devises au cours de la Banque Centrale Européenne.

> Prêts et emprunts au jour le jour

Ils sont souscrits pour assurer la gestion quotidienne de la trésorerie et de la couverture de change.

6.4. Dépréciation des actifs

Dans le cadre de la norme IAS 36 « Dépréciations des actifs », la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe d'actifs générant des flux de trésorerie de manière autonome et correspond au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Les flux de trésorerie retenus sont issus des « business plans » des UGT couvrant les cinq prochains exercices et sont actualisés par application d'un coût moyen pondéré du capital déterminé en fonction de l'activité des UGT.

Les trois secteurs retenus (Tessi documents services, CPoR Devises et Tessi customer marketing) dans le cadre de la norme IFRS 8 constituent trois UGT homogènes. En raison de l'interdépendance des sociétés dans chaque secteur, il n'a pas été identifié d'UGT plus petite.

Une dépréciation est comptabilisée en raison de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif, cette dernière étant la plus grande valeur entre la valeur d'utilité et la juste valeur de marché diminuée des coûts de cession.

La dépréciation ainsi déterminée est imputée en priorité sur les écarts d'acquisitions puis au prorata des valeurs comptables des autres actifs.

6.5. Provisions

Des provisions sont constatées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation légale ou implicite vis-à-vis du tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources.

> Provisions pour restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée quand un plan de restructuration formalisé et détaillé a été approuvé par l'organe compétent, et quand le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée que ce plan sera mis en œuvre soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

La provision inclut uniquement les dépenses liées au plan comme notamment les coûts liés aux fermetures de sites.



> Autres provisions

D'une manière générale, chacun des litiges et risques connus, dans lesquels le Groupe est impliqué, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Elles comprennent notamment des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature fiscale, sociale et des litiges commerciaux.

6.6. Régimes de retraite et indemnités de cessation de services

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages postérieurs à l'emploi afférents à son personnel retraité et actif. Les caractéristiques spécifiques de ces plans varient selon les lois et réglementations applicables dans chaque pays et suivant la politique propre à la filiale.

Ils comportent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations dues au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé audelà des cotisations versées. L'employeur n'apporte pas de garantie sur le niveau futur des avantages versés au salarié ou retraité. La charge annuelle correspond à la cotisation due au titre de l'exercice qui libère l'employeur de toute obligation ultérieure.

> Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies sont ceux par lesquels l'employeur garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié.

Ils peuvent soit être financés par des versements à des fonds spécialisés dans la gestion des montants reçus, soit être gérés de manière interne.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont provisionnés et déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. La valorisation des engagements tient compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que taux d'inflation et taux d'actualisation approprié pour chaque pays.

Les montants comptabilisés au bilan au titre de ces régimes correspondent à la valeur actuarielle des engagements, telle que définie ci-avant, moins la juste valeur des actifs de régimes (fonds de pension externes).

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi, qui proviennent d'une part des changements d'hypothèses actuarielles et d'autre part des écarts d'expérience, sont reconnus en contrepartie des capitaux propres, nets d'impôts différés selon l'option de l'amendement à IAS 19.

Les évaluations des engagements sont calculées par des actuaires indépendants.

Les effets significatifs d'une liquidation ou d'une réduction sur un régime postérieur à l'emploi à prestations définies, sont constatés intégralement par le biais du compte de résultat.



6.7. Actions propres

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres.

6.8. Avantages accordés au personnel et réglés par remise d'instruments de capitaux propres

Des options de souscription d'actions peuvent être accordées à un certain nombre de salariés du Groupe. Elles donnent le droit de souscrire à des actions de Tessi pendant un délai de quatre ans à un prix d'exercice fixe déterminé lors de leur attribution.

Les options font l'objet d'une évaluation déterminée par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés appréciée à la date d'octroi. Cette évaluation tient compte du prix d'exercice, de la durée de vie des options ainsi que du cours de l'action sous-jacente. Il n'a pas été tenu compte d'un taux de rotation des bénéficiaires, ceux-ci étant supposés présents à la date de levée des options.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charge avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur une durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire salarié devient créancier de la gratification. Aucune charge n'est reconnue au titre des avantages dont les titulaires ne remplissent pas les conditions exigées pour acquérir un droit de créance définitif.

L'effet de dilution des options non exercées a été pris en compte au niveau du résultat par action.

6.9. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupes d'actifs, sur la ligne « actifs destinés à être cédés ou abandonnés » du bilan dès lors qu'ils sont matériels. Ces actifs ou groupes d'actifs sont mesurés au plus bas de leur valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les passifs d'un groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés sur la ligne « passifs liés aux actifs destinés à être cédés ou abandonnés » du bilan.

6.10. Passifs financiers

a. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit et d'un emprunt obligataire. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, de laquelle sont déduits le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.



b. Options de vente consenties à des tiers sur actions de filiales consolidées

Les engagements d'achats donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en passifs financiers pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option lorsque cette option est à prix fixe, et pour sa juste valeur lorsque cette dernière est à prix variable. Depuis l'application de la version révisée de la norme IAS 27, les options émises sont traitées comme des transactions entre actionnaires (impacts enregistrés dans les capitaux propres).

6.11. Compte de résultat

Le compte de résultat consolidé adopte une présentation par nature.

a. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal au montant des ventes de produits et services liés aux activités courantes de l'ensemble constitué par les sociétés commerciales consolidées par intégration globale. En ce qui concerne CPoR Devises, le chiffre d'affaires retenu est le Produit Net Bancaire. Il est composé des éléments suivants :

> Intérêts - charges et produits assimilés

Il s'agit de charges et produits d'intérêts sur les comptes bancaires et les opérations de prêts ou d'emprunts, enregistrés prorata temporis.

Commissions

Elles sont comptabilisées soit en produits en totalité à la date d'encaissement, soit prorata temporis selon leur nature, conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

> Résultat sur opérations des portefeuilles de négociation

Ce résultat est composé des opérations de change dans le cadre de l'activité de CPoR Devises.

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables du 26 novembre 2014.

Le résultat de change est déterminé par devise. L'ensemble des actifs et passifs en devises est réévalué en comparant la contrevaleur historique et la contrevaleur réévaluée sur la base des cours de référence à la date de clôture communiqués par la Banque Centrale Européenne.

Les profits et pertes de change sont comptabilisés par devise dans les comptes de gains ou de pertes sur opérations en devises, sans qu'aucune compensation ne soit effectuée entre plus et moins-values latentes.

Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

> Autres produits d'exploitation bancaire

Ils sont principalement composés des revenus liés à l'activité Or (achat-vente Or, commission Or...).

Le résultat des opérations Or est déterminé par produit. L'ensemble des actifs et passifs en or est réévalué en comparant la contrevaleur historique et la contrevaleur réévaluée sur la base des cours de marché à la date de référence.



Les activités opérationnelles recouvrent toutes les activités dans lesquelles une entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés. Aucun revenu n'est comptabilisé en cas d'incertitudes significatives quant au recouvrement du prix de la transaction, ou des coûts associés.

b. Charges de personnel

Le poste « charges de personnel » inclut la participation des salariés, les avantages accordés au personnel et réglés par remise d'instruments de capitaux propres, ainsi que le CICE – Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

c. Impôts sur les résultats

Le poste « impôts sur les résultats » comprend la somme des impôts exigibles et d'impôts différés.

Des impôts différés sont comptabilisés pour tenir compte de l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales de certains éléments actifs et passifs du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode bilancielle avec application du report variable, sans actualisation.

Les pertes fiscales reportables font l'objet de la reconnaissance d'un impôt différé à l'actif du bilan dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporelles correspondantes pourront être imputées.

Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'horizon de recouvrement des reports fiscaux déficitaires fixé par le Groupe est de 8 ans.

6.12. Résultat net par action (RNPA)

Le résultat net par action a été calculé en conformité avec la norme IAS 33. L'information présentée est calculée selon les deux méthodes suivantes :

- RNPA: résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice,
- RNPA dilué: résultat net part du Groupe rapporté au nombre d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre d'actions dilutives potentielles relatives aux options de souscription d'actions.

6.13. Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges.

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information présentée Note 4 pour chaque secteur est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel aux fins de prise de décision concernant l'affectation des ressources au secteur et d'évaluation de sa performance.



Pour accompagner l'évolution de son périmètre et accroître sa lisibilité, le Groupe Tessi structure désormais son offre de la manière suivante :

- le secteur Tessi documents services propose une offre globale, complète et évolutive dans la gestion des flux entrants, circulants et sortants dans le contexte d'un marché de la dématérialisation qui explose :
 - flux entrants / dématérialisation : BPO pluri-sectoriels, de services financiers avancés et expert de la relation clients à valeur ajoutée, activités de back-office bancaires moyens de paiement scripturaux (chèques, virements, prélèvements et effets électroniques) et gestion de moyens de paiement et encaissements,
 - technologies: édition et intégration de solutions logicielles et matérielles de traitement des moyens de paiement, documents hybrides et échanges numériques (BOS MANAGER, Docubase, Logidoc Solutions, Sakarah, ASP One.fr...),
 - flux sortants (mailings, factures, fiches de paie, relevés de compte, quittances...):
 éditique de gestion, traitement industriel de courriers égrenés, recommandés et dématérialisés, dématérialisation des factures,
 - contact center : gestion de la relation client à distance.
- le secteur CPoR Devises rassemble les activités de grossiste sur le marché du billet de banque étranger et sur le marché de l'or physique en France.
- le secteur Tessi customer marketing regroupe le marketing promotionnel, la logistique publipromotionnelle et le marketing direct.

Depuis 2015, Tessi présente un secteur géographique Europe hors France. Ce périmètre prend en compte les récentes acquisitions des filiales européennes Graddo (Espagne) et Gdoc (Suisse, Espagne et Angleterre), et s'est élargie avec les activités européennes de Diagonal Company (Espagne et Portugal) acquises le 23 décembre 2015, Tessi Documents Solutions Suisse, Autriche et Allemagne (anciennement RR Donnelley Suisse, Autriche et Allemagne) acquises en janvier 2016, BPO Solutions (Espagne) acquise également en janvier 2016 et IMDEA (Espagne) acquise en juin 2016.

NOTE 3 - Variation du périmètre de consolidation au 31 décembre 2016

Variations du périmètre de consolidation et des pourcentages d'intérêts

1. Sur l'année 2016, acquisitions et créations des sociétés suivantes

- Acquisition au 11 Janvier 2016, et consolidation par intégration globale de la société RR Donnelley Switzerland, basée en Suisse et de ses filiales basées en Autriche et en Allemagne.
 - Les sociétés ont été renommées respectivement Tessi document solutions Switzerland, Tessi document solutions Austria et Tessi document solutions Germany.
 - La première consolidation de l'ensemble Tessi document solutions fait ressortir un écart d'acquisition de 8,1 millions d'euros. Cet écart est susceptible d'être modifié dans les 12 mois suivants.
- Acquisition au 25 Janvier 2016, et consolidation par intégration globale de la société BPO Solution, basée en Espagne.



La première consolidation de BPO Solutions fait ressortir un écart d'acquisition de 5,3 millions d'euros. Cet écart est susceptible d'être modifié dans les 12 mois suivants.

Un complément de prix d'acquisition a été défini et comptabilisé à hauteur de 100% dès lors que sa réalisation reste probable.

 Acquisition au 30 juin 2016, et consolidation par intégration globale de la société International Document Entreprise Advisors - IMDEA, basée en Espagne.

La première consolidation de IMDEA fait ressortir un écart d'acquisition de 0,9 millions d'euros. Cet écart est susceptible d'être modifié dans les 12 mois suivants.

Un complément de prix d'acquisition a été défini et comptabilisé à hauteur de 90% dès lors que sa réalisation reste probable.

- Complément d'acquisition au 23 mars 2016 de la société ISEM. Le pourcentage de participation du Groupe dans la société ISEM est passé de 49% à 100%.
- Création au 5 août 2016 et consolidation par intégration globale de la société Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Avignon, spécialisée dans la gestion des relations clients.
- Compléments d'acquisition au 11 octobre 2016 et variation des pourcentages de participation du groupe dans les sociétés suivantes :

- Tessi Documents Services : de 99,9% à 100%

- Tessi Chèque Nanterre : de 99,8% à 100%

- SEDI : de 99,8% à 100%

- RIB Drôme : de 99,8 % à 100%

- Tessi TMS: de 99,9 % à 100%

 Complément d'acquisition au 20 décembre 2016 de Tessi Gestiona SAS (ex-Legiactuar). Le pourcentage de participation du groupe dans la société Tessi Gestiona SAS passe de 36,7% à 41,9%.

2. Autres mouvements sur l'année 2016

- Cession en date du 3 mai 2016 de la société Tessi Asia, basée au Vietnam.
- Cession en septembre 2016 de la participation dans la société SPIGRAPH GROUP, consolidée depuis 2015 par mise en équivalence.



NOTE 4 - Information sectorielle

1. Secteurs d'activité

> 31/12/2016

En millions d'euros	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi customer marketing	Total
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires brut	339,8	40,2	25,2	405,1
Dont chiffre d'affaires inter secteurs	1,0		0,1	1,1
Total chiffre d'affaires	338,8	40,2	25,1	404,0
Résultat opérationnel courant	38,3	9,1	1,3	48,7
Dotations aux amortissements des immobilisations	7,4	1,6	0,7	9,7
Bilan				
Actifs sectoriels	279,1	19,3	15,2	313,6
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises		158,7		158,7
Actifs d'impôts				22,1
Autres actifs				137,0
Total des actifs consolidés				631,4
Passifs sectoriels	149,8	5,9	12,6	168,3
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises		94,6		94,6
Dettes financières				109,6
Autres dettes *				43,2
Passifs d'impôts				3,5
Capitaux propres				212,2
Total des passifs consolidés				631,4
Investissements non financiers	7,4	1,6	0,4	9,3
Autres informations				
Effectifs de clôture	7 344	140	183	7 667

^{*} dont avances sur opérations promotionnelles (16 M€), avances clients dans le cadre des activités de Diagonal Company (27,1 M€)



> 31/12/2015

En millions d'euros	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi customer marketing	Total
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires brut	220,6	44,3	26,1	291,0
Dont chiffre d'affaires inter secteurs	0,9		0,1	1,0
Total chiffre d'affaires	219,7	44,3	26,0	290,0
Résultat opérationnel courant *	28,6	13,1	0,1	41,8
Dotations aux amortissements des immobilisations	5,4	1,7	0,7	7,8
Bilan *				
Actifs sectoriels	234,0	21,1	19,3	274,4
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises		142,4		142,4
Actifs d'impôts				14,9
Autres actifs				174,2
Total des actifs consolidés				605,9
Passifs sectoriels	128,1	6,5	13,0	147,6
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises		86,7		86,7
Dettes financières				120,9
Autres dettes **				59,0
Passifs d'impôts				2,0
Capitaux propres				189,7
Total des passifs consolidés				605,9
Investissements non financiers	10,6	1,2	0,8	12,6
Autres informations				
Effectifs de clôture	5 121	142	201	5 464

^{*} retraité de l'application d'IAS 8 (voir note 2.1)

2. Secteurs géographiques

En millions d'euros	31/12/2016	31/12/2015
France	285,9	258,2
Europe hors France	110,8	31,8
Amérique du Sud	7,3	
Chiffre d'affaires	404,0	290,0

^{**} dont avances sur opérations promotionnelles (18,8 M€), avances clients dans le cadre des activités de Diagonal Company (24 M€) et solde de la transaction liée à l'acquisition de Diagonal Company (16,2 M€)



3. CPoR Devises

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts / produits et charges assimilés	-929	-716
Commissions nettes	853	879
Résultat sur opérations des portefeuilles de négociation	31 233	33 444
Autres produits d'exploitation bancaire	9 009	10 643
Produit Net Bancaire	40 166	44 250

NOTE 5 - Charges de personnel

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements	169 396	115 001
Charges sociales *	54 157	38 396
Participation des salariés	2 253	1 508
Paiement en actions (stock-options)		
Total	225 806	154 905

^{*} dont CICE-Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi de 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 4 millions d'euros au 31 décembre 2015

> Effectifs présents au 31 décembre

	31/12/2016	31/12/2015 *
Cadres	643	539
Non cadres	7 024	4 925
Total	7 667	5 464

^{*} hors effectifs du groupe Diagonal (1273 salariés au 31 décembre 2015)

NOTE 6 - Autres charges et produits opérationnels

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Subvention d'exploitation	373	140
Production stockée		-10
Reprises amortissements et provisions	1 254	1 711
Autres produits opérationnels	3 064	2 447
Total autres produits opérationnels	4 691	4 288

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Autres services extérieurs	56 059	40 011
Autres charges externes	28 998	22 753
Autres charges opérationnelles	627	1 368
Total autres charges opérationnelles	85 684	64 132



En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Plus ou moins-values de cession	246	304
Total plus ou moins-values de cession	246	304
Coûts de restructuration	-795	-839
Autres charges opérationnelles non courantes	-1 236	
Dépréciation d'écart d'acquisition		
Total autres charges et produits opérationnels non courants	-1 785	-535

En 2016, les coûts de restructuration sont principalement relatifs à la cession de la société Tessi Asia, à la fermeture du site de production de Grenoble (141K€), à la perte du client principal de Tessi TMS (322K€). Les autres charges opérationnelles non courantes couvrent une régularisation fiscale (597K€) et une dépréciation d'actif immobilisé incorporel (406K€) sur CPoR Devises, ainsi que des coûts engendrés dans le cadre de l'opération de prise de contrôle de Tessi SA par Pixel Holding (233K€).

En 2015, les coûts de restructuration sont relatifs aux coûts de déménagement du site de production de Rennes (123K€), de la fermeture du site de Aurillac (173K€) et de la succursale Belge de CPoR Devises (543K€).

NOTE 7 - Détail des amortissements et provisions

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015*
Amortissements	9 696	7 759
Provisions	1 833	2 185
Total	11 529	9 944

^{*} retraité de l'application d'IAS 8 (voir note 2.1)

NOTE 8 - Charges et produits financiers

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Produits financiers sur trésorerie	425	1 048
Frais financiers sur emprunts	-3 415	-1 559
Coût de l'endettement financier net	-2 990	-511
Autres produits	513	438
Autres frais financiers	-1 440	-356
Autres charges et produits financiers	-929	82
Total charges et produits financiers	-3 919	-429

Sur l'exercice 2016, les frais financiers sur emprunts ont été impactés des frais d'émission d'emprunt retraités au taux d'intérêt effectif (TIE) selon IAS 39, et recalculés suite au remboursement anticipé, au mois de janvier 2017, des emprunts concernés.

Les autres frais financiers de l'exercice 2016 inclus une provision pour charge de 875 milliers d'euros relative au rachat de l'emprunt obligataire de 20 millions d'euros effectué en janvier 2017.



NOTE 9 - Impôts sur les résultats

1. Analyse de la charge d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015*
Impôts sur le résultat de l'exercice	10 225	9 481
Autres impôts exigibles	119	922
Impôts exigibles	10 344	10 403
Liés à la naissance ou à l'inversion des différences temporelles	379	2 748
Autres impôts différés	473	-2 404
Impôts différés	852	344
Impôts sur les résultats	11 196	10 747

^{*} retraité de l'application d'IAS 8 (voir note 2.1)

2. Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

En milliers d'euros	31/12/2016	Taux 2016	31/12/2015 *	Taux 2015
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé	30 169		22 939	
Intérêts minoritaires	1 640		2 079	
Résultat net de l'ensemble consolidé	31 809		25 018	
Résultat net des sociétés mises en équivalence			-5 000	
Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées			-74	
Résultat net des sociétés intégrées	31 809		30 092	
Charge d'impôt du Groupe	11 196		10 746	
Résultat avant impôts	43 005		40 838	
Dépréciation des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôts et dépréciation des	43 005		40 838	
écarts d'acquisition	40 000		+0 000	
Taux d'imposition en France		x 33,33 %		x 33,33 %
Charge d'impôt théorique	14 334		13 612	
Rapprochement:				
Différences permanentes	-2 788		-2 613	
Différentiel sur fiscalité étrangère	-727		-385	
Impact des différences des taux d'imposition	1 385		600	
Crédits d'impôts	-81		-29	
Déficits fiscaux non activés	86		-329	
Déficits antérieurs non activés et utilisés	-750			
Déficits antérieurs activés et perdus	-454			
Impôts sur exercices antérieurs	188		-110	
Taux d'impôt effectif		x 26,03 %		x 26,31 %
Charge d'impôt réelle	11 196		10 746	

^{*} retraité de l'application d'IAS 8 (voir note 2.1)



3. Les différences permanentes sont principalement liées aux éléments suivants

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Charges et produits non déductibles ou non imposables	-1 077	-2 160
Autres	-1 711	-453
Impôts sur les résultats	-2 788	-2 613

4. Origine des impôts différés actifs et passifs

	31/12/2016		31/12/2015 ³		*	
En milliers d'euros	Actifs	Passifs	Net	Actifs	Passifs	Net
Immobilisations		1 720	-1 720		391	-391
Amortissements (Crédits-Baux)						
Charges à payer / Produits à recevoir	945		945	566		566
Investissement Outre-Mer	3 651		3 651	4 423		4 423
Autres actifs	1 153		1 153	686		686
Provisions (IFC - Pensions)	5 363		5 363	3 913		3 913
Autres passifs		73	-73		56	-56
Reports fiscaux déficitaires	2 027		2 027	2 165		2 165
Impôts différés sociaux	362		362	224		224
Impôts différés nets	13 501	1 793	11 708	11 977	447	11 530
Impôts différés actifs au bilan			11 947			11 835
Impôts différés passifs au bilan			239			305

^{*} retraité de l'application d'IAS 8 (voir note 2.1)

Au 31 décembre 2016, le montant des pertes fiscales reportables non reconnues s'élève à 0,9 millions d'euros.



NOTE 10 - Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	Total	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi customer marketing
Montant brut au 31 décembre 2015 *	139 424	121 059	12 041	6 324
Dépréciations cumulées	-7 977	-6 438		-1 539
Net au 31 décembre 2015 *	131 447	114 621	12 041	4 785
Acquisitions	14 306	14 306		
Cessions (net)				
Réaffectation des écarts d'acquisition provisoires **	-1 914	-1 914		
Dépréciations				
Écarts de conversion	-93	-93		
Dépréciations des actifs destinés à être cédés ou abandonnés				
Écarts d'acquisition au 31 décembre 2016	143 747	126 921	12 041	4 785
Montant brut au 31 décembre 2016	151 475	133 110	12 041	6 324
Dépréciations cumulées	-7 728	-6 189		-1 539
Net au 31 décembre 2016	143 747	126 921	12 041	4 785

^{*} retraité de l'application d'IAS 8 (voir note 2.1)

Les écarts d'acquisition sont constatés à la date d'acquisition sur la base de l'allocation provisoire du prix d'acquisition.

Le Groupe ajuste cette allocation provisoire au cours de la période d'allocation (n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition) pour refléter les valeurs finales de certains actifs et passifs comme les actifs incorporels, les avantages du personnel, les passifs éventuels et les soldes d'impôt courant et différé.

Les écarts d'acquisition ont été soumis à un test de dépréciation conformément à la méthode comptable exposée en note 6.4.

Leur valeur d'utilité est calculée selon la méthode « Discounted Cash Flow ». Les principales hypothèses actuarielles pour réaliser les tests de dépréciation de valeur des UGT sont les suivantes :

- nombre d'année sur lequel les flux de trésorerie sont estimés: cinq ans, sur la base des données issues du processus budgétaire pour la première année et d'une extension de ce processus pour les 4 années suivantes,
- coût moyen pondéré du capital (WACC) de 8,70 %, revu en 2016 en fonction notamment de l'évolution des taux sans risque et de la prime de risque. Il reste identique à celui de 2015.
- taux de croissance à long terme au-delà de la période de 5 ans du business plan de 1 %.

Le résultat de ces tests de dépréciation n'a pas conduit au 31 décembre 2016 à la reconnaissance de perte de valeur.

Par ailleurs, les analyses de sensibilité effectuées en faisant varier notamment :

- les hypothèses financières (WACC +0,5 point, croissance à long terme -0,5 point), et
- les hypothèses économiques (taux de croissance du chiffre d'affaires < -2 points générant un taux de résultat opérationnel courant de -1 point)

ne mettent pas en évidence de valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable de chacune des UGT.

^{**} réaffectation liée en partie à la validation du prix définitif d'acquisition de Diagonal Company



NOTE 11 - Autres immobilisations incorporelles

Analyse de la variation

En milliers d'euros	Total	Frais de Recherche et Développemen	Concessions, brevets, licences	Logiciels en crédit-bail	Autres immos incorporelles	Immos incorporelles en cours	Avances et acomptes
Valeur brute à l'ouverture	23 366	1 331	15 192	1 007	5 119	717	
Cumul des amortissements Cumul des pertes de valeur	-16 893	-1 231	-12 519	-1 007	-2 136		
Valeur nette au 1 ^{er} janvier 2016	6 473	100	2 673		2 983	717	
Acquisitions Immobilisations générées en interne Variations de périmètre (net)	2 487		1 084		136	1 268	
Cessions (net) Dotations aux amortissements Dotations aux provisions Virements de poste à poste (net) Écarts de conversion (net)	-1 977 -406 94 4	-88 -6	-1 386 24 4		-503 651	-406 -576	
Valeur brute à la clôture	25 957	1 327	16 309	1 007	5 906	1 408	
Cumul des amortissements Cumul des pertes de valeur	-18 875 -406	-1 321	-13 908	-1 007	-2 639	-406	
Valeur nette au 31 décembre 2016	6 676	7	2 400		3 267	1 002	



NOTE 12 - Immobilisations corporelles

Analyse de la variation

En milliers d'euros	Total	Terrains	Construction	Install. techn., materiels info et ind.	Install techn. en crédit-bail	Autres immos corporelles	Autres immos corporelles en crédit-bail	Immos en cours	Avances et acomptes
Valeur brute à l'ouverture	97 371	4 980	17 841	35 490	3 809	35 034	85	94	38
Cumul des amortissements	-57 267		-1 759	-25 945	-3 782	-25 702	-79		
Cumul des pertes de valeur									
Valeur nette au 1 ^{er} janvier 2016	40 104	4 980	16 082	9 545	27	9 332	6	94	38
Investissements	6 856	14	192	3 549		2 911		50	140
Variations de périmètre (net) *	9 387	2 068	6 314	333		671			
Cessions (net)	-69		-65	63		-67			
Dotations aux amortissements	-7 684		-1 090	-3 101	-16	-3 476	-2		
Virements de poste à poste (net)	-94			-275		313		-94	-38
Écarts de conversion (net)	49	13	35	-7		7		1	
Valeur brute à la clôture	116 134	7 075	24 280	42 865	3 810	37 827	85	51	140
Cumul des amortissements	-67 585		-2 812	-32 757	-3 799	-28 136	-81		
Cumul des pertes de valeur									
Valeur nette au 31 décembre 2016	48 549	7 075	21 468	10 108	11	9 692	4	51	140

^{*} Dans le cadre de la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprise, l'ensemble immobilier de Tessi Document Solutions Switzerland a été évalué à sa juste valeur à la date d'acquisition. Ainsi, une réévaluation d'un montant de 7,1 millions d'euros a été constatée, dont 1,6 million d'euros de terrains et 5,5 millions de constructions.



NOTE 13 - Immeuble de placement

En milliers d'euros	Évaluation au coût historique au 31/12/2016	Évaluation au coût historique au 31/12/2015
Valeur brute à l'ouverture	198	198
Cumul des amortissements	-76	-71
Cumul des pertes de valeur		
Valeur nette au 1 ^{er} janvier 2016	122	127
Variation de périmètre (net)	863	
Cessions (net)	-121	
Dotation aux amortissements	-35	-5
Pertes de valeur (comptabilisées) reprises dans le compte de résultat Écarts de conversion (net) Autres	5	
Valeur brute à la clôture	868	198
Cumul des amortissements Cumul des pertes de valeur	-34	-76
Valeur brute à la clôture	834	122

NOTE 14 - Titres mis en équivalence

L'évolution du poste « Titres mis en équivalence » s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Valeur à l'ouverture	33	5 000
Résultat des entreprises associées *		-5 000
Variation de périmètre		33
Distribution de dividendes		
Autres mouvements	5	
Valeur à la clôture	38	33

^{*} y-compris perte de valeur constatée au cours de l'exercice 2015, ces titres ayant été cédés en 2016

Une correction de la valorisation des titres mis en équivalence de filiales étrangères a été opérée sur l'exercice, sans impact sur le résultat. Cette variation a comme contrepartie la correction des capitaux propres.



NOTE 15 - Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Titres détenus jusqu'à l'échéance		
Prêts et créances à long terme		
Dépôts, cautionnements et prêts	2 205	2 011
Titres disponibles à la vente		
Titres de participation et autres titres immobilisés *	17 336	19 679
Créances rattachées aux autres titres immobilisés *	4 933	4 933
Titres de placement en juste valeur		
Total valeurs brutes	24 474	26 623
Dépréciations cumulées *	- 22 266	-24 605
Valeur nette	2 208	2 018

^{*} dont investissements Outre-Mer réalisés dans le cadre du dispositif Girardin (art. 217 undecies du CGI)

1. Titres non consolidés (contribution en valeurs nettes)

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
24h00		
Autres	3	7
Valeur nette	3	7

2. Analyse de la variation

En milliers d'euros	Total	Titres de participation et autres titres immobilisés	Créances rattachées aux autres titres immobilisés	Prêts	Dépôts et caution- nements
Valeur brute à l'ouverture	26 623	19 679	4 933	112	1 899
Cumul des pertes de valeur	-24 605	-19 672	-4 933		
Valeur nette à l'ouverture	2 018	7		112	1 899
Acquisitions	180	5		3	172
Variations de périmètre	104				104
Cessions (net)					
Remboursement	-98				-98
Revalorisation					
Virements de poste à poste	13				13
Écart de conversion					
Pertes de valeur	-9	-9			
Valeur brute à la clôture	24 474	17 336	4 933	115	2 089
Cumul des pertes de valeur	-22 266	- 17 333	-4 933		
Valeur nette au 31 décembre 2016	2 208	3		115	2 089



NOTE 16 - Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015 *
Valeur brute	104 400	94 886
Dépréciation	-1 522	- 1 986
Total valeur nette à l'actif	102 877	92 900
Acomptes reçus et avoirs à établir	-16 889	-11 979
Clients Affranchissements	-3 688	-4 734
Valeur nette clients	82 300	76 187
Valeur nette clients retraitée **	82 300	63 049
Chiffre d'affaires TTC (base 12 mois) **	435 947	295 237
Ratio clients en jours de chiffre d'affaires	68,91	77,95

^{*} dont contribution du groupe DIAGONAL Company pour 13 139 milliers d'euros en 2015

Les affranchissements sont gérés en débours, et ne font donc pas partie du chiffre d'affaires.

NOTE 17 - Autres créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Acomptes versés et avoirs à recevoir	539	562
Créances sociales	389	380
Créances fiscales	13 082	12 468
Créances diverses	1 125	1 919
Créances liées aux avances clients de Diagonal Company	1 966	1 280
Charges constatées d'avance	6 590	4 922
Autres créances et comptes de régularisation	23 691	21 531
Impôts exigibles	10 134	3 098
Total	33 825	24 629

NOTE 18 - Capital social

Au 31 décembre 2016, le capital social se compose de 2 797 678 actions d'un montant nominal de 2 euros.

	Capital social en nombre d'actions	Capital social en milliers d'euros
Au 1 ^{er} janvier 2016	2 797 678	5 595,4
Annulation		
Levées d'options		
Au 31 décembre 2016	2 797 678	5 595,4

^{**} hors activités financières et hors clients du groupe Diagonal Company en 2015



1. Calcul du résultat par action

	31/12/2016	31/12/2015 *
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé (en K€)	30 169	22 939
Nombre moyen d'actions en circulation	2 797 678	2 797 471
Résultat de l'ensemble consolidé en euros par action (base 12 mois)	10,78	8,20

^{*} retraité de l'application d'IAS 8 (voir note 2.1)

2. Calcul du résultat dilué par action

	31/12/2016	31/12/2015 *
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé (en milliers d'euros)	30 169	22 939
Nombre moyen d'actions - dilué	2 797 678	2 797 678
Résultat dilué de l'ensemble consolidé en euros par action (base 12 mois)	10,78	8,20

^{*} retraité de l'application d'IAS 8 (voir note 2.1)

3. Calcul du résultat par action des activités poursuivies

	31/12/2016	31/12/2015 *
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (en milliers d'euros)	30 169	23 013
Nombre moyen d'actions en circulation	2 797 678	2 797 471
Résultat de l'ensemble consolidé en euros par action (base 12 mois)	10,78	8,23

^{*} retraité de l'application d'IAS 8 (voir note 2.1)

4. Calcul du résultat dilué par action des activités poursuivies

	31/12/2016	31/12/2015 *
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (en milliers d'euros)	30 169	23 013
Nombre moyen d'actions - dilué	2 797 678	2 797 678
Résultat dilué de l'ensemble consolidé en euros par action (base 12 mois)	10,78	8,23

^{*} retraité de l'application d'IAS 8 (voir note 2.1)



NOTE 19 - Provisions pour risques et charges

Analyse de la variation

En milliers d'euros	Total	Provisions pour restructu- ration	Provisions pour impôts	Autres provisions
Valeur au 1 ^{er} janvier 2016	2 678	115	154	2 408
Variation de périmètre	2 190			2 190
Provisions supplémentaires	1 664			1 664
Augmentation des provisions existantes	113			113
Montants repris utilisés	-433	-115		-318
Montants repris non utilisés	-196		-62	-134
Virement de poste à poste				
Écart de conversion	10			10
Valeur au 31 décembre 2016	6 025		92	5 933
Provisions non courantes	1 423		30	1 393
Provisions courantes	4 602		62	4 540

Les autres provisions couvrent essentiellement des litiges sociaux, commerciaux ou dans le cadre de la marche normale des activités.

NOTE 20 - Provisions pour retraites et autres avantages

Les provisions pour retraites et engagements assimilés comprennent les obligations liées aux régimes à prestations définies couverts par des actifs (notamment en Suisse) et celles relatives aux indemnités de départs en retraite (notamment en France).

Principales hypothèses actuarielles

En %	2016	2015
Taux d'actualisation France	1,30 %	1,75 %
Taux d'actualisation Suisse	0,60 %	0,80 %
Taux d'augmentation des salaires des cadres France	2 %	2 %
Taux d'augmentation des salaires des non cadres France	1 %	1 %
Taux d'augmentation des salaires Suisse	1,50 %	1,50 %
Taux d'inflation France	2 %	2 %

Les taux de rendement prospectif des actifs de couverture sont alignés sur les taux d'actualisation.

Provisions pour retraites et autres avantages par pays

	Dette	Actifs de	Provisions au
En milliers d'euros	actuarielle	couverture	bilan
France	14 203	930	13 273
Suisse	23 797	16 163	7 634
Autres	216	0	216
Valeur à la clôture	38 216	17 093	21 122



Variations de la valeur nette comptable des provisions

	Dette	Actifs de	Provisions
En milliers d'euros	actuarielle	couverture	au bilan
Valeur à l'ouverture *	16 483	4 209	12 273
Variation de périmètre	18 457	13 046	5 411
Coût de la période inclut en résultat	919	263	656
Coûts des services rendus au cours de la période	1 997		1 997
Effet de l'actualisation	386		386
Rendement attendu des fonds		145	-145
Coûts administratifs et taxes		-49	49
Droits passés : créations/modifications de régimes	-526		-526
Réductions/Liquidations de régimes			
Cession d'activités	-160		-160
Prestations versées	-281		-281
Cotisations versées	-497	167	-664
Écarts actuariels	2 197	-531	2 728
Effet de la variation des taux de change	161	106	55
Autres mouvements			
Valeur à la clôture	38 216	17 093	21 122

^{*} retraité de l'application d'IAS 8 (voir note 2.1)

Analyse de sensibilité de la dette actuarielle à l'hypothèse clé du taux d'actualisation

En milliers d'euros	France	Suisse	Total
Hausse de 0,50%	-856	-2 923	-3 779
Baisse de 0,50%	934	2 170	3 104

NOTE 21 - Passifs et créditeurs

1. Passif portant intérêt

Exercice 2016 - en milliers d'euros	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	13 419	85 058		98 477
Dettes financières diverses	636	2 287		2 923
Découverts bancaires	7 272			7 272
Intérêts courus non échus	1 214			1 214
Total des passifs portants intérêts	22 541	87 345		109 886



2. Passifs courants non financiers

Exercice 2016 - en milliers d'euros	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes fournisseurs	32 197			32 197
Dettes fournisseurs d'immobilisations	3 325			3 325
Total fournisseurs	35 522			35 522
Acomptes reçus et avoirs à émettre	16 889			16 889
Dettes sociales	39 971			39 971
Dettes fiscales	26 453			26 453
Avances reçues pour le compte des opérations promotionnelles	16 024			16 024
Avances reçues pour le compte des clients de Diagonal Company	27 138			27 138
Dettes diverses	3 303			3 303
Produits constatés d'avance	9 222			9 222
Autres passifs courants	139 001			139 001
Impôt courant passif	3 256			3 256
Total passifs courants non financiers	177 779			177 779

3. Passifs non courants non financiers

Exercice 2016 - en milliers d'euros	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes fournisseurs d'immobilisations *	9 517		9 517
Total passifs non courants non financiers	9 517		9 517

^{*} dont valorisation de l'engagement croisé d'achat-vente sur les minoritaires de Diagonal Company pour 7,4 millions d'euros



NOTE 22 - Trésorerie, équivalents de trésorerie et endettement net

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Valeurs mobilières de placement	575	951
Disponibilités et équivalents de trésorerie des activités commerciales	119 899	151 031
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	158 663	142 430
Découverts bancaires	-7 272	-4 700
Trésorerie et équivalents de trésorerie	271 865	289 712
Avances reçues pour le compte des opérations promotionnelles	-16 024	-18 766
Compte bancaire non disponible lié à l'acquisition de Diagonal Company		-16 250
Avances reçues pour le compte des clients Diagonal Company	-27 138	-22 774
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises	-94 605	-86 682
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des avances	134 099	145 240
Dettes financières	-101 400	-115 745
Trésorerie nette incluant la trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises	32 699	29 495
Trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises	17 731	29 720
Trésorerie nette excluant la trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises	14 968	-225



1. Trésorerie de CPoR Devises

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises, dont :	158 663	142 430
Comptes bancaires de la clientèle	27 855	31 486
Prêts au jour le jour		
Avoirs en devises	51 160	48 399
Avoirs en or	33 286	36 359
Comptes courants débiteurs à vue	46 362	26 186
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises, dont :	-94 605	-86 682
Dépôts bancaires de la clientèle	-30 261	-23 469
Emprunts au jour le jour	-32 519	-25 575
Dettes en onces d'or	-31 789	-35 450
Dettes sur avoirs en devises		-2 030
Comptes courants créditeurs à vue	-35	-158
Comptes courants à vue CPoR Devises	46 327	26 028
Trésorerie nette dédiée à l'activité CPoR Devises	17 731	29 720

2. Dettes financières

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Dettes financières inférieures à 1 an	14 055	15 777
Dettes financières supérieures à 1 an et inférieures à 5 ans	87 345	99 893
Dettes financières supérieures à 5 ans		75
Dettes financières	101 400	115 745



NOTE 23 - Juste valeur des instruments financiers

Conformément à l'amendement d'IFRS 7, le tableau suivant présente les éléments comptabilisés en juste valeur par classe d'instruments financiers selon la hiérarchie suivante :

- niveau 1 : instruments directement côtés sur un marché actif,
- niveau 2 : instruments côtés sur un marché actif pour un instrument similaire, ou dont les techniques d'évaluations sont basées sur des paramètres observables,
- niveau 3 : instruments dont les paramètres significatifs de valorisation ne sont pas observables.

	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Actifs/passifs évalués à la juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Exercice 2016 - en milliers d'euros							
Actifs							
Titres mis en équivalence	3	38	38	38			
Titres de participation et autres titres immobilisés	3	3	3		3		
Prêts et créances à long terme		2 302	2 302			2 302	
Clients et comptes rattachés		102 877	102 877			102 877	
Autres créances et comptes de régul. hors charges constatées d'avance		17 004	17 004			17 004	
Valeurs mobilières de placement - SICAV	1	475	575	575			
Disponibilités et équivalents de trésorerie des activités commerciales	1	119 899	119 899	119 899			
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	1	158 663	158 663	158 663			
Total des actifs financiers		401 261	401 361	279 175	3	122 183	
Passifs							
Emprunts et autres dettes financières à long terme	2	87 345	87 345				87 345
Dettes financières à court terme	2	22 541	22 541				22 541
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises		94 605	94 605				94 605
Autres passifs non courants	3	9 517	9 517	9 517			
Fournisseurs		35 522	35 522				35 522
Autres passifs courants		139 001	139 001				139 001
Total des passifs financiers		388 531	388 531	9 517			379 014

Les valeurs mobilières de placement sont essentiellement composées de placements à très court terme (SICAV de trésorerie).



NOTE 24 - Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Variations de l'exercice
Variation des frais financiers	-1 214	-1 225			11
Situation exploitation	2 913	1 678	706	144	385
Stock	1 536	1 847	44		-355
Créances d'exploitation	116 887	106 310	3 892	174	6 511
Dettes d'exploitation	-115 510	-106 479	-3 230	-30	-5 771
Situation hors exploitation	-39 129	-62 718	-1 083	-134	24 805
Créances hors exploitation	13 225	6 297	222	62	6 644
Dettes hors exploitation	-49 721	-63 932	-1 133	-153	15 496
Charges et produits constatés d'avance	-2 632	-5 083	-172	-44	2 666
Besoin en fonds de roulement	-37 430	-62 265	- 378	10	25 202
Avances promotionnelles Compte bancaire non disponible	16 024	18 766			-2 742
lié à l'acquisition de Diagonal Company *		16 250			-16 250
Avances reçues pour le compte des clients de Diagonal Company	27 138	22 774			4 364
Variation du besoin en fonds de roulement retraité					10 574

^{*} règlement fait sur le 1^{er} semestre 2016 avec la fixation du prix définitif d'acquisition

NOTE 25 - Gestion des risques

1. Risque de taux

Dans le cadre de son financement, Tessi souscrit des emprunts bancaires à taux variables et fixes.

Les emprunts peuvent faire l'objet d'une couverture d'intérêts :

- soit par un swap de taux permettant de capper le taux d'intérêt variable,
- soit par un swap de taux permettant de fixer le taux d'intérêt variable.

Au 31 décembre 2016, cette couverture porte sur un montant nominal initial de dettes bancaires de 3,9 M€.

2. Risques liés à l'endettement

Tessi est sujet à certains covenants financiers. Concernant l'emprunt de 95 millions d'euros souscrit en 2015 et débloqué à hauteur de 80 millions d'euros, au 31 décembre 2016, le Groupe devra respecter un ratio financier calculé semestriellement, sur la base de données consolidées, pendant la durée de l'emprunt correspondant. Le non-respect de ce ratio pourrait entraîner un remboursement anticipé de l'emprunt.

3. Risques de variation de cours

La Société n'est pas exposée de manière significative à des variations de cours.



4. Risques liés à l'environnement économique

Le Groupe est présent sur le marché français au travers de ses 3 Business Units (Tessi documents services, CPoR Devises et Tessi customer marketing) et propose des services et des solutions technologiques à des clients dans de nombreux secteurs de l'économie.

Bien que l'activité du Groupe présente un bon niveau de résistance aux différents cycles économiques et notamment une forte récurrence grâce à des contrats pluriannuels, elle peut être sensible à l'évolution de la situation économique et financière générale et plus particulièrement de la situation financière des acteurs du secteur des services financiers et notamment les banques. Le secteur de l'économie reste affecté par les incertitudes économiques et politiques internationales. Celles-ci peuvent créer des tensions chez les clients du Groupe générant une baisse du niveau de leur activité et de leurs relations avec leurs fournisseurs et prestataires. Ces tensions sont potentiellement génératrices de pression sur les prix, d'arrêt ou de report de projets, notamment sur l'activité Documents services.

Cette activité intègre notamment la division chèques et moyens de paiement scripturaux du Groupe, au sein de laquelle le Groupe accompagne la majorité des banques dans la gestion de leur filière de traitement des moyens de paiement papier. Dans ce contexte, le Groupe serait également affecté par une décision unilatérale qui viendrait remettre en cause la gratuité du chèque bancaire en France ou son existence même en tant que titre de paiement.

D'autre part, l'activité Customer marketing peut être extrêmement sensible aux budgets d'investissements en marketing et opérations promotionnelles consacrés par les annonceurs. Ces budgets sont eux-mêmes très sensibles à l'environnement économique et au moral des entreprises.

Enfin, le Groupe ne s'adresse actuellement de manière significative qu'au marché français, espagnol, suisse et chilien. Dès lors, son niveau d'activité est sensible à l'évolution de la conjoncture économique de ces pays.

Une évolution négative de l'environnement économique et financier affectant les marchés sur lesquels le Groupe est présent pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

5. Risques liés à la réglementation et à son évolution

Le Groupe exerce son activité dans un environnement fortement réglementé, tant au niveau national qu'européen, en particulier en matière de traitement de données et flux pour son activité Documents services et pour sa filiale CPoR Devises, établissement de crédit. En outre, une part significative des clients du Groupe est soumise à la réglementation stricte du secteur financier.

La réglementation applicable aux activités du Groupe ou à ses clients est susceptible d'évolutions qui pourraient être tant favorables que défavorables au Groupe. Un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre, tout en offrant dans certains cas de nouvelles opportunités de développement, est susceptible d'entraîner de nouvelles conditions d'exercice des activités du Groupe pouvant augmenter ses charges d'exploitation, limiter le champ de ses activités ou plus généralement constituer un frein au développement du Groupe.

De manière plus générale, le Groupe ne peut garantir que des modifications rapides et/ou importantes de la réglementation en vigueur n'auront pas à l'avenir d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.



6. Risques liés aux activités de CPoR Devises

CPoR Devises est un établissement de crédit avec une exposition élevée aux risques de nonconformité, qui se traduisent notamment en risque d'atteinte à l'image et à la réputation. Les risques identifiés sont :

> Risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme

- acheter des valeurs d'origine frauduleuse,
- accepter des fonds issus d'activités illicites,
- · accepter ou transférer des fonds passibles d'embargo,
- faciliter l'évasion fiscale,
- faciliter le financement d'activités terroristes.

CPoR Devises a mis en place un dispositif structuré, encadré par un Comité LCB-FT spécifique, qui intègre différentes mesures :

- un corpus procédural dédié, à la disposition de tous les collaborateurs de l'établissement sur l'intranet,
- des opérations effectuées très majoritairement avec des clients référencés et connus,
- un questionnaire spécifique pour les clients occasionnels, les interrogeant sur l'origine des fonds ou des valeurs et sur la justification économique de l'opération souhaitée,
- le filtrage des référentiels clients et des messages de règlement SWIFT par les listes de sanctions nationales et internationales,
- la limitation des activités internationales à une clientèle bancaire.
- la mise en œuvre d'un logiciel de détection des opérations atypiques permettant une analyse et une traçabilité des décisions,
- la formation régulière des personnels concernés.

> Risques d'image de par son rôle de place sur le marché de l'or

Bien que la cotation officielle de l'or, démarrée en 1948 ait pris fin en 2004 et que le marché de l'or investissement en France soit devenu un marché de gré à gré (comme il l'est à l'international depuis la création du fixing de Londres), il peut demeurer dans l'esprit de certains une confusion entre l'excotation officielle et celle de CPoR Devises d'autant que cette dernière est reprise par plusieurs médias nationaux.

Aussi, CPoR Devises a précisé sur son site public et rappelé à ses équipes les éléments suivants quant au principe et à la détermination de sa cotation :

La cotation officielle de l'or sur Euronext Paris a été définitivement supprimée depuis le 2 août 2004. Afin d'assurer la liquidité du marché, CPoR Devises, qui traitait déjà l'essentiel des ordres en bourse, continue de publier chaque jour à 13 heures un cours de référence pour les produits d'or les plus échangés en France, dont ceux anciennement cotés avant août 2004. Le passage du marché officiel à un marché de gré à gré n'a pas modifié fondamentalement le système de détermination des cours qui reste basé sur le prix du spot de l'once sur le marché international, sur l'offre et la demande propre à chacun des produits d'or ainsi que sur la liquidité du marché.



Risques de non-conformité à l'agrément accordé par l'ACPR

- défaut de constitution des dossiers clients, en particulier non-identification des ayants droits économiques,
- traitement des virements émis et reçus non-conforme aux obligations réglementaires,
- traitement de données personnelles non-conforme à la Loi Informatique et Liberté, défaut de déclaration à la CNIL ou non-respect de l'autorisation reçue,
- non-respect des limites de l'activité définies par l'agrément reçu.

CPoR Devises a mis en place le dispositif suivant :

- gestion électronique des documents permettant un contrôle permanent des dossiers clients,
- encadrement des flux financiers: règlements émis uniquement à destination de comptes identifiés des clients, contrôle des donneurs d'ordre des virements reçus,
- contrôle permanent des opérations, détection et analyse des opérations inhabituelles ou atypiques.

Risques opérationnels, en particulier liés à la sûreté des personnes et des biens face à tout acte de malveillance

Ce risque majeur est pris en charge par :

- un responsable sécurité et un Comité sécurité dédié,
- des mesures spécifiques auditées par un prestataire indépendant.

Les risques bancaires spécifiques auxquels est également exposée CPoR Devises et qui constituent une moindre menace sont les risques de financement à court et très court terme et les risques de marché sur les devises exotiques et sur sa position or.

Les risques de crédit, de taux d'intérêt et de liquidité sont reconnus comme faibles chez CPoR Devises.

Couverture des risques de marché sur les activités or et devises :

La politique générale de gestion Actif Passif se concrétise par une couverture systématique des actifs physiques détenus par CPoR Devises dans le cadre de ses activités de garantie de la liquidité des produits traités.

Les actifs physiques en or ou en monnaie fiduciaire sont couverts par des ventes scripturales symétriques. Ce principe se décline pour l'ensemble des actifs physiques traités par CPoR Devises.

Les opérations de couverture sont assurées par des transactions scripturales au comptant ou plus rarement à terme sans que leur échéance excède un mois. Les opérations de couverture sont effectuées quotidiennement ou en cours de journée en fonction de la position de change globale des actifs / passifs et de la volatilité constatée sur les supports.

Couverture des actifs fiduciaires

- Devises majeures: les actifs fiduciaires sont couverts par des ventes scripturales au comptant dans la même devise.
- Limites de la couverture : l'impossibilité de trouver des contreparties interbancaires pour des opérations scripturales sur certaines devises exotiques ne permet pas cependant d'aboutir à une couverture parfaite exhaustive pour chacune des deux cents devises traitées par CPoR Devises.



 Devises exotiques: en l'absence de marché scriptural interbancaire pour les devises exotiques, les actifs fiduciaires sont couverts par une vente au comptant de devises avec lesquelles une corrélation historique peut être établie (Dollars, Livres sterling, Dollars canadiens). À défaut de corrélation avérée, les devises exotiques non couvertes sont financées en euros.

> Couverture des avoirs d'or physique

- La couverture des avoirs physiques en or ou des engagements en cours est assurée par une vente symétrique d'or scriptural (onces) à découvert, correspondant au poids total des actifs détenus par CPoR Devises.
- La gestion du compte d'or scriptural, structurellement débiteur, est assurée dans le cadre d'une ligne de crédit confirmée.
- Le solde du compte scriptural est ajusté au minimum une fois par jour, en fonction de l'évolution du niveau des avoirs physiques et de la volatilité intra-day du cours de l'or.
- Limites de la couverture: les caractéristiques des pièces à intérêt numismatique et l'existence d'écarts possibles entre le cours international et national ne permettent cependant pas d'aboutir à une couverture parfaite des risques de marché attachés à la valorisation des actifs en or physique.

La couverture est assurée sur la base du poids des actifs physiques et ne prend pas en compte le niveau des primes pouvant exister pour certains produits à caractère numismatique dont le prix de marché est différent de la simple valorisation de leur poids d'or. L'exposition au risque de marché pour les pièces à intérêt numismatique est encadrée par une limite opérationnelle dont le montant est déterminé par le Conseil de Surveillance, fixé à 5 millions d'euros en 2016. L'exposition au risque de marché sur les primes numismatiques est déterminée en retenant une hypothèse de disparition totale et immédiate de la totalité des primes. Au 31 décembre 2016, le total brut des primes s'est établi à 1,5 million d'euros.



NOTE 26 - Honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

		BD		ne-Alpe: u BDO	s et	Aud	dits et F	Partena	ires		Ernst 8	Young		A	Autres	cabinet	S
		Mont (H		9,	6	Mont (H		9,	%	Mont (H		0,	%	Mont (H		9,	6
En milliers d'	euros	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
	Audit																
		Comr	nissari	at aux o	compte	s, certif	ication	, exam	en des (compte	s annu	els et c	onsolid	és			
Émetteur		60	53	8%	7%	60	53	26%	24%								
Filiales intégrales de globalement	rées	446	373	62%	52%	170	166	74%	76%	44	43	20%	20%	14	29	100%	81%
_	sous total	506	426	71%	59%	230	219	100%	100%	44	43	28%	20%	14	29	100%	81%
				S	ervices	autres	que le	commi	ssariat	aux cor	nptes						
Émetteur		44	25	6%	3%												
Filiales intégi globalement	rées	166	272	23%	38%												
	sous total	210	297	29%	41%												
Sous total		716	723	100%	100%	230	219	100%	100%	44	43	28%	20%	14	29	100%	100%
	Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																
Juridique, fis	cal, social														7		19%
Autres presta	ations									114	169	72%	80%				
Sous total										114	169	72%	80%		7		19%
Total		716	723	100%	100%	230	219	100%	100%	158	212	100%	100%	14	36	100%	100%

NOTE 27 - Informations sur les entreprises et parties liées

Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont précisés dans le rapport du Président conformément aux articles L.225-37 du Code de Commerce.

La rémunération du Président-directeur général est fixée par le Conseil d'Administration et comprend, en principe, uniquement une partie fixe. Pour tenir compte des performances du Groupe, le Conseil d'Administration peut lui attribuer exceptionnellement une prime. La partie fixe est déterminée en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables.

Comme l'ensemble des dirigeants du Groupe, il bénéficie en outre des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du Groupe et ne bénéficie d'aucun autre avantage spécifique en matière de retraite supplémentaire.

Aucun titre de capital, ou donnant accès au capital, ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de Tessi SA, ne lui a été attribué. De plus, il ne perçoit pas de jetons de présence des mandats qu'il exerce, que ce soit dans des sociétés du Groupe ou dans des sociétés autres, mais à raison de ses fonctions dans le Groupe.

Les jetons de présence versés aux membres non salariés du Conseil d'Administration de Tessi SA au titre de 2016 s'élèvent à 80 000 euros.

Une convention de bail est conclue entre Tessi SA et la SCI Tony Garnier, détenue par le Présidentdirecteur général, pour un montant annuel de 159 393 euros hors taxes.



NOTE 28 - Engagements donnés - reçus

1. Engagements donnés

Lettres de confort, d'engagement, cautions, garanties

- Tessi SA s'est engagée à l'octroi de cautions, avals et garanties, en cas de défaillance financière de ses filiales et des sociétés du Groupe qu'elle contrôle indirectement, dans la limite de 25 millions d'euros, et sans limitation de montant à l'égard des administrations fiscales et douanières.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société CNP Assurances à garantir que sa filiale, la société Tessi Documents Services (99,9 %) soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre :
 - du contrat de prestations de services production Préfon Retraite,
 - du contrat de prestations de services de traitement des contrats en déshérence,
 - du contrat de prestations de services de dématérialisation des courriers entrants,

conclu entre sa filiale et la société CNP Assurances.

À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.

- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société Caisse d'Épargne Île de France à garantir que sa filiale la société Tessi Documents Services (100 %) soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat de prestations de traitement de documents conclu entre ses filiales et la société Caisse d'Épargne Île de France.
 - À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société Caisse d'Épargne Île de France à garantir que sa filiale la société Tessi GED soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat de licence, d'hébergement et de maintenance d'une solution de gestion électronique de documents conclu entre sa filiale et la Caisse d'Épargne Île de France.
 - À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société Pages Jaunes à garantir que sa filiale la société Tessi MD soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat prestations de conditionnement et de routage des annuaires imprimés de Pages Jaunes conclu entre sa filiale et la société Pages Jaunes.
 - À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès SG Services à garantir que sa filiale la société Tessi MD soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat



prestations de logistiques cadeaux dans le cadre du programme de fidélité Filigrane de la SG Services conclu entre sa filiale et SG Services.

À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.

- Tessi SA s'est engagée par lettre d'engagement auprès de GE Capital Equipement Finance à apporter les moyens financiers nécessaires en cas de défaillance financière de sa filiale la société Tessi TMS dans le paiement des loyers dus au titre du contrat de location de longue durée de matériel bureautique conclu entre sa filiale et GE Capital Equipement Finance et reprendre la location de ce matériel dans les mêmes conditions.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès du LCL Le Crédit Lyonnais à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale Tessi Éditique tout le soutien nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles de sa filiale.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de Pitney Bowes à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale Tessi Éditique, tout le soutien nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles de sa filiale.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société EUROPCAR France à garantir que ses filiales, les sociétés Tessi Documents Services et Tessi Éditique, soient en mesure de faire face à toutes leurs obligations respectives au titre du contrat de prestations de services de numérisation de documents et d'éditique conclu avec la société EUROPCAR France.
 - À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de leurs obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès du GIE BNP Paribas Cardif à garantir que sa filiale la société Tessi Éditique soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat de prestations d'impression, de mises sous plis et de dépôt en conclu entre sa filiale et le GIE BNP Paribas Cardif.
 - À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.
- Tessi SA s'est engagée par lettre d'intention auprès de la Deutsche Bank AG à faire en sorte que sa filiale I.C.S.B. soit en mesure de faire face à ses engagements contractuels.
- Souscription par Tessi Documents Services auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant de 1 180 100 € en garantie des intérêts des URSSAF, clients de Tessi Documents Services.

Cautions bancaires

- Souscription par Tessi MD auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant de :
 - de 20 000 € pour garantir la société DITRIMAG SA de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi MD au titre du règlement des affranchissements postaux.
 - de 550 000 € pour garantir la Poste de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi
 MD au titre du règlement des affranchissements postaux. Tessi SA s'est engagée par lettre d'intention auprès de la Société Générale à faire en sorte que la banque n'encourt



pas de perte du fait de son engagement avec Tessi MD et que Tessi MD respecte ses engagements envers la Société Générale et dispose d'une trésorerie suffisante.

- Souscription par Tessi Encaissements auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant:
 - de 60 000 € pour garantir la société Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Infirmiers, Masseurs Kinésithérapeutes, Orthophonistes et Orthoptistes – CARPIMKO en garantie du paiement de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi Encaissements au titre d'une convention de délégation conclue entre CARPIMKO et Tessi Encaissements,
 - de 145 000 € pour garantir du paiement de toutes les sommes qui seraient dues à la Caisse Autonome de Retraite des Médecins Français – CARMF par Tessi Encaissements en sa qualité de mandataire de l'agent comptable du bénéficiaire.
- Souscription par Tessi Éditique auprès de la Société Générale d'une caution bancaire d'un montant de 3 000 000 € pour garantir la Poste de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi Éditique au titre du règlement des affranchissements postaux.
- Souscription par Tessi Éditique auprès de la BNP d'une caution bancaire d'un montant de 1 000 000 € pour garantir la Poste de toutes sommes qui lui seraient dues par Tessi Éditique au titre du règlement des frais d'affranchissement.
- XWZ 32 (mère de Tessi Éditique) a accordé un cautionnement solidaire de la société Tessi Éditique à hauteur de 1 000 000 € au profit de la BNP.

> Compléments de prix d'acquisition et engagements de rachat

- Tessi SA s'est engagée à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société Graddo Grupo Corporative et de ses filiales d'un montant maximal de 3 000 000 euros en fonction des résultats de ces dernières et ce avant le 30 juin 2017. Ce complément a été comptabilisé à hauteur de 100% dans les comptes consolidés du Groupe.
- Tessi SA s'est engagée à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société Gdoc Holding et de ses filiales d'un montant maximal de 780 000 francs suisses sur la base des comptes consolidés clos au 31 décembre 2017 et d'un montant maximal de 780 000 francs suisses sur la base des comptes consolidés clos au 31 décembre 2018 en fonction des résultats de la société Gdoc Holding et de ses filiales. Ces compléments ont été comptabilisés à hauteur de 100% dans les comptes consolidés du Groupe.
- Tessi SA s'est engagée à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société Promotion Marketing Communication d'un montant maximal de 2 400 000 euros en fonction des résultats de cette dernière et ce au plus tard le 10 juillet 2018.
- Dans le cadre de l'acquisition du contrôle de la société Diagonal Company Services & Solutions, Tessi SA s'est engagée à racheter aux actionnaires minoritaires leurs actions représentant 12,6% du capital à un prix fixé selon la même méthode que l'acquisition de départ. Cet engagement a été comptabilisé à hauteur de 100% dans les comptes consolidés du Groupe.
- Tessi SA s'est engagée à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société BPO Solutions d'un montant maximal de 650 000 euros en fonction du chiffre d'affaires et de la présence de certains clients. Cet engagement a été comptabilisé à hauteur de 100% dans les comptes consolidés du Groupe.
- Tessi SA s'est engagée à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société IMDEA Asesores d'un montant maximal de 557 000 euros en fonction des résultats



cumulés de cette dernière et de GDOC Espagne. Cet engagement a été comptabilisé à hauteur de 90% dans les comptes consolidés du Groupe.

2. Engagements reçus

- Les engagements de financement reçus par la société CPoR Devises correspondent à la fraction non utilisée des lignes de crédit confirmées multi-devises. Au 31 décembre 2016, le montant non utilisé de ces lignes est de 49,3 millions d'euros.
- Tessi SA a contracté en 2015 un emprunt de 95 millions d'euros mobilisé à hauteur de 80 millions d'euros à la date de clôture. En conséquence, Tessi SA dispose, au 31 décembre 2016, d'une enveloppe de 15 millions d'euros librement mobilisable.

3. Dettes garanties par des sûretés réelles

- Tessi SA, nantissement:
 - de la créance détenue sur le locataire au titre de la location d'un bien immeuble acquis en VEFA sis à LE HAILLAN au profit du CIC Lyonnaise de Banque.
- Tessi SA a accordé une promesse d'hypothèque de premier rang sur les locaux de Lyon au profit du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes en garantie d'un emprunt.
- Tessi SA a accordé une promesse d'hypothèque en rang utile sur les locaux de Nanterre au profit de la Société Générale en garantie d'un emprunt.

4. Autres engagements financiers

- Des emprunts ont fait l'objet d'une couverture d'intérêt partielle sur un montant nominal initial de 3,9 M€.
 - Aucun retraitement sur la valorisation de ces couvertures n'a été opéré au 31 décembre 2016 dans les comptes consolidés compte tenu du caractère non significatif de l'impact, qui par ailleurs a été apprécié à partir des valorisations des contreparties.
- Les opérations enregistrées en hors bilan par la société CPoR Devises recouvrent différentes catégories d'opérations, dont :
 - les euros et devises empruntés non reçus / les devises et euros prêtés non livrés. Il s'agit des emprunts au jour le jour ou à très court terme engagés en date de clôture pour la couverture de la position de change mais n'ayant pas encore donné lieu à transfert de fonds. Ils sont généralement dénoués entre J+2 et J+5.
 - les swaps cambistes et opérations d'achats/ventes à terme dans le cadre des opérations de couverture de la position de change. Ces opérations ne sont pas valorisées en IFRS car à très court terme.



NOTE 29 - Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016

Information relative aux filiales consolidées par secteur d'activités

1. Tessi documents services

0. ///	Pays	Contrôle (en %)	Intérêt (en %)	Méthode de
Sociétés				consolidation
Accès Informatiques	France	100	100	IG
ASP One.fr	France	100	100	IG
Atelier Pré St Gervais	France	100	100	IG
ATIA	Vietnam	60	60	IG
A.T.I.P.	France	100	100	IG
BIPIO	Île Maurice	91,5	91,5	IG
BIP-Tessi	France	100	100	IG
Bordeaux Saisie	France	100	100	IG
BPO Solutions	Espagne	100	100	IG
C2I Production	France	100	100	IG
Cristal Hipotecario 2009	Espagne	20	17,5	ME
Diagonal Company Services & Solutions	Espagne	87,4	87,4	IG
Diagonal Gest Chile	Chili	100	87,4	IG
Docuplus Ltd	Angleterre	100	100	IG
Formalización Alcalá	Espagne	20	17,5	ME
Gesanco Gestión	Espagne	100	87,4	IG
Gestión Externa	Chili	60	52,4	IG
Gestión Externa Colombia	Colombie	65	56,8	IG
Gestiona Agencia Habitacional	Chili	99	51,9	IG
Gestiona Procesos Chile	Chili	99,6	52,4	IG
GIP-Tessi	France	100	100	IG
Gdoc Holding SA	Suisse	100	100	IG
Gdoc España SL	Espagne	100	100	IG
Gdoc Lasercom France	France	100	100	IG
Gdoc Lasercom SA	Suisse	100	100	IG
Grabación de datos y documentos	Espagne	100	100	IG
Graddo Grupo Corporativo	Espagne	100	100	IG
Graddo II	Espagne	100	100	IG
Hipotecarios Atacas	Espagne	70	61,2	IG
I.C.S.B.	France	100	100	IG
IMDEA Asesores	Espagne	100	100	IG
Insynergy Consulting España	Espagne	70	61,2	IG
ISEM	France	100	100	IG
Logidoc Solutions	France	100	100	IG
Near Perfection	Espagne	100	100	IG
Processure Company Limited	Île Maurice	50	50	IG
Perfo Service	France	100	100	IG
Prochèque Nord	France	100	100	IG
RIB Drôme	France	100	100	IG
RIP-Tessi	France	100	100	IG
SATC	France	100	100	IG
SDIP-Tessi	France	100	100	IG



	Pave	Contrôle	Intérêt	Méthode de
Sociétés	Pays	(en %)	(en %)	consolidation
SEDI	France	100	100	IG
SIP-Tessi	France	100	100	IG
SMIP-Tessi	France	100	100	IG
Servicios Externos Gestiona	Mexique	60	52,4	IG
Synercam	France	100	100	IG
TDC Tessi	France	100	100	IG
T.D.I	France	100	100	IG
TESCA	France	51	51	IG
Tessi 2M	France	100	100	IG
Tessi Chèque Bordeaux	France	100	100	IG
Tessi Digital Services	France	100	100	IG
Tessi Chèque Île de France	France	100	100	IG
Tessi Chèque Interbancaire	France	100	100	IG
Tessi Chèque Nanterre	France	100	100	IG
Tessi Chèque Rennes	France	100	100	IG
Tessi Consulting	France	100	100	IG
Tessi Contact Center	France	100	100	IG
Tessi Documents Services	France	100	100	IG
Tessi Documents Services Centre	France	100	100	IG
de Relations Clients Avignon	Flance	100	100	IG
Tessi Documents Services Centre	France	100	100	IG
de Relations Clients Lyon	Trance	100	100	IG
Tessi Documents Services Centre	France	100	100	IG
de Relations Clients Metz	Trance	100	100	IG
Tessi Document Solutions	Suisse	100	100	IG
Switzerland	Juisse	100	100	10
Tessi Document Solutions Austria	Autriche	100	100	IG
Tessi Document Solutions	Allemagne	100	100	IG
Germany	Allemagne			
Tessi Éditique	France	100	100	IG
Tessi Encaissements	France	100	100	IG
Tessi GED	France	100	100	IG
Tessi Gestiona SAS	Colombie	80	41,9	IG
Tessi Informatique	France	100	100	IG
Tessi Ouest	France	100	100	IG
Tessi Paiements Services	France	100	100	IG
Tessi Technologies	France	100	100	IG
Tessi-T.G.D	France	100	100	IG
T.I.G.R.E.	France	100	100	IG
TSI Action Informatique	France	100	100	IG
Tunis Data Services	Tunisie	100	100	IG
Valdeolmillos Gestores	Espagne	100	87,4	IG
XWZ 32	France	100	100	IG



2. CPoR Devises

Sociétés	Pays	Contrôle (en %)	Intérêt (en %)	Méthode de consolidation
CPoR Devises	France	80	80	IG

3. Tessi customer marketing

Sociétés	Pays	Contrôle (en %)	Intérêt (en %)	Méthode de consolidation
My Shopper Agency	France	100	100	IG
Promotion Marketing Communication (PMC)	France	100	100	IG
Tessi CRM Consulting	France	100	100	IG
Tessi MD	France	100	100	IG
Soft Promo	France	100	100	IG
Tessi TMS	France	100	100	IG

4. Autres et non affectées

Sociétés	Pays	Contrôle (en %)	Intérêt (en %)	Méthode de consolidation
Tessi lab	France	100	100	IG
Tessi Services	France	100	100	IG



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société TESSI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Tessi, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiels IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.



II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

> Écarts d'acquisition

Les notes 6.1 et 6.4 de l'annexe des comptes consolidés exposent les principes et méthodes comptables ainsi que les modalités relatives à l'approche retenue par le Groupe pour la détermination de la valeur d'utilité des écarts d'acquisition. La note 10 précise la composition de ces écarts d'acquisition par pôle d'activité et les hypothèses retenues tant en matière financière qu'économique. Nous avons vérifié le bien fondé des approches retenues ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

> Impôts différés

La note 6.11.c. « Impôts sur les résultats » et la note 9 de l'annexe décrivent les modalités de prises en compte et de détermination des impôts différés actifs. Dans le cadre de nos travaux, nous avons validé la cohérence d'ensemble des données et des hypothèses retenues ayant servi à l'évaluation des actifs d'impôts différés.

> Engagements sociaux

Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note 20 de l'annexe. Nous avons également revu la note 2.1 relative à une correction d'erreur sur l'évaluation des avantages du personnel selon IAS19 lors d'un regroupement d'entreprise d'une société étrangère.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Échirolles et Meylan, le 27 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

BDO Rhône Alpes

Martine PACCOUD

AUDITS et PARTENAIRES

DUD Eric BACCI

Antoine SIRAND

Associée Associés



Comptes sociaux de Tessi SA

situation financière et résultats au 31 décembre 2016

La situation financière de Tessi est présentée à travers les comptes sociaux de Tessi SA aux 31 décembre 2015 et 2016.

I. Comptes de résultat sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016

En milliers d'euros	Notes	2016	2015
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires	12	17 994	16 084
Autres produits d'exploitation		16	992
Total produits d'exploitation		18 010	17 076
Charges d'exploitation			
Achats et charges externes		13 237	11 393
Impôts, taxes et versements assimilés		567	539
Charges de personnel		3 405	3 060
Dotations aux amortissements	4	1 137	830
Dotations aux provisions			
Autres charges d'exploitation		111	133
Total charges d'exploitation		18 456	15 954
Résultat d'exploitation		-446	1 123
Produits financiers	12	37 596	28 035
Charges financières	12	3 998	8 888
Résultat financier		33 599	19 147
Résultat courant avant impôt		33 153	20 270
Résultat exceptionnel	12	-5 818	-3 896
Impôts sur les bénéfices	12	-2 377	2 332
Résultat net		29 712	14 043



II. Bilans sociaux aux 31 décembre 2015 et 2016

En milliers d'euros	Notes	2016	2015
Actif			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	4	80	88
Immobilisations corporelles	4	20 552	21 433
Immobilisations financières	4	172 047	152 086
Total actif immobilisé		192 678	173 607
Actif circulant			
Stocks et en-cours			
Avances et acomptes versés sur commandes		3	1
Créances clients et avances versées		4 368	4 281
Autres créances	5	50 169	45 122
Valeurs mobilières de placement	6		
Disponibilités	6	62 489	98 125
Charges constatées d'avance		319	90
Total actif circulant		117 348	147 620
Frais émission d'emprunts à étaler			1 043
Ecarts de conversion actif		24	
Total de l'actif		310 051	322 270
Passif			
Capitaux propres			
Capital	7	5 595	5 595
Primes		530	530
Réserves		67 715	59 267
Report à nouveau			
Résultat net		29 712	14 043
Total capitaux propres		103 553	79 436
Provisions pour risques et charges	8	900	
Dettes			
Dettes financières	9&13	198 199	219 427
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 620	4 133
Dettes fiscales et sociales		2 656	2 915
Autres dettes et produits constatés d'avance	9	005 :==	16 249
Total dettes		205 475	242 724
Ecarts de conversion passif		122	109
Total du passif		310 051	322 270



III. Tableau des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016

En milliers d'euros	2016	2015
Flux liés à l'activité		
Résultat net	29 712	14 043
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
ou non liés à l'activité :		
Dotations aux amortissements et provisions	2 205	6 308
Reprises des amortissements et provisions	-8 189	-10 302
Plus ou moins-values de cession	4 889	3 873
Boni TUP viré au résultat		
Marge brute d'autofinancement	28 617	13 922
Variation du besoin en fonds de roulement Note 10	-24 707	30 136
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	3 910	44 058
Flux liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-209	-2 858
Produits de cessions d'immobilisations corp. et incorporelles	350	0
	141	-2 858
Acquisition / encaissement d'immobilisations financières	-22 291	-63 488
Produits de cessions d'immobilisations financières	3 410	192
	-18 881	-63 296
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-18 740	-66 155
Flux liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital ou apports	0	36
Réduction ou remboursement de capital	0	0
Dividendes versés aux actionnaires	-5 595	-5 591
Émission / remboursement d'emprunts	-15 385	45 844
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-20 980	40 288
Variation de trésorerie	-35 810	18 190
Trésorerie à l'ouverture	97 962	79 772
Trésorerie de clôture	62 152	97 962



IV. Tableau de variation des capitaux propres sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016

	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Capitaux
En milliers d'euros	social				propres
Au 1 ^{er} janvier 2015	5 593	497	51 020	13 839	70 949
Augmentation de capital	2	34			36
Affectation résultat 2014			13 839	-13 839	
Dividendes versés			-5 592		-5 592
Résultat net				14 043	14 043
Au 31 décembre 2015	5 595	531	59 267	14 043	79 436
Affectation résultat 2015			14 043	-14 043	
Dividendes versés			-5 595		-5 595
Résultat net				29 712	29 712
Au 31 décembre 2016	5 595	531	67 715	29 712	103 553

V. Filiales et participations

Sociétés	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	d'affaires de l'ex.	Observations / Montant des provisions pour dépréciation
(en milliers d'euros)		resultat)		Brute	Nette	non encore remboursés	ecoule	écoulé	de comptes courants
Accès Informatiques	100,00	823	645	1 354	1 354		700	6 810	
ATIA	60,00	157	142	45	45		19	971	
A.T.I.P.	80,00	252	-22				80	890	
BIPIO	91,50	400	229	100	100		270	2 082	
BIP-Tessi	1,00	1 325	1 122				15	8 221	
Bordeaux Saisie	99,89	293	62	21	21		300	1 198	
BPO Solutions	100,00	1 287	1 054	5 854	5 854			7 216	
CPoR Devises	80,00	53 984	5 815	26 000	26 000	160		40 183	
Diagonal Company	87,36	8 812	3 333	51 106	51 106	1 000		49 839	
Gdoc Holding SA	100,00	511	830	6 208	6 208	1 751		425	
GIP-Tessi	99,00	168	-192	8	0	40	198	94	
Graddo Grupo Corporativo	100,00	1 353	3 420	16 224	16 224		3 550	374	
I.C.S.B.	100,00	1 339	400	3 853	3 853		600	4 998	
ISEM	100,00	873	58	1 565	1 565	13 351*	500	1 814	
Logidoc Solutions	100,00	266	226	10 003	5 128		50	4 946	
My Shopper Agency	100,00	-92	97	15	15	135		1 893	
Perfo Service	100,00	293	168	187	187	182	250	1 325	
PMC	100,00	2 331	175	5 917	5 917		600	3 502	
Processure Company Limited	50,00	69	14	11	11			191	
Prochèque Nord	99,82	1 295	1 254	257	257		799	11 891	
RIB Informatique Drôme	100,00	303	119	8	8		200	695	
RIP-Tessi	99,00	864	804	8	8		792	10 587	
SATC	99,80	183	142	8	8		200	596	
SDIP-Tessi	99,00	224	65	8	8		198	1 132	



Sociétés	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé		des titres enus	Prêts et avances consentis par la société et	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations / Montant des provisions pour dépréciation
(en milliers d'euros)				Brute	Nette	non encore remboursés			de comptes courants
SEDI	100,00	3 118	1 817	8	8		2 495	38 917	
SIP-Tessi	1,00	430	-213				1	1 872	
SMIP-Tessi	99,00	359	144	8	8		297	996	
Soft Promo	100,00	97	-2	37	37		50		
Synercam	100,00	570	84	1 220	1 220		350	646	
T.D.C. Tessi	99,80	661	256	8	8		699	3 800	
T.D.I.	100,00	106	-2	50	50			154	
TESCA	51,00	104	-19	19	19	339	204	335	
Tessi Chèque Bordeaux	100,00	781	347	37	37		750	2 782	
Tessi Chèque Interbancaire	100,00	1 174	325	727	727		750	1 782	
Tessi Chèque Nanterre	100,00	622	68	19	19		599	1 808	
Tessi Chèque Rennes	100,00	776	492	619	619		500	4 998	
Tessi Chèque Île de France	99,00	805	317	10	10		594	2 347	
Tessi Consulting	100,00	72	-71	550			75	2 910	
Tessi Contact Center	100,00	1 362	-5	421	421		550	4 496	
Tessi CRM Consulting	100,00	54	-38	15	15	621		1 604	
Tessi Digital Services	99,80	308	29	694	694	977	150	3 958	
Tessi Document Solutions Switzerland	100,00	5 614	242	15 292	15 292			14 472	
Tessi Documents Services	100,00	3 815	3 256	16	16		2 498	93 237	
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Avignon	100,00	10	6	10	10	56		139	
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Lyon	100,00	113	301	10	10			3 474	
Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Metz	100,00	-75	479	10	10			4 400	
Tessi Encaissements	100,00	4 706	1 023	500	500		1 500	12 173	
Tessi Informatique	100,00	1 451	801	2 364	2 253	1 605	700	10 083	
Tessi lab	100,00	14	7	10	10			250	
Tessi Ouest	99,93	335	382	108	108		400	2 079	
Tessi Paiements Services	100,00	2 018	1 300	5 785	5 785		1 800	38 389	
Tessi Services	100,00	294	277	37	37	472	300	8 444	
Tessi Technologies	100,00	5 320	3 247	10 252	10 252		500	21 673	
Tessi-T.G.D	100,00	2 019	928	1 457	1 457		1 500	10 280	
Tessi TMS	100,00	963	241	4 635	3 166	5 664		16 017	
Tessi 2M	100,00	-138	-14	37		203			153
T.I.G.R.E.	100,00	1 894	227	2 950	2 950		750	3 519	
TSI Action Informatique	99,00	565	250	8	8		495	1 944	
Tunis Data Services	99,90	232	291	100	100		165	1 412	
XWZ 32	100,00	-1 902	2 711	12 250	809	14 397			
24h00	7,50			790					
Totaux				189 819	170 539	40 953	27 989		153



*créance compensée par une dette d'un montant de 14 171 K€

Évènements 2016

Cf. VI. Annexe - Note 4 - point 1.3 - Immobilisations financières.

VI. Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2016

NOTE 1 - Faits marquants

Évènements significatifs de l'exercice

Au cours de l'exercice 2016, la société Tessi SA a enregistré les opérations suivantes :

- Acquisition de 100% du capital de la société Tessi Document Solutions Switzerland (ex RR Donnelley) et de ses filiales, en date du 11 janvier 2016. La société est basée en Suisse, à Urdof,
- Acquisition de 100% du capital de la société BPO Solutions en date du 25 janvier 2016. La société est basée en Espagne, à Madrid,
- Acquisition complémentaire des 51% des titres ISEM, le 23 mars 2016,
- Acquisition de 100% de la société IMDEA Asesores en date du 30 juin 2016. La société est basée en Espagne, à Madrid. Les titres de celle-ci ont été cédés en novembre 2016 à l'entité Gdoc Holding SA,
- Cession en date du 3 mai 2016 de la société Tessi Asia, basée au Vietnam,
- Cession des titres de la société Spigraph, courant septembre 2016,
- Réajustement à la baisse du prix d'acquisition des titres de la société Diagonal Company.

Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 12 janvier 2017, suite à la réalisation des conditions réglementaires auxquelles était subordonnée l'opération, la société Pixel Holding SAS a acquis la participation majoritaire de la famille Rebouah dans la société Tessi SA.

Conformément à la réglementation, la société Pixel Holding a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) une Offre Publique d'Achat Simplifiés (OPAS).

Le 22 février 2017, l'Assemblée Générale Mixte de Tessi SA a décidé de distribuer à titre de dividende exceptionnel la somme de 67,6 millions d'euros. Chaque Actionnaire a ainsi reçu un dividende de 24,18 euros par action de nominal 2 euros.

Sur le premier trimestre 2017, la société Tessi SA a également enregistré les opérations suivantes :

- Rachat d'une partie des minoritaires Diagonal Company pour un montant de 5 076 K€.
- Remboursement de manière anticipée de l'intégralité des emprunts émis, dont :
 - le contrat de crédit souscrit pour un montant de 80 M€ en date du 22 décembre 2015,
 - l'emprunt obligataire émis en janvier 2013 pour 20M€.



 Souscription d'un contrat de crédit en date du 12 janvier 2017, avec le déblocage possible de plusieurs tranches selon les caractéristiques suivantes :

	Facility A	Facility B	Revolving Facility	Acquisition Facility
Montant (en milliers d'euros)	27 100	40 600	10 000	40 000
Durée	6 ans	7 ans	6 ans	6 ans

La tranche de 10 millions d'euros est une tranche revolving, tandis que la tranche de 40 millions d'euros concerne une tranche d'acquisition amortissable. Ces deux tranches sont mises à disposition de la société.

• Mise en place d'une convention de prêt d'actionnaire (avance en compte courant) d'un montant de 47,8 millions d'euros d'une maturité de 7,5 ans.

Les opérations de refinancement, d'octroi de nouvelles lignes de crédit et de réalisation du rachat du bloc de contrôle ont été réalisées concomitamment. De ce fait, la partie supérieure à un an des dettes bancaires du 31 décembre 2016 reste classée en passif non courant.

NOTE 2 - Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'a été appliqué au titre de l'exercice.

NOTE 3 - Principes comptables, méthodes et règles d'évaluation

Les comptes de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et selon les principes de :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations incorporelles sont en partie constituées de fonds de commerce acquis. Les fonds de commerce peuvent être dépréciés ou amortis.

1. Frais de recherche et développement

La Société n'a pas engagé de frais de recherche et de développement.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif en retenant les durées d'utilisation estimées des différentes catégories d'immobilisations.



Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

•	aménagements terrains	15 ans
•	constructions	20 à 40 ans
•	logiciels, licences	2 ans
•	agencements	5 à 20 ans
•	matériel de transport	5 ans
•	matériel de bureau et matériel informatique	3 à 5 ans
•	mobilier	5 à 10 ans

3. Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont enregistrés à leur coût historique (hors frais d'acquisition).

Constituent des titres de participation, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en avoir le contrôle. Les titres ne correspondant pas à cette définition sont classés en immobilisations financières et autres titres immobilisés.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte de la situation nette réestimée et des perspectives de rentabilité. Une dépréciation est constatée lorsque cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

NOTE 4 - Actif immobilisé

1. Immobilisations

1.1. Immobilisations incorporelles

	Exercice clos le	Exercice clos le
En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Fonds de commerce	87	87
Concessions, brevets, licences	9	9
Valeur brute	96	96
Dépréciations et amortissements cumulés	-16	-8
Valeur nette	80	88

> Analyse de la variation

	Exercice clos	Exercice clos
En milliers d'euros	le 31/12/16	le 31/12/15
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	88	88
Investissements	0	0
Cessions (net)	0	0
Dotations aux amortissements et dépréciations	-8	0
Valeur nette au 31 décembre	80	88



1.2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/16	Exercice clos le 31/12/15
Constructions	15 840	16 070
Installations générales, aménagements constructions	6 799	6 669
Installations techniques, agencements divers	811	831
Autres immobilisations corporelles	384	382
Valeur brute	23 835	23 952
Amortissements cumulés	3 285	-2 519
Valeur nette	20 552	21 433

> Analyse de la variation

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/16	Exercice clos le 31/12/15
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	21 433	19 363
Investissements	209	2 871
Cessions (VNC)	-187	-12
Dotations aux amortissements	-904	-789
Valeur nette au 31 décembre	20 552	21 433

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées de constructions, d'installations et d'agencements.

1.3. Immobilisations financières

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Titres de participation	189 819	175 921
Autres titres	7 802	7 802
Créances rattachées à des participations et autres titres	3 112	3 181
Prêts	1	1
Dépôts et cautionnements	40	40
Actions propres		
Valeur brute	200 773	186 945
Dépréciation	-28 726	-34 859
Valeur nette	172 047	152 086



Analyse de la variation

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	186 945	127 548
Création de sociétés et souscription à des augmentations de capital	10	35
Acquisitions de titres	22 281	63 049
Cessions ou annulations de titres	-5 336	-3 955
Révision prix d'acquisition	-3 057	
Acquisitions autres immobilisations financières		364
Sorties autres immobilisations financières	-70	-96
Valeur brute au 31 décembre	200 773	186 945

Les principales variations constatées au cours de l'exercice 2016 sont relatives aux faits suivants :

Acquisitions de titres

- complément d'acquisition de la société ISEM en date du 23 mars 2016, pour un montant de 850 K€, portant ainsi le pourcentage de détention du capital de 49% à 100%,
- acquisition de 100% du capital de la société Tessi Document Solutions Switzerland et de ses filiales, en date du 11 janvier 2016, pour un montant de 15 292 K€,
- acquisition de 100% du capital de la société BPO Solutions, en date du 25 janvier 2016, pour un montant de 5 854 K€,
- acquisition de 100% du capital de la société IMDEA Asesores, en date du 30 juin 2016, pour un montant de 283 K€.

Création de titres

• versement du capital de la société Tessi Documents Services Centre de Relations Clients Avignon suite à la création de la société, pour un montant de 10 K€.

Cessions et annulations de titres

- cession des titres de la société Spigraph, d'une valeur brute de 5 000 K€,
- cession des titres de la société Tessi Asia, d'une valeur brute de 53 K€,
- cession des titres de la société IMDEA Asesores, d'une valeur brute de 283 K€.

Révision prix d'acquisition

Réajustement à la baisse du prix d'acquisition des titres de la société Diagonal Company, pour un montant de 3 057 K€.



2. Dépréciation de titres

	Exercice clos	Exercice clos
En milliers d'euros	le 31/12/2016	le 31/12/2015
Montants au 1 ^{er} janvier	33 132	31 885
Dépréciation sur immobilisations financières	154	5 340
Reprise sur dépréciation d'immobilisations financières	-6 204	-2 636
Annulation dépréciation sur titres		-1 457
Montants au 31 décembre	27 082	33 132

Au cours de l'exercice 2016, la société Tessi SA a principalement enregistré les opérations suivantes :

- la constitution d'une provision pour dépréciation des titres détenus vis-à-vis de la société
 Tessi Consulting, pour un montant de 146 K€,
- la reprise d'une provision pour dépréciation des titres détenus vis-à-vis de la société Spigraph, pour un montant de 5 000 K€,
- la reprise d'une provision pour dépréciation des titres détenus vis-à-vis de la société XWZ 32, pour un montant de 809 K€,
- la reprise d'une provision pour dépréciation des titres détenus vis-à-vis de la société Tessi TMS, pour un montant de 241 K€,
- la reprise d'une provision pour dépréciation des titres détenus vis-à-vis de la société
 Tessi Informatique, pour un montant de 101 K€,
- la reprise d'une provision pour dépréciation des titres détenus vis-à-vis de la société Tessi Asia, pour un montant de 53 K€.

NOTE 5 - Autres éléments d'actif

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances brutes correspondent à hauteur de 43,2 millions d'euros aux comptes courants liés aux opérations de trésorerie, notamment de cash-pooling, avec des sociétés du Groupe.

Une provision pour dépréciation de compte courant est constatée pour l'entité Tessi 2M pour un montant de 153 K€.

	Exercice clos	Exercice clos
En milliers d'euros	le 31/12/2016	le 31/12/2015
Montants au 1 ^{er} janvier	2 040	8 097
Dépréciation sur comptes courants	14	138
Reprise sur dépréciation de comptes courants	-1 902	-6 195
Montants au 31 décembre	153	2 040

Au cours de l'exercice 2016, la société Tessi SA a principalement enregistré l'opération suivante :

 la reprise d'une provision pour dépréciation de compte courant vis-à-vis de la société XWZ 32, pour un montant de 1 902 K€.



NOTE 6 - Valeurs mobilières de placements et trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition, non soumis à des variations significatives de valeur, offrant une grande liquidité.

NOTE 7 - Capital social

	Exercice clos le 31/12/16	Exercice clos le 31/12/15
Nombre de titres	2 797 678	2 797 678
Valeur nominale	2 euros	2 euros
Total (en milliers d'euros)	5 595	5 595

Les opérations impactant le capital social et la prime d'émission sur 2016 s'analysent ainsi :

En milliers d'euros	Nombre de titres	Capital	Prime d'émission
Au 31/12/2015	2 797 678	5 595	531
Plan d'achat d'actions	-	-	-
Annulation titres	-	-	-
Au 31/12/2016	2 797 678	5 595	531

NOTE 8 - Provisions pour risques et charges

Les provisions sont destinées à couvrir les risques ou les charges que des évènements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Chaque risque ou charge fait l'objet d'une analyse au cas par cas.

Sur l'exercice 2015, aucun risque n'avait été identifié.

Sur l'exercice 2016, une provision pour charges financières d'un montant de 876 K€ a été constatée compte tenu des charges inhérentes à la demande de remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 20 M€ faite en 2016 et intervenue début 2017 dans le cadre du changement d'actionnariat.

	Provisions	Augmentations Diminutions		s Augmentations –	nutions	
En milliers d'euros	au début de l'exercice	dotations de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice	
Provisions pour perte de change		24			24	
Autres prov. risques et charges		876			876	
Total		900			900	

NOTE 9 - Dettes

Les emprunts et dettes financières divers correspondent à hauteur de 97,3 M€ aux comptes courants liés aux opérations de trésorerie, notamment de cash-pooling, avec des sociétés du Groupe.



NOTE 10 - Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/16	Exercice clos le 31/12/15
Variation des frais financiers	0	790
Variation nette exploitation	560	-120
Variation de stock		
Transferts de charges à répartir		
Variation des créances d'exploitation	-268	-326
Variation des dettes d'exploitation	828	206
Variation nette hors exploitation	-25 267	29 466
Variation des créances hors exploitation	-3 003	20 012
Variation des dettes hors exploitation	-22 867	10 204
Charges et produits constatés d'avance	603	-749
Variation du besoin en fonds de roulement	-24 707	30 136

NOTE 11 - Différence de conversion

Des écarts de conversion passif sont constatés au 31 décembre 2016 pour un montant de 122 K€.

NOTE 12 - Compte de résultat

1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement réalisé en France et est constitué de prestations aux différentes filiales du Groupe.

2. Résultat financier

	Exercice clos le	Exercice clos le
En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Produits nets financiers liés aux participations (1)	28 017	15 307
Produits nets sur cessions de VMP	303	878
Différence négative de change	2	-1
Provisions / reprises sur dépréciations d'immobilisations financières (2)	7 997	4 810
Charges / produits nets sur intérêts et autres charges assimilées (3)	-2 638	-1 847
Pertes sur créances liées à des participations	-83	
Total	33 599	19 147



Ventilation au 31/12/2016

(1) Ce poste correspond en quasi-totalité aux dividendes perçus, en provenance des filiales.

(2) Dont:

- 154 K€ concernant une dépréciation sur titres de participations,
- 14 K€ concernant une dépréciation de comptes courants,
- 6 204 K€ concernant une reprise sur une dépréciation de titres de participations,
- 1 985 K€ concernant une reprise sur une dépréciation de comptes courants.

(3) Dont:

- 2 004 K€ de charges d'intérêts sur emprunts,
- 24 K€ de charges financières diverses,
- 610 K€ de charges nettes d'intérêts Groupe.

➤ Ventilation au 31/12/2015

(1) Ce poste correspond en quasi-totalité aux dividendes perçus, en provenance des filiales.

(2) Dont:

- 5 340 K€ concernant une dépréciation sur titres de participations,
- 138 K€ concernant une dépréciation de comptes courants,
- 4 093 K€ concernant une reprise sur une dépréciation de titres de participations,
- 6 195 K€ concernant une reprise sur une dépréciation de comptes courants.

(3) Dont:

- 1 275 K€ de charges d'intérêts sur emprunts,
- 46 K€ de charges financières diverses,
- 525 K€ de charges nettes d'intérêts Groupe.

3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est constitué pour l'essentiel de :

- la moins-value nette sur la cession des parts de la société Spigraph pour 5 000 K€,
- la moins-value nette sur la cession des parts de la société Tessi Asia pour 53 K€,
- la plus-value nette sur la cession des locaux de Dijon pour 164K€,
- la constitution d'une provision pour charges financières d'un montant de 876 K€ en prévision du remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 20 M€ intervenant sur le début de l'année 2017.

L'ensemble des moins-values sur cessions de parts sont compensés par des reprises de dépréciations classées en résultat financier.

4. Impôts sur les bénéfices

4.1. Intégration fiscale

La Société a signé une convention relative aux modalités d'application de l'intégration fiscale, en conformité avec les règles fixées par l'administration fiscale, avec certaines des sociétés du Groupe qui ont opté pour ce régime.



Liste des sociétés entrant dans le champ d'application de l'intégration fiscale :

Atelier Pré Saint Gervais T.D.C. Tessi Tessi Informatique

Accès Informatiques Tessi Chèque Bordeaux Tessi MD

Bordeaux Saisie Tessi Chèque Interbancaire Tessi Paiements Services

SEDI Tessi Encaissements TSI Action Informatique

SIP-Tessi Tessi GED XWZ 32

La société Tessi SA est la mère d'un groupe d'intégration fiscale. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. Les éventuelles économies ou charges d'impôts des sociétés intégrées sont constatées dans les comptes de la société mère Tessi SA. Il en est de même pour les crédits d'impôts compétitivité emploi.

Hors régime d'intégration fiscale, aucun impôt sur les sociétés ne serait dû par la société Tessi SA compte tenu d'une perte fiscale propre à la société d'un montant de 5 967 K€.

4.2. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

L'impôt correspondant au résultat exceptionnel est une économie d'impôt de 1 612 K€.

4.3. Situation fiscale différée et latente

Au 31 décembre 2016, la situation fiscale différée et latente est la suivante :

Allègements de la dette future d'impôt

Étalement des frais d'acquisition : 1 460 K€
Plus-value latente sur VMP : 98 K€

Soit un total de 1 558 K€, générant une économie future d'impôt de 519 K€.

> Accroissement de la dette future

Néant

> Crédits d'impôts

Le montant des crédits d'impôts compétitivité emploi des sociétés intégrées et non imputés sur l'impôt des sociétés Groupe de l'année 2016 s'élève à 1 164 K€. Cette créance sur l'Etat est remboursable dans les délais légaux.



NOTE 13 - Autres informations

1. Échéance des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

1.1. Créances

En milliers d'euros	Montant brut	< à 1 an	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Total actif immobilisé	3 152		3 152	
Créances rattachées à des participations	3 112		3 112	
Prêts	1		1	
Autres immobilisations financières	40		40	
Total actif circulant	55 008	55 008		
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	4 368	4 368		
Personnel et comptes rattachés				
Organismes sociaux				
Taxe sur la valeur ajoutée	637	637		
Impôt sur les sociétés	6 492	6 492		
Autres impôts				
Groupe et associés	43 169	43 169		
Débiteurs divers	23	23		
Charges constatées d'avance	319	319		
Total créances	58 160	55 008	3 152	

1.2. Dettes

En milliers d'euros	Montant brut	< à 1 an	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Autres emprunts obligataires	20 790*	790	20 000	
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	337	337		
- à plus de 1 an à l'origine	77 807	13 010	64 797	
Emprunts et dettes financières divers	246	246		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 620	4 620		
Personnel et comptes rattachés	1 210	1 210		
Sécurité sociale et organismes sociaux	551	551		
État et autres collectivités publiques :				
- impôts sur les bénéfices				
- taxe sur la valeur ajoutée	791	791		
- autres impôts, taxes et assimilés	103	103		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	99 019	99 019		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total dettes	205 475	120 678	84 797	



Emprunts souscrits dans l'exercice :

Emprunts remboursés dans l'exercice : 15 379 K€

2. Rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration

Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont précisés dans le rapport du Président conformément aux articles L.225-37 du Code de Commerce.

La rémunération du Président-directeur général est fixée par le Conseil d'Administration et comprend, en principe, uniquement une partie fixe. Pour tenir compte des performances du Groupe, le Conseil d'Administration peut lui attribuer exceptionnellement une prime. La partie fixe est déterminée en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables.

Comme l'ensemble des dirigeants du Groupe, il bénéficie en outre des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du Groupe et ne bénéficie d'aucun autre avantage spécifique en matière de retraite supplémentaire.

Aucun titre de capital, ou donnant accès au capital, ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de Tessi SA, ne lui a été attribué. De plus, il ne perçoit pas de jetons de présence des mandats qu'il exerce, que ce soit dans des sociétés du Groupe ou dans des sociétés autres mais à raison de ses fonctions dans le Groupe.

Sur l'exercice 2016, les rémunérations brutes des membres du Conseil d'Administration, salariés de Tessi SA, s'élèvent à 1 006 K€.

Les jetons de présence versés aux membres non salariés du Conseil d'Administration et du comité d'audit de Tessi SA au titre de 2016 s'élèvent à 110 K€.

Une convention de bail est conclue, entre Tessi SA et la SCI Tony Garnier détenue par Mr Marc REBOUAH. Durant l'exercice, des loyers ont été facturés pour un montant total de 159 K€ HT.

3. Produits à recevoir, charges à payer, et charges constatées d'avance

En milliers d'euros	Charges à payer
Intérêts courus à payer	995
Clients avoirs à accorder	
Fournisseurs FNP	2 482
Dettes fiscales et sociales	1 765
Total charges à payer	5 242

En milliers d'euros	Produits à recevoir
Autres créances	6
Fournisseurs avoirs à recevoir	17
Clients FAE	1 857
Créances fiscales et sociales	
Total produits à recevoir	1 880

^{*} Emprunt obligataire émis en janvier 2013 pour 20 M€.



En milliers d'euros	Charges constatées d'avance
Charges d'exploitation	319
Total charges constatées d'avance	319

4. Effectif moyen

	31/12/2016	31/12/2015
Cadres	6	6
Non cadres	0	0
Total	6	6

5. Engagements financiers et autres engagements

5.1. Engagements donnés

> Cautions et lettres de confort accordées

- TESSI SA est caution solidaire de ses filiales et des sociétés du Groupe qu'elle contrôle indirectement, en cas de défaillance financière de ces dernières, dans la limite de 25 millions d'euros, et sans limitation de montant à l'égard des administrations fiscales et douanières.
- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société CNP ASSURANCES à garantir que sa filiale la société TESSI DOCUMENTS SERVICES (100 %) soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre :
 - du contrat de prestations de services production PREFON RETRAITE
 - du contrat de prestations de services de traitement des contrats en déshérence
 - du contrat de prestations de services de dématérialisation des courriers entrants

conclu entre sa filiale et la société CNP ASSURANCES. À défaut, TESSI SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe TESSI.

- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE DE FRANCE à garantir que sa filiale la société TESSI DOCUMENTS SERVICES (100 %) soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat de prestations de traitement de documents conclu entre sa filiale et la société CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE DE FRANCE. À défaut, TESSI SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe TESSI.
- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE DE FRANCE à garantir que sa filiale la société TESSI GED soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat de licence, d'hébergement et de maintenance d'une solution de gestion électronique de documents conclu entre sa filiale et la CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE DE FRANCE. À défaut, TESSI SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe TESSI.
- TESSI SA s'est engagée par lettre d'intention auprès de la Deutsche Bank AG à faire en sorte que sa filiale I.C.S.B. soit en mesure de faire face à ses engagements contractuels.



- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès du LCL LE CREDIT LYONNAIS à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale TESSI EDITIQUE tout le soutien nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles de sa filiale.
- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès de PITNEY BOWES à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale TESSI EDITIQUE tout le soutien nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles de sa filiale.
- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société EUROPCAR France à garantir que ses filiales les sociétés TESSI DOCUMENTS SERVICES et TESSI EDITIQUE soient en mesure de faire face à toutes leurs obligations respectives au titre du contrat de prestations de services de numérisation de documents et d'éditique conclu avec la société EUROPCAR France. À défaut, TESSI SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de leurs obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe TESSI.
- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société Pages Jaunes à garantir que sa filiale la société TESSI MD soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat de prestations de conditionnement et de routage des annuaires imprimés de Pages Jaunes conclu entre sa filiale et la société Pages Jaunes. À défaut, TESSI SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe TESSI.
- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès de SG Services à garantir que sa filiale la société TESSI MD soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat de prestations de logistiques cadeaux dans le cadre du programme de fidélité Filigrane de la SG Services conclu entre sa filiale et SG Services. À défaut, TESSI SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe TESSI.
- TESSI SA s'est engagée par lettre d'engagement auprès de GE CAPITAL ÉQUIPEMENT FINANCE à apporter les moyens financiers nécessaires en cas de défaillance financière de sa filiale la société TESSI TMS dans le paiement des loyers dûs au titre du contrat de location de longue durée de matériel bureautique conclu entre sa filiale et GE CAPITAL ÉQUIPEMENT FINANCE et reprendre la location de ce matériel dans les mêmes conditions.
- TESSI SA s'est engagée par lettre de confort auprès du GIE BNP PARIBAS CARDIF à garantir que sa filiale la société TESSI EDITIQUE soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat de prestations d'impression, de mise sous plis et de dépôt en poste conclu entre sa filiale et le GIE BNP PARIBAS CARDIF. À défaut, TESSI SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe TESSI.

> Compléments de prix

- TESSI SA s'est engagée à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société Graddo Grupo Corporativo et de ses filiales d'un montant maximal de 3 000 000 d'euros en fonction des résultats de ces dernières et ce avant le 30 juin 2017.
- TESSI SA s'est engagée à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société Gdoc Holding et de ses filiales d'un montant maximal de 780 000 francs suisses sur la base des comptes consolidés clos au 31 décembre 2017 et d'un montant maximal de 780 000 francs suisses sur la base des comptes consolidés clos au 31 décembre 2018 en fonction des résultats de la société Gdoc Holding et de ses filiales.



- TESSI SA s'est engagée à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société Promotion Marketing Communication d'un montant maximal de 2 400 000 euros en fonction des résultats de cette dernière et ce au plus tard le 10 juillet 2018.
- Dans le cadre de l'acquisition du contrôle du groupe DIAGONAL COMPAGNY SERVICES & SOLUTIONS, Tessi s'est engagée à racheter aux actionnaires minoritaires leurs actions représentant 12,6% du capital à un prix fixé selon la même méthode que l'acquisition de départ.
- TESSI SA s'est engagée à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société BPO Solutions d'un montant de 325 000 euros en fonction des résultats de cette dernière et ce au plus tard le 31 mars 2017 et d'un montant de 325 000 euros en fonction des résultats de cette dernière et ce au plus tard le 31 mars 2018.
- TESSI SA s'est engagée à verser un complément de prix concernant l'acquisition de la société IMDEA d'un montant de :
 - 57 000 euros en fonction des résultats cumulés de cette dernière et de GDOC Espagne et ce au plus tard le 10 août 2017;
 - 175 000 euros en fonction des résultats cumulés de cette dernière et de GDOC Espagne et ce au plus tard le 10 août 2018 ainsi qu'un 2^e complément de prix d'un montant maximum de 75 000 euros en fonction des résultats cumulés de cette dernière et de GDOC Espagne et ce au plus tard le 10 août 2018;
 - 175 000 euros en fonction des résultats cumulés de cette dernière et de GDOC Espagne et ce au plus tard le 10 août 2019 ainsi qu'un 2^e complément de prix d'un montant maximum de 75 000 euros en fonction des résultats cumulés de cette dernière et de GDOC Espagne et ce au plus tard le 10 août 2019.

5.2. Dettes garanties par des sûretés réelles

Total capital restant dû sur dettes garanties par des sûretés réelles : 7 807 K€.

> Répartition :

- 1° emprunt souscrit en 2012 : 2 240 K€
 Nantissement de la créance détenue sur le locataire au titre de la location d'un bien immeuble acquis en VEFA sis à LE HAILLAN au profit du CIC Lyonnaise de Banque.
- 2° emprunt souscrit en 2010 : 981 K€
 Promesse d'hypothèque de premier rang sur les locaux de Lyon au profit du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes.
 Emprunt à taux variable, avec une couverture d'intérêt sur un montant nominal initial de 3 932 K€.
- 3° emprunt souscrit en 2015 : 4 586 K€
 Promesse d'hypothèque en rang utile sur les locaux de Nanterre au profit de la Société Générale en garantie d'un emprunt.

5.3. Crédit bail

Non applicable.



5.4. Opérations de couverture

Des emprunts ont fait l'objet d'une couverture d'intérêt partielle sur un montant nominal initial de 3.9 M€.

Cette couverture est résiliée sur 2017, simultanément aux opérations de remboursement anticipé des emprunts.

5.5. Engagements

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont de 798 K€. Ces indemnités sont calculées au vu des paramètres suivants :

- calcul salarié par salarié,
- probabilité d'espérance de vie et de présence dans la Société à la date prévue de départ en retraite,
- prorata ancienneté acquise par rapport à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

Les indemnités ont été calculées par un actuaire qualifié utilisant une méthode actuarielle. Il est considéré que les départs se font à l'initiative de l'employé.

Ces indemnités ne sont pas comptabilisées dans les comptes sociaux.

> Hypothèses retenues

En %	2016	2015
Taux d'actualisation	1,30 %	1,75 %
Taux attendu d'augmentation des salaires des cadres	2 %	2 %
Taux attendu d'augmentation des salaires des non cadres	1 %	1 %
Taux d'inflation	2 %	2 %

6. Consolidation

La Société établit des comptes consolidés.

Tessi SA, immatriculée au RCS de Grenoble, sous le n° 071 501 571, est la société mère du Groupe.

Son siège social est basé au 177 cours de la Libération - 38029 Grenoble Cedex 2.



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Tessi, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les méthodes retenues pour la comptabilisation des titres de participation ainsi que l'évaluation des dépréciations sont décrites dans la note 3.3 de l'annexe « Titres de participations et autres titres immobilisés ». Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables et apprécié les hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Échirolles et Meylan, le 27 avril 2017 Les Commissaires aux Comptes

BDO Rhône Alpes

AUDITS et PARTENAIRES

Martine PACCOUD

Eric BACCI

Antoine SIRAND

Associée

Associés